

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024



WWW.SMEDAR.FR





RAPPORT ANNUEL
SUR LE PRIX ET LA QUALITE
DU SERVICE PUBLIC
D'ELIMINATION DES DECHETS

ANNEE 2024



Conformément au décret n°2015-1827, du 30 décembre 2015, les collectivités ayant la charge du service doivent établir un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public prévention et de gestion des déchets

SOMMAIRE

PRESENTATION GENERALE	4
Le S.M.E.D.A.R.	4
La S.E.M.L. VALENSEINE	13
LA VALORISATION ENERGETIQUE	14
Présentation	14
La production d'énergie	16
Les mâchefers	17
Les rejets atmosphériques	18
LA VALORISATION MATIERE	21
Les matériaux issus de la collecte sélective	21
Les métaux ferreux et non-ferreux	24
Les outils du peintre	...24
Les déchets dangereux des ménages	25
Les pneumatiques	26
Les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques	26
Les Déchets d'Eléments d'Ameublement	27
Le béton	27
Le plâtre	27
Les bouteilles de protoxyde d'azote	27
Les bouteilles de gaz	27
LA VALORISATION AGRONOMIQUE	28
Les déchets verts	28
Les biodéchets	30
Les huiles végétales	30
La filière « Méthatontes »	...30
LE STOCKAGE	31
Le stockage en I.S.D.D.	31
Le stockage en I.S.D.N.D.	32
Le stockage en I.S.D.I.	34
LES PRESTATIONS DE TRANSPORT	36
LA SECURITE ET L'ENVIRONNEMENT	38
Les axes de la politique « Sécurité – Environnement » du S.M.E.D.A.R.	38
Les actions réalisées en 2024	38
LA COMMUNICATION	40

FINANCEMENT ET RECETTES	42
Le financement du service	42
Les charges de fonctionnement	44
Les dépenses d'investissement	45
Equilibre final du budget	46
La vente des matériaux	49
Les recettes des Eco-organismes (hors Contrat Citéo « Emballages »)	50
Les recettes Citéo (Contrat « Emballages »)	51
Les montants des principaux marchés	52
Les coûts complets et aidés du service de traitement	53
 TAUX DE VALORISATION – PERFORMANCE ENERGETIQUE	 55
 COLLECTIVITES ADHERENTES : EVOLUTION 2002-2024	 56
Les quantités collectées par flux	56
L'évolution globale	57
Evolution par matériau	57
 ANNEXES	 64

PRESENTATION GENERALE

LE S.M.E.D.A.R.

Composition :

Créé en mars 1999, le S.M.E.D.A.R. regroupait, au 1^{er} janvier 2024, 160 communes, réparties entre les 5 collectivités adhérentes suivantes :

- 1 Métropole
- 1 Communauté d'Agglomération
- 3 Communautés de Communes

<i>Nom du Groupement</i>	<i>Nombre de Communes</i>	<i>Population (*)</i>
Métropole Rouen-Normandie	71	497 225
Communauté d'Agglomération Dieppe-Maritime (Ville de Dieppe uniquement)	1	28 358
Communauté de Communes Bray-Eawy (Secteur Saint-Saëns)	15	8 765
Communauté de Communes Caux-Autreberthe	9	25 059
Communauté de Communes Inter-Caux-Vexin	64	55 769
TOTAL	160	615 176

(*) : Population principale valable pour 2024, recensement I.N.S.E.E.

→ Voir annexe 1 pour plus de détails sur les populations par adhérent et par commune.

Une gestion principalement en régie :

Le S.M.E.D.A.R. gère, pour l'essentiel, ses activités en régie, grâce à ses 220 agents environ. Cela lui permet de maîtriser en grande partie la chaîne de traitement, ainsi que la gestion financière. L'exception principale est l'exploitation de l'U.V.E. confiée à un prestataire, par l'intermédiaire d'un contrat d'exploitation.

Le schéma de traitement multi-filières :

Le S.M.E.D.A.R. a pour objet d'assurer les opérations qui participent au traitement et à la valorisation des déchets ainsi que les opérations de transport, de tri ou de stockage qui s'y rattachent. Il a ainsi opté pour un schéma multi-filières de valorisation des déchets : valorisations matière, organique et énergétique.

La filière de valorisation matière : les déchets recyclables sont conditionnés au centre de tri, situé sur le site de l'écopôle V.E.S.T.A. (Valorisation Energétique et Site de Tri de l'Arrondissement), avant d'être expédiés vers les différentes filières industrielles du recyclage. Cette installation, totalement rénovée en 2016 dans le cadre de l'extension des consignes de tri des plastiques, permet aujourd'hui d'accueillir et de recycler tous les emballages ménagers, sans exception. Sa capacité initiale, de 25 000 T/an, a été portée à 30 000 T/an à cette fin.

La filière de valorisation organique : les déchets verts sont acheminés vers les deux plateformes de traitement de Saint-Jean-du-Cardonnay et de Cléon afin de produire un compost utilisable comme amendement des sols.

La filière de valorisation énergétique : l'Usine de Valorisation Energétique (U.V.E.) de l'écopôle V.E.S.T.A. assure le traitement, par incinération avec récupération d'énergie, des déchets ne pouvant faire l'objet d'aucune valorisation dans les filières précédentes. Conjointement à celle-ci une plate-forme de traitement assure la valorisation des mâchefers issus de l'incinération.

Outre ces installations, le S.M.E.D.A.R. possède également une Unité de Traitement des Encombrants (U.T.E.). Située elle aussi sur le site V.E.S.T.A., elle a pour but d'extraire des encombrants et autres déchets non-incinérables tous les déchets qui peuvent faire l'objet d'une valorisation et de réduire ainsi au minimum les quantités à transférer en installations de stockages de déchets. Cette installation est dotée, depuis 2009, d'une pelle électrique, afin de limiter l'usage d'énergie fossile.

De plus, les biodéchets collectés sur le territoire, ainsi que certaines tontes de pelouses collectées séparément, sont acheminés vers des unités de méthanisation, qui n'appartiennent pas au S.M.E.D.A.R., situés à Cléville, Bois-Guilbert et Fresnoy-Folny. Il s'agit à la fois d'une valorisation organique mais également d'une valorisation énergétique, le biogaz produit durant la dégradation étant ensuite valorisé sous forme d'électricité et/ou de biométhane épuré selon les cas.

Enfin, afin de réduire au minimum le nombre de rotations de camions des lieux de collecte vers les lieux de traitement, les déchets collectés sont, pour partie, acheminés vers des lieux de transit, appelés quais ou plateformes de transfert, exploités par le S.M.E.D.A.R.. Quatre quais, d'une capacité annuelle moyenne de 20 000 T, situés à Cléon, Montville, Saint-Jean-du-Cardonnay et Villers-Ecalles, réceptionnent tous les types de déchets. Un cinquième, situé à Rouxmesnil-Bouteilles, d'une capacité de 31 000 T, a été mis en service en juillet 2021. Il réceptionne également tous les types de déchets Enfin, une plate-forme, située à Boos, d'une capacité de 6 000 T, ne réceptionne que des déchets verts.

Les projets et actualités :

Empreinte environnementale :

Une réflexion relative à l’empreinte environnementale des activités du S.M.E.D.A.R. a été engagée. A cette fin, l’audit environnemental de décarbonation, démarré fin 2022 et portant sur l’ensemble des installations, s’est achevé en 2024. A la suite de ses conclusions, un plan d’action a été élaboré. Il sera progressivement mis en œuvre à partir en 2025. Un suivi sera assuré pendant deux années par le bureau d’étude ayant réalisé l’audit.

Dans ce contexte, des expérimentations de transport par barge, au départ et à l’arrivée du site V.E.S.T.A. sont en cours ou à l’étude. Ainsi, des plastiques issus du centre de tri sont envoyés par cette voie vers les sites de recyclage, en collaboration avec Valorplast, et cela va se poursuivre en 2025. Des apports de déchets en provenance d’Ile de France, dans le cadre d’un partenariat temporaire de traitement d’ordures ménagères avec le SYCTOM de Paris devraient également intervenir en début d’année 2026. A cette fin, des études ont été menées en partenariat avec HAROPA afin d’envisager le réaménagement de l’apponement situé face au siège, dont les deux entités sont conjointement propriétaires, en vue de son utilisation.

Projet Z.I.B.A.C. :

Le S.M.E.D.A.R. a rejoint en 2021 l’association « Union Pour la Synergie Industrielle et le Développement Economique » (UPSIDE-Boucles de Rouen), qui a pour objectif de fédérer des établissements ayant une activité industrielle sur le territoire Métropolitain autour de projets communs en lien avec la culture de la sécurité industrielle, le développement durable et l’économie circulaire. UPSIDE est par ailleurs membre de l’association S.O.C.R.A.T.E. (Synergie pour une Organisation Collective et Raisonnée sur l’Axe Seine de la Transition Energétique) afin de traiter ces thématiques sur « l’Axe Seine ». Dans ce cadre, le S.M.E.D.A.R. est engagé dans le projet Z.I.B.A.C. (Zone Industrielle Bas Carbone). Soutenu par l’A.D.E.M.E., il va, entre autres, permettre la réalisation d’études sur :

- La faisabilité technico-économique de la mise en œuvre d’une solution de captage du CO2 émis lors du traitement des déchets. Une étude sur ce sujet a été lancée début 2025.
- Le potentiel de production de gaz vert par la valorisation des déchets du territoire. Une étude a également été lancée début 2025 sur cette thématique.
- L’optimisation de la consommation de l’eau dans les process industriels (réduction des quantités consommées, réutilisation par des partenaires de l’eau sortant des installations...). L’étude sur ce troisième point a démarré en 2024 et sera achevée en 2025.
- La création d’un réseau de chaleur industrielle, qui permettrait de valoriser la chaleur fatale produite par certains industriels auprès d’autres industriels ou au bénéfice de l’habitat collectif des communes avoisinantes.

Fonctionnement de l’Unité de Valorisation Energétique :

Du côté de l’U.V.E., l’année 2025 est marquée par le démarrage d’un nouveau contrat d’exploitation, conclu pour une durée de 10 ans et 9 mois, soit jusqu’au 31 décembre 2035. Le marché a été remporté par la S.N.V.E., qui va donc en conserver l’exploitation. Ce contrat prévoit un investissement spécifique de 22 millions d’euros. Il est destiné à améliorer les performances environnementales et énergétiques, ainsi que la sécurité des installations. Cet investissement portera, entre autres, sur l’optimisation du traitement des fumées, l’amélioration du système d’incendie, l’amélioration du cycle de vapeur afin d’augmenter la

production et la vente d'énergies, l'amélioration de la gestion et de la consommation d'eau du site ainsi que l'optimisation du contrôle des apports de déchets. Ce programme sera réalisé sur 3 années, entre 2026 et 2028.

En ce qui concerne les mâchefers, des études sont également en cours, avec l'appui du bureau d'études Néo-Eco. Il s'agit, pour commencer, de vérifier les quantités de métaux encore disponibles dans ce produit, qui échappent au process actuel, et de réfléchir à une amélioration du process sur ce point, pour maximiser leur recyclage et les recettes qui peuvent en découler. Il s'agit également de rechercher des pistes pour diversifier les usages des mâchefers (intégration au sein de bétons par exemple) et tenter d'en faciliter l'écoulement. La commercialisation de ce produit est aujourd'hui rendue plus compliquée : exutoires moins nombreux, concurrence accrue qui justifient le travail entrepris afin d'en améliorer la qualité.

Les biodéchets :

Des expérimentations de collecte de biodéchets, ont démarré en 2022 sur les territoires de la Métropole Rouen-Normandie et de la Communauté de Communes Caux-Austreberthe. Des déploiements plus massifs ont commencé à être déployés en 2024, sur la commune de Sotteville-Lès-Rouen principalement. Ils vont se poursuivre en 2025 et durant les années suivantes. Afin d'accompagner ces démarches et assurer un traitement adapté des biodéchets ainsi collectés, le S.M.E.D.A.R. a conclu un marché avec Paprec (pour les biodéchets de la Métropole Rouen-Normandie) et une convention avec « Les Alchimistes Normandie » (pour ceux de la Communauté de Communes Caux-Austreberthe) pour leur acheminement et leur traitement par méthanisation. Les opérations de traitement se déroulent sur le site de méthanisation de Fresnoy-Folny et de Cléville. Un nouveau marché va être préparé en 2025, pour répondre aux futurs besoins, qui sont donc amenés à augmenter. Pour la suite, le S.M.E.D.A.R. envisage toujours également de se doter d'une ou plusieurs installations de traitement adaptées, selon la quantité d'apports qui pourrait être prévue à terme. Environ 500 T ont été traitées en 2024. La perspective à moyen terme laisse augurer d'un tonnage pouvant atteindre environ 3 000 T.

Le centre de tri :

La construction d'un nouveau centre de tri, envisagée à échéance de 2028 et pour laquelle des études avaient été lancée fin 2023, a été ajournée, en raison des trop nombreuses incertitudes qui planent sur les catégories de déchets qu'il faudra pouvoir trier à l'avenir au regard du coût d'un tel projet : un contexte réglementaire et des exigences des éco-organismes qui évoluent de plus en plus souvent et rapidement, l'éventuelle mise en place d'une consigne pour les bouteilles en plastiques de type P.E.T. clair voire les canettes en aluminium, qui sortiraient ces emballages des collectes sélectives. L'analyse de France Stratégie de janvier 2024 semble en outre, inciter à une transformation de la REP emballages actuelle vers une REP opérationnelle gérée sans les collectivités...

Néanmoins, compte-tenu du fait que les apports de déchets recyclables continuent à croître et que des adaptations sont nécessaires pour maintenir un niveau de qualité optimal des matières envoyées en recyclage, de nouvelles études sont lancées en 2025 pour améliorer le process de l'actuel centre et en allonger la durée de vie.

La Communication :

Afin d'améliorer l'efficacité du travail de la Direction de la Communication, et suite à la réalisation d'un audit durant l'année 2024, une nouvelle organisation est en cours de mise en place. Des recrutements sont pour cela lancés.

Enfin, concernant le projet « Territoire "4R" » porté par le S.M.E.D.A.R. et destiné à mettre en réseau l'ensemble des acteurs de ce domaine et les collectivités adhérentes pour apporter une réponse à cet enjeu de la loi « AGECE », une action a été menée en janvier et février 2025, pour récupérer des jeux, livres... en vue de leur réemploi, en partenariat avec Kintsu Jouets, (ressourcerie spécialisée sur ce domaine). Une action similaire sera menée cette année, avec les écoles participantes au projet Récré. D'autres actions seront également engagées cette année, selon les opportunités qui pourront apparaître.

INFORMATIONS IMPORTANTES :

Cartouches de protoxydes d'azote :

Tout comme les autres établissements de traitement des déchets ménagers, le S.M.E.D.A.R. est confronté à une forte aggravation des problématiques liées aux bouteilles de protoxyde d'azote, qui, malheureusement, se retrouvent dans les apports des déchetteries, des corbeilles de rues, des ordures ménagères résiduelles ou encore des déchets ménagers recyclables. Leur présence génère de nombreux problèmes sur nos installations :

- Lorsqu'elles sont incinérées, elles provoquent des explosions, qui dégradent l'intérieur des fours et peuvent amener à des arrêts pour maintenance et engendrer des surcoûts élevés.
- Lorsqu'elles sont présentes dans les déchets ménagers recyclables et circulent sur la chaîne du centre de tri, elles vont se retrouver au niveau des presses permettant de compacter les déchets en « balles », ce qui peut également engendrer des explosions, et des départs de feu.
- Sur l'Unité de Tri des Encombrants, elles sont extraites manuellement par les agents, lorsqu'ils peuvent les voir, puis envoyées en recyclage, mais avec un coût de traitement très élevé.

Plus de 50 bouteilles de ce type sont découvertes chaque jour à la sortie des fours de l'U.V.E. Et 8 381 bouteilles ont pu être extraites sur l'unité de Tri des Encombrants.

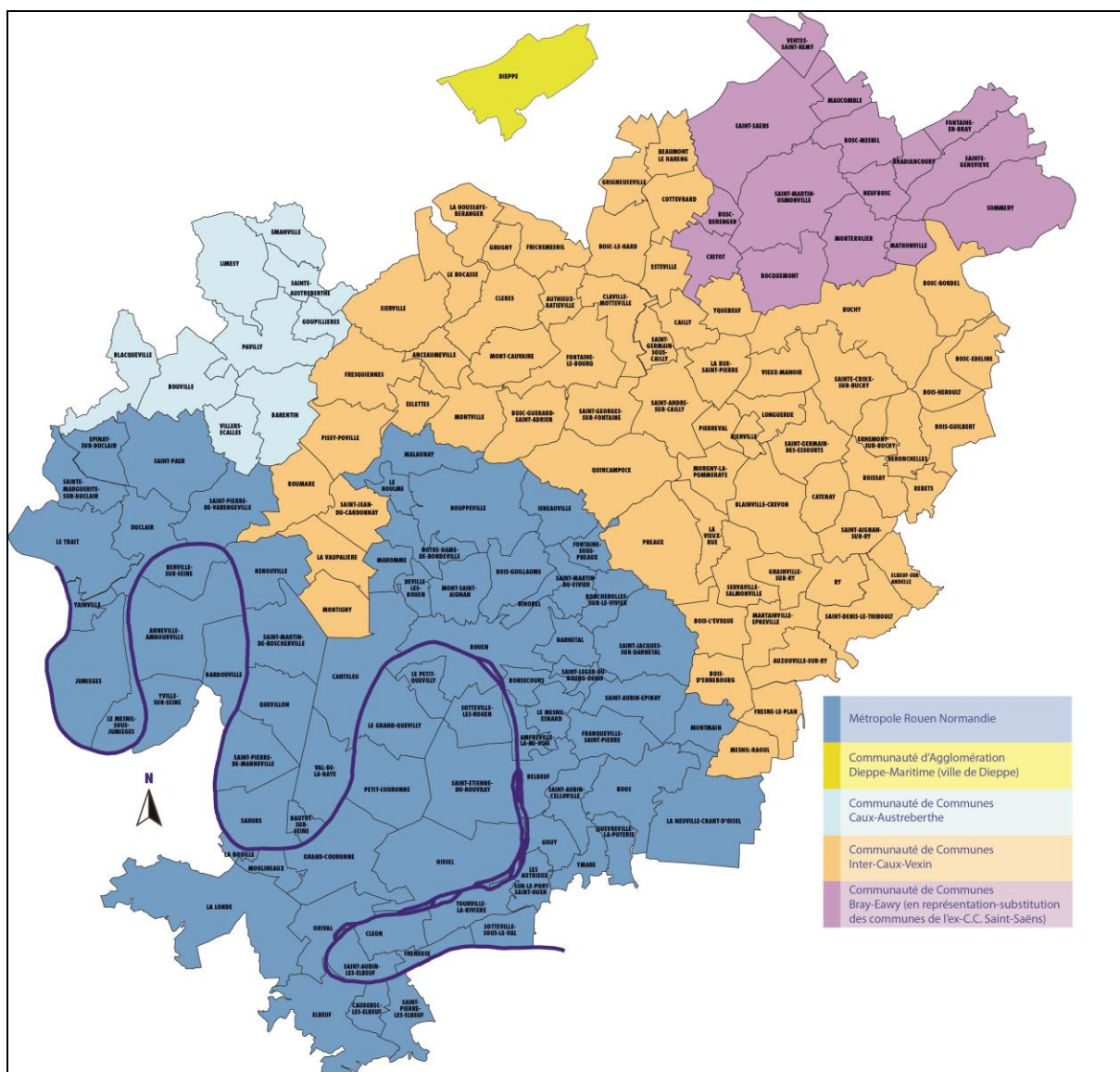
Le S.M.E.D.A.R. travaille activement avec les autres syndicats de traitement ainsi que les associations représentant les collectivités, et notamment Amorce et le Cercle National du Recyclage, pour rechercher des solutions à ce problème croissant. Le S.M.E.D.A.R. projette la réception de 12.000 bouteilles en 2025 pour un budget de traitement estimé à 84 000 €.

Présence d'amiante dans les bennes de gravats des déchetteries :

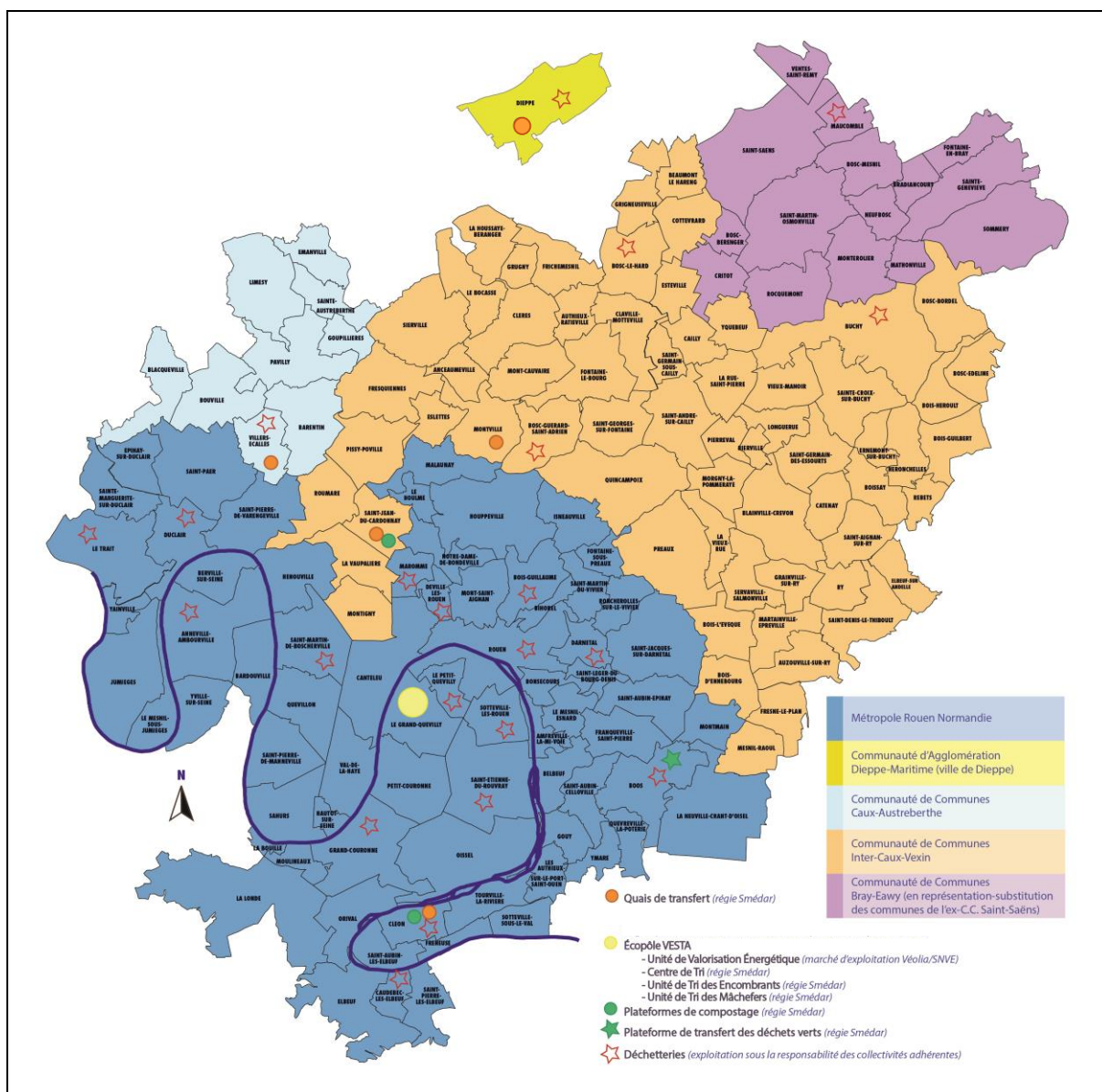
Depuis 2023, la présence d'amiante est régulièrement constatée dans les bennes de gravats de déchetteries, entraînant un refus de prise en charge de celles-ci par les centres de stockage de déchets inertes (classe 1). En effet, si les gravats sont bien destinés à se retrouver dans ce type d'installation, il n'en est rien pour l'amiante : celle-ci n'est pas un déchet inerte, elle doit donc être collectée et traitée séparément. Le S.M.E.D.A.R. se retrouve donc confronté à des difficultés récurrentes pour le traitement des gravats. Et cela peut conduire à des arrêts de collecte et donc d'acceptation de ces déchets dans les déchetteries. Si ce problème semblait diminuer en 2024, il s'accroît à nouveau depuis le début de l'année 2025.

Présence de plâtre dans les bennes de tout-venant :

De nombreuses plaques de plâtre sont déposées dans les bennes de tout-venant en déchetteries. Celles-ci ne peuvent être extraites sur l'U.T.E. pour être recyclées, car elles sont souillées par les autres déchets. Ne pouvant non plus être envoyées en enfouissement, elles se retrouvent dans les fours de l'U.V.E. Or, lors de leur combustion, elles relarguent des sulfates, qui restent « piégés » dans les mâchefers, ce qui les pollue et en empêche les usages les plus courants. Cela complique sérieusement leur écoulement en vue d'une valorisation, génère des frais de traitement importants sur des plateformes extérieures et donc un surcoût conséquent pour le S.M.E.D.A.R.



Le périmètre du S.M.E.D.A.R. au 1^{er} janvier 2024



Les installations de traitement du S.M.E.D.A.R. au 1^{er} janvier 2024

La Société d'Economie Mixte Locale (S.E.M.L.) VALENSEINE a été créée le 2 janvier 2004. Les relations entre cette société et le S.M.E.D.A.R. (qui en est actionnaire à 75%) sont régies par des conventions validées par le comité syndical du S.M.E.D.A.R. et le conseil d'administration de VALENSEINE.

Les 3 principales missions de VALENSEINE sont :

- L'optimisation des équipements de traitement du S.M.E.D.A.R. (U.V.E. et centre de tri du site V.E.S.T.A. et plateformes de compostage principalement)
- La commercialisation des produits issus des équipements du S.M.E.D.A.R. : compost, mâchefers, bois énergie
- La construction et l'exploitation d'équipements complémentaires à ceux du S.M.E.D.A.R.

En 2024, VALENSEINE a pris en charge :

- 28 652,30 T d'Ordures Ménagères (O.M.) et de refus de tri de collectivités hors périmètre S.M.E.D.A.R.
- 1,66 T de Déchets Ménagers Recyclables (D.M.R.) de collectivités hors périmètre S.M.E.D.A.R.
- 2 615,97 T de Déchets d'Activités de Soins (D.A.S.) issus des établissements hospitaliers de la région Normandie
- 67 147,46 T de déchets incinérables issus d'activités économiques (D.A.E.) et des services techniques de collectivités locales dans le cadre de marchés publics
- 558,94 T de déchets non-incinérables issus d'entreprises et des services techniques de collectivités locales
- 3 474,13 T de déchets verts issus d'entreprises et des services techniques de collectivités locales dans le cadre de marchés publics
- 271,58 T de gravats issus d'entreprises

De même, VALENSEINE a vendu :

- Mâchefers : 54 077,10 T
- Compost : 12 926 sacs de 50 litres ; 20 496,74 T en vrac de 10 et 25-30 mm
- Biomasse : 7 324,66 T

Le chiffre d'affaires de VALENSEINE en 2024 est de 11 916 001 Euros H.T.

Pour cette même année, VALENSEINE a apporté au S.M.E.D.A.R. une recette de 10 657 124 Euros H.T. Celle-ci est constituée par l'achat de prestations de traitement sur les équipements du S.M.E.D.A.R. Valenseine prend par ailleurs en charge des stocks de mâchefers, de compost et de bois énergie.

VALENSEINE assume seule toutes les charges qui lui sont dédiées (salaires du personnel, loyer, frais généraux, amortissement de son matériel...).

LA VALORISATION ENERGETIQUE

PRESENTATION

L'Usine de Valorisation Energétique (U.V.E.) est située sur le site de l'écopôle V.E.S.T.A., sis à Grand-Quevilly, boulevard de Stalingrad.

Les types de déchets incinérables traités sur l'U.V.E. sont les suivants :

- Ordures Ménagères (O.M.)
- Déchets incinérables des services techniques des collectivités
- Tout-venant incinérable des déchetteries
- Déchets Industriels et Commerciaux Banals (D.I.C.B.) incinérables
- Déchets incinérables des associations
- Déchets d'Activités de Soins (D.A.S.)

L'Usine de Valorisation Energétique

Mise en service : mars 2000

Maître d'ouvrage : S.M.E.D.A.R.

Exploitation : S.N.V.E. (Société Normande de Valorisation Energétique)

Capacité nominale : 325 000 T

Afin d'optimiser les quantités traitées, la S.E.M.L. VALENSEINE est chargée des apports de D.I.C.B. incinérables et de D.A.S. Elle participe aussi aux apports d'O.M. et d'incinérables en provenance des services techniques des collectivités.

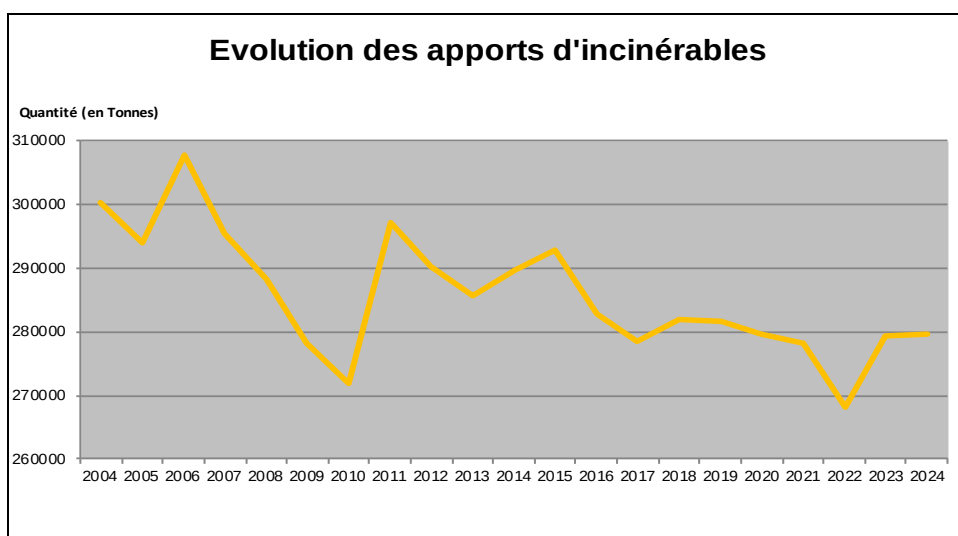
En 2024, la quantité de déchets prise en charge en vue d'une valorisation énergétique a été de 279 793,47 T. Celle-ci s'est répartie comme indiqué dans le tableau suivant.

Les apports d'incinérables en 2024 (en Tonnes)

	2024		2023	Evolution (en %)
	Quantité (en T)	Part (en %)	Quantité (en T)	
O.M.	184 739,96	66,03	188 088,80	-1,78
Incinérables des Services Techniques	4 181,64	1,49	3 881,02	7,75
Tout-venant incinérable des déchetteries (*)	23 291,36	8,32	21 467,34	8,50
Incinérables des entreprises et associations	64 964,54	23,22	62 984,70	3,14
D.A.S.	2 615,97	0,93	2 892,49	-9,56
Total	279 793,47	100,00	279 314,35	0,17

(*) : Les collectes d'incinérables en apport volontaire réalisées par le SMEDAR pour la Métropole Rouen Normandie sont intégrées dans cette catégorie.

Evolution des apports d'incinérables 2004-2024 (en Tonnes)



Outre ces déchets, des refus de tri (résidus non recyclables issus des chaînes de tri des déchets recyclables), et des déchets issus de l'U.T.E. ont également été valorisés énergétiquement, pour un total de 43 384,42 T, ce qui porte le total des apports à 323 177,89 T (323 458,83 T en 2023).

Le total des déchets « traités » par ce biais pour 2024 est de **323 831,40 T** (322 603,83 T en 2023).

→ La différence entre les quantités apportées et traitées est liée à la fosse de réception des apports. Son volume, de 20 000 m³, permet le stockage d'une quantité très importante de déchets. De ce fait, elle peut induire un effet plus ou moins conséquent de stockage/déstockage, qui peut atteindre plusieurs milliers de tonnes d'une année à l'autre.

→ Voir annexe 3 pour plus de détails.

La vapeur produite par les chaudières de l'U.V.E. est transformée en énergie électrique, grâce à un turboalternateur. La puissance récupérable est de 32 mégawatts. L'énergie ainsi récupérée est vendue à la société Alpiq (agrégateur d'électricité signataire du contrat de vente du S.M.E.D.A.R.), à l'exception de la part directement consommée sur le site V.E.S.T.A.

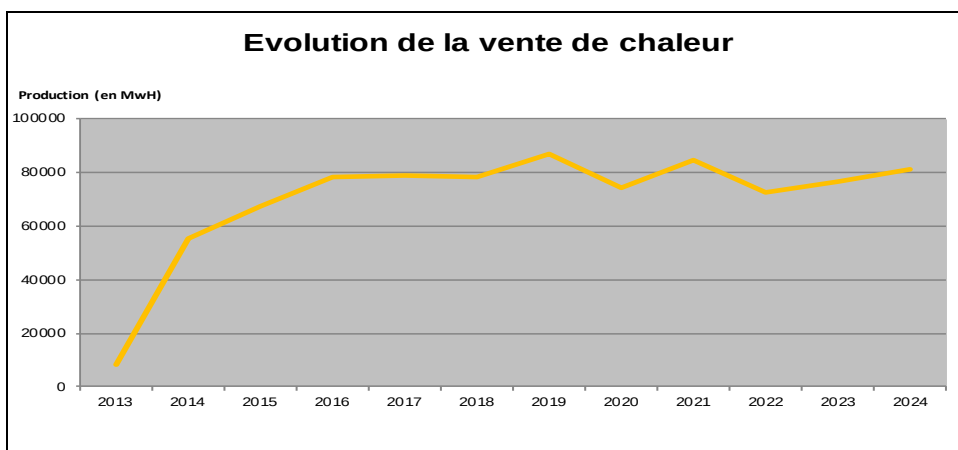
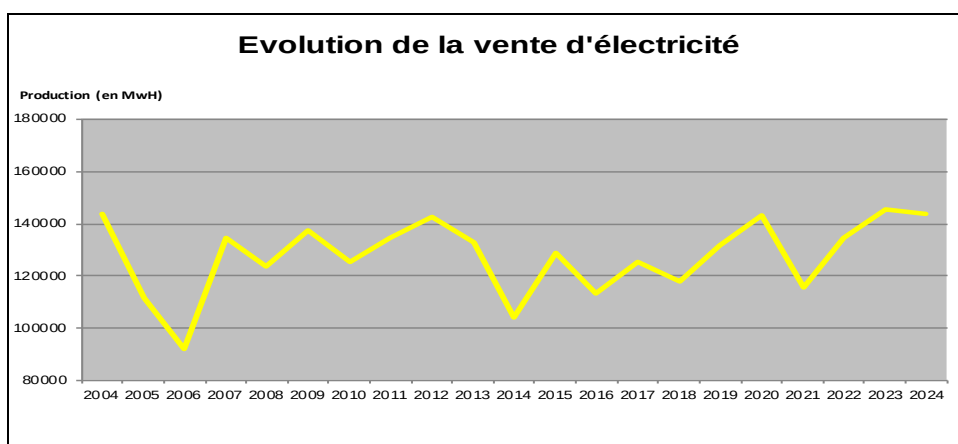
La vapeur permet également d'alimenter le réseau de chaleur « VESUVE » (mis en service en octobre 2013 et propriété de la Métropole Rouen-Normandie depuis juillet 2018), qui fournit en chauffage 10 000 logements et plusieurs bâtiments publics des communes de Petit-Quevilly et Grand-Quevilly, ainsi que le siège du S.M.E.D.A.R.

Production et vente d'énergie de l'U.V.E. en 2024

	<i>Electricité</i>		<i>Chaleur</i>	
	<i>Mwh produits</i>	<i>Mwh vendus</i>	<i>Mwh produits</i>	<i>Mwh vendus</i>
2024	177 311	143 529	81 106	81 106
2023	181 199	145 426	76 402	76 402

Concernant la chaleur, les quantités produites sont vendues en totalité à la Métropole, propriétaire du réseau depuis juillet 2018, qui assure la vente aux différents clients, y compris au SMEDAR pour sa propre consommation. De ce fait les valeurs de production et de vente sont identiques.

Evolution de la production d'électricité et de chaleur 2004-2024 (en Mwh)



LES MACHEFERS

Les mâchefers sont les résidus solides issus de l'incinération. Ils sont directement récupérés en sortie de fours. Ils subissent un pré-traitement (dé-ferraillage, criblage, etc.) avant d'être mis en maturation.

Il existe 3 catégories de mâchefers, définies par leurs caractéristiques physico-chimiques :

- Les mâchefers de type 1 et de type 2 : ces mâchefers sont utilisables en sous-couches routières, remblais..., selon les conditions définies par l'arrêté du 18/11/2011, relatif au recyclage des mâchefers en techniques routières
- Les mâchefers non-valorisable : il s'agit des mâchefers ne répondants pas aux critères permettant leur valorisation. Ils sont traités obligatoirement en I.S.D.N.D.

Les mâchefers sont traités sur une unité de traitement spécifique, située sur le site V.E.S.T.A.

Leur commercialisation est déléguée à la S.E.M.L. VALENSEINE.

En 2024, aucun tonnage de mâchefers n'a été envoyé en I.S.D.N.D.

L'Unité de Traitement des Mâchefers

Mise en service : janvier 2002

Maître d'ouvrage : S.M.E.D.A.R.

Exploitation : S.N.V.E.

Capacité nominale : 90 000 T

Quantités de Mâchefers valorisées en 2024 (en Tonnes)

	2024	2023	Evolution
	Quantité (en T)	Quantité (en T)	(en %)
Quantité totale	75 902,04	74 980,18	1,23

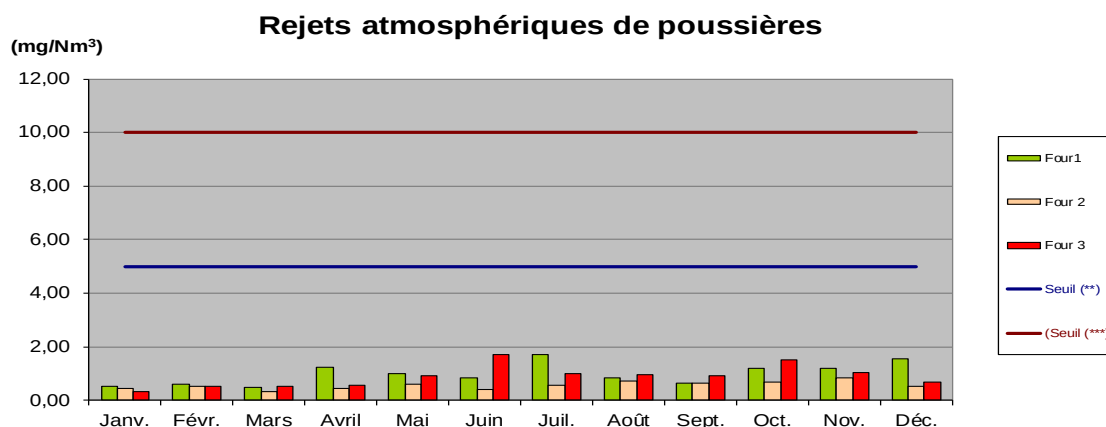
LES REJETS ATMOSPHERIQUES

Afin de protéger l'environnement, les fumées issues de la combustion au sein des fours de l'U.V.E. subissent un traitement qui se décompose en 4 étapes. Tout d'abord, elles sont dépoussiérées des cendres, grâce à un électrofiltre. Puis, elles sont épurées des dioxines, furannes et métaux lourds, grâce à l'absorbeur. Les fumées passent ensuite dans un filtre à manches, destiné à capter les résidus encore présents. Enfin, elles sont débarrassées des oxydes d'azote, par l'intermédiaire d'un catalyseur déNOx.

Des analyseurs, qui sont disposés à la base des conduits d'échappement des fumées, enregistrent en continu les émissions d'oxydes d'azote, d'acide chlorhydrique, de poussières, de mercure, de soufre... Les résultats mensuels sont présentés dans les graphiques ci-après.

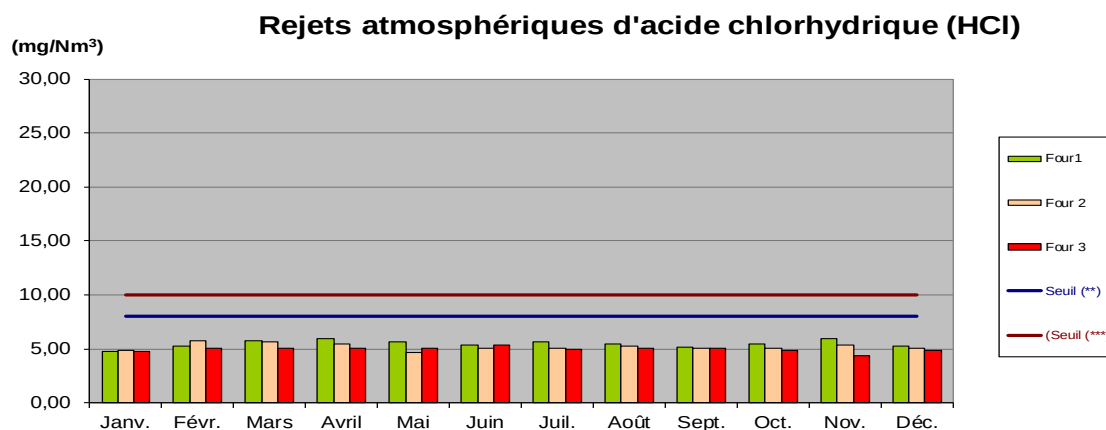
Attention, les résultats présentés sont des moyennes mensuelles. Les valeurs quotidiennes et horaires observées ont bien entendu pu être supérieures ou inférieures à celles-ci. En outre, il n'existe pas de corrélation directe entre chaque type de polluant. Il est donc normal que les résultats mensuels pour chacun d'eux puissent, pour chaque four, évoluer dans des sens différents.

Tous les seuils indiqués sur les courbes sont fixés par l'arrêté ministériel du 12/01/2021, pris en application du BREF Incinération du 04/12/2019, applicable à partir du 04/12/2023.



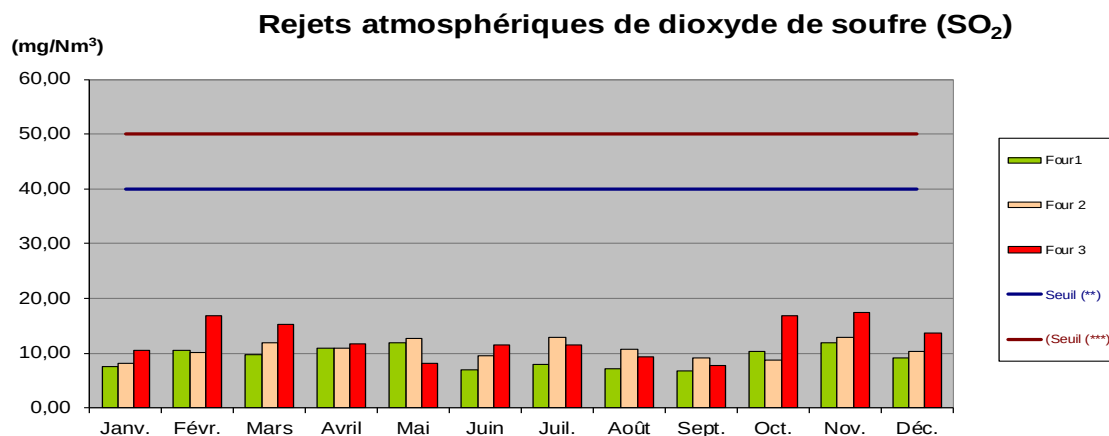
(**) : Seuil en période NOC (conditions opératoires normales de fonctionnement)

(***) : Seuil en période R-EOT (conditions autres que normales, durant lesquelles des déchets sont brûlés dans les fours)



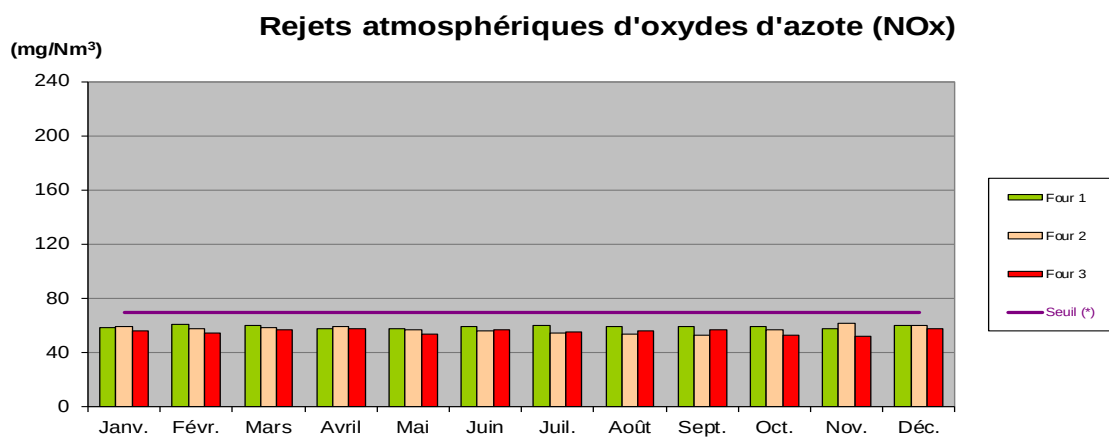
(**) : Seuil en période NOC (conditions opératoires normales de fonctionnement)

(***) : Seuil en période R-EOT (conditions autres que normales, durant lesquelles des déchets sont brûlés dans les fours)



(**) : Seuil en période NOC (conditions opératoires normales de fonctionnement)

(***) : Seuil en période R-EOT (conditions autres que normales, durant lesquelles des déchets sont brûlés dans les fours)



(*) : Seuil en période NOC (conditions opératoires normales de fonctionnement) et R-EOT (conditions autres que normales, durant lesquelles des déchets sont brûlés dans les fours)

Concernant les dioxines et les furannes, des mesures semi-continues sont réalisées sur les 3 fours. Les résultats moyens annuels sont de 0,00260 ng/Nm³ (le seuil est fixé à 0,08000 ng/Nm³).

En complément, 2 analyses officielles sont réalisées par un laboratoire indépendant, par four et par an, lors des 2 campagnes annuelles de contrôles. Ces campagnes annuelles valident également les résultats des analyses semi-continues indiqués ci-dessus. Les résultats pour 2024 sont présentés dans le tableau figurant sur la page suivante.

Rejets atmosphériques de dioxines et furannes en 2024 (en ng I-TEQ/Nm³)

<i>Ligne 1</i>		<i>Ligne 2</i>		<i>Ligne 3</i>		<i>Seuil (**)</i>
1 ^{ère} campagne	2 ^{ème} campagne	1 ^{ère} campagne	2 ^{ème} campagne	1 ^{ère} campagne	2 ^{ème} campagne	--
0,0002	0,0003	0,001	0,0002	0,0002	0,002	0,08000

(**) : Seuil en période NOC (conditions opératoires normales de fonctionnement) et R-EOT (conditions autres que normales, durant lesquelles des déchets sont brûlés dans les fours)

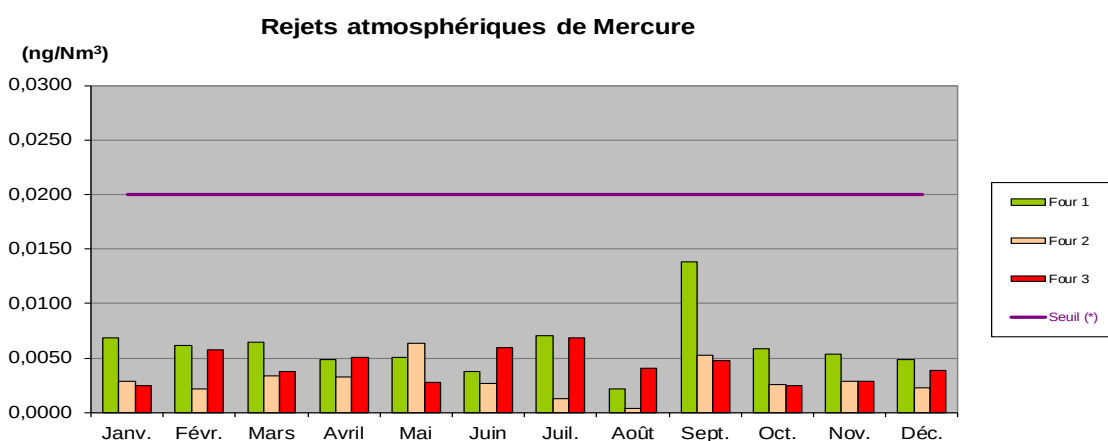
Concernant le mercure, 4 campagnes annuelles de mesures sont réalisées chaque année, par un laboratoire indépendant. En voici les résultats :

Rejets atmosphériques de mercure en 2024 (en ng/ Nm³)

	<i>Ligne 1</i>	<i>Ligne 2</i>	<i>Ligne 3</i>
1 ^{ère} campagne	0,0032	0,0062	0,0027
2 ^{ème} campagne	0,0083	0,074	0,0053
3 ^{ème} campagne	0,0072	0,0062	0,0041
4 ^{ème} campagne	0,0057	0,0045	0,0031
Seuil (**)	0,020		

(**) : Seuil en période NOC (conditions opératoires normales de fonctionnement) et R-EOT (conditions autres que normales, durant lesquelles des déchets sont brûlés dans les fours)

Des analyseurs ont également été mis en place fin 2023 pour mesurer les rejets de mercure de façon continue. Voici les résultats pour 2024 :



(*) : Seuil en période NOC (conditions opératoires normales de fonctionnement) et R-EOT (conditions autres que normales, durant lesquelles des déchets sont brûlés dans les fours)

LA VALORISATION MATIERE

LES MATERIAUX ISSUS DE LA COLLECTE SELECTIVE

Les déchets recyclables (hors verre) ont été triés au centre de tri du site V.E.S.T.A. Le verre a quant à lui été réceptionné sur les quais de transfert de Cléon et Saint-Jean-du-Cardonnay. Si la majorité de ces déchets provient des ménages du périmètre du S.M.E.D.A.R., certains proviennent également d'autres territoires (apports réalisés par la S.E.M.L. VALENSEINE).

Le Centre de Tri

Mise en service : octobre 2006

(Revamping depuis 11/2016)

Maître d'ouvrage : S.M.E.D.A.R.

Exploitation : S.M.E.D.A.R., depuis le 01/10/2006

Capacité nominale : 35 000 T

Les quantités valorisables :

En 2024, le tonnage de recyclables valorisables est de 44 866,87 T (verre inclus). Notons que 840,22 T de recyclables souillés ont été refusées dès leur entrée au centre de tri et renvoyées vers l'U.V.E. du site V.E.S.T.A.

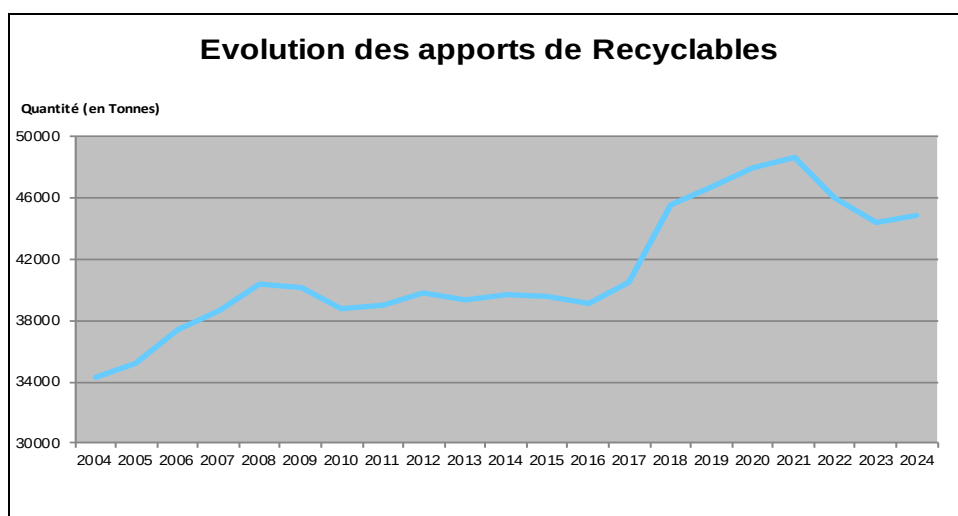
Quantités de recyclables issus de la collecte sélective valorisables en 2024 (en Tonnes)

	2024		2023	Evolution (en %)
	Quantité (en T)	Part (en %)	Quantité (en T)	
Recyclables (Hors Verre)	29 709,59	66,22	29 271,98 (*)	1,49
Verre	15 157,48	33,78	15 163,71	-0,04
Total	44 866,87	100,00	44 435,69	0,97

(*) : Dont 18,92 T pour les clients de VALENSEINE

→ Voir annexe 3 pour plus de détails.

Evolution des apports de recyclables 2004-2024 (en Tonnes)



Les quantités valorisées :

Dans le cadre de la collecte sélective et de sa délégation de compétence pour le traitement des déchets ménagers, le S.M.E.D.A.R. a signé en 2018 un nouveau contrat, dénommé « contrat programme de durée », avec la société agréée Citéo. Un avenant de prolongation est ensuite intervenu pour l'année 2024. Dans ce cadre, les filières de reprise ont été modifiées. Durant cette année, les matériaux triés ont donc été envoyés dans les filières de recyclage suivantes :

<i>Matériau</i>	<i>Entreprise</i>	<i>Commune</i>
Acier	European Products recycling	Aubervilliers
Aluminium	Acteco Recycling	Nantes
Briques alimentaires	REVIPAC	Hondouville
Carton	European Products recycling	Aubervilliers
Plastiques	VALORPLAST	Puteaux
Verre	Sibelco / OI	Saint-Vigor-d'Ymonville / Reims

Parallèlement à ces filières Citéo, il existe d'autres filières de recyclage. Ainsi, le gros de magasin est envoyé aux entreprises Ecophyse (Neuvy - 37), GDE Normandie (Grand-Quevilly - 76) et Paprec (Saint Herblain - 44).

En ce qui concerne le papier, celui-ci a été pris en charge pour partie par la société Norske Skog (Golbey – 88) mais également par GDE Normandie (Grand-Quevilly – 76).

**Quantités de recyclables issus de la collecte sélective valorisées en 2024
pour le SMEDAR (en Tonnes)**

	2024	2023
Carton	6 732,62	5 783,78
Briques alimentaires	234,68	210,84
Mix P.E.T. Clair	1 388,97	1 382,84
Mix P.E.T. Foncé	73,56	103,48
Mix P.E./P.P./P.S.	905,56	905,40
Films Plastiques	582,64	541,36
Acier	816,88	683,10
Aluminium	163,86	137,14
Verre	14 848,94	15 151,79
Papier (1.11)	4 928,32	5 255,32
Gros de magasin (1.02+1.05)	3 559,91	2 920,07
Total	34 235,94	33 085,12

A partir de fin 2022, deux nouvelles filières ont également été développées, dans le cadre d'expérimentations, avec VALORPLAST, pour permettre le recyclage du P.S.E. (Polystyrène Expansé) et des gros bidons en plastiques de type P.E./P.P.. Il s'agit de matériaux récupérés à la fois au centre de tri mais également sur l'unité de tri des encombrants (U.T.E.). Les quantités envoyées en recyclage sont indiquées dans le tableau ci-dessous :

**Filières expérimentales - Quantités recyclées en 2024
pour le SMEDAR (en Tonnes)**

	2024	2023
P.S.E.	0,44	4,04
Bidons en P.E./P.P.	26,70	15,30
Total	27,14	19,34

LES METAUX FERREUX ET NON-FERREUX

Les métaux valorisés ont 3 origines :

- l'incinération à l'U.V.E.
- les collectes d'encombrants
- les dépôts en déchetteries

Les métaux ferreux et non-ferreux présents dans les apports sont récupérés par extraction dans les mâchefers. Leur filière de recyclage est celle définie dans le cadre de la reprise garantie. Ainsi, les métaux non-ferreux ont été envoyés à la société SUEZ (Saint-Grégoire - 35) et les métaux ferreux à la société Prefernord (Fretin – 59)

Les collectes d'encombrants, venant de la Métropole Rouen-Normandie, contiennent des ferrailles, qui sont récupérées par tri manuel. Ce tri est effectué sur l'U.T.E. du site V.E.S.T.A.

Les dépôts en déchetteries sont réalisés dans des bennes spécifiques, réservées aux ferrailles.

Les ferrailles issues de l'incinération, des encombrants et des déchetteries ont été envoyées, selon leur provenance et la période de l'année, aux sociétés GUY DAUPHIN ENVIRONNEMENT (Grand-Quevilly - 76), GARDET & DE BEZENAC (Yvetot - 76), DERICHEBOURG (Grand-Quevilly – 76), REVIVAL (Grand-Quevilly – 76) et D'HONT (Beaussault – 76).

Quantités de métaux valorisées en 2024 (en Tonnes)

	2024		2023	Evolution (en %)
	Quantité (en T)	Part (en %)	Quantité (en T)	
<i>Métaux Ferreux issus de l'incinération</i>	4 907,50	48,18	4 699,32	4,43
<i>Métaux Non-ferreux issus de l'incinération</i>	423,61	4,16	363,73	16,46
<i>Ferrailles</i>	4 855,49	47,67	4 196,85	15,69
Total	10 186,60	100,00	9 259,90	10,01

LES OUTILS DU PEINTRE

Les outils du peintre constituent l'une des 4 catégories de la filière REP relative aux Articles de Bricolage et de Jardin (dite REP ABJ), créée par la loi AGEC. Elle regroupe, entre autres, les pinceaux, brosses à peindre, couteaux, manchons, rouleaux, ainsi que les bacs à peinture et leurs accessoires.

La catégorie outils du peintre est gérée par l'éco-organisme EcoDDS, qui gère également une partie des DDS (voir page suivante).

En 2024, **0,834 T** (0,420 T en 2023) d'outils du peintre ont été pris en charge par EcoDDS et recyclés.

LES DECHETS DANGEREUX SPECIFIQUES (D.D.S.)

Les D.D.S. sont issus des déchetteries et, pour une petite quantité, de l'U.T.E. Certains d'entre-eux font, depuis janvier 2014, l'objet d'une filière de reprise spécifique, organisée par l'Eco-organisme EcoDDS, et donnent lieu au reversement de soutiens financiers. Pour tous les autres, ils sont envoyés sur la plate-forme de regroupement et de traitement de la société TRIADIS (Rouen – 76), puis réacheminés vers des filières de traitement spécifiques.

Les filières de traitement des D.D.S. (*) et les quantités traitées (en Tonnes) en 2024 (**)

<i>Matériaux</i>	<i>Traitement</i>	<i>Entreprise</i>	<i>Commune</i>	<i>Quantité 2024</i>	<i>2023</i>
Solvants chlorés ou non	Valorisation en cimenterie	Speichim + Gerep	St-Vulbas (01) / Mitry-Mory (77)	78,186	62,454
Peinture, vernis, encres, colles	Valorisation en cimenterie	Tredi	Salaise (38)	506,878	467,888
Acides, bases	Traitement physico-chimique	Gerep	Mitry-Mory (77)	5,65	6,949
Piles	Valorisation matière	COREPILE	Paris (75)	20,673	19,848
Aérosols	Valorisation matière et énergétique	Triadis	Rouen (76)	13,791	13,386
Combustibles solides	Valorisation en cimenterie	Tredi	Salaise (38)	1,113	0,848
Produits de laboratoires	Tri et pré-traitement, puis incinération spécialisée	Tredi	Hombourg (68) / Salaise (38)	0,387	0,351
Produits phytosanitaires	Incinération spécialisée	Tredi	Salaise (38)	8,570	8,744
Huiles, corps gras	Valorisation en cimenterie	Ecohuile	Lillebonne (76)	0,000	0,000
Radiographies	Valorisation en cimenterie	MBM	Voivres Lès Le Mans (72)	3,330	3,537
Batteries	Valorisation Matière	Metal Blanc	Bourg Fidèle (08)	27,088	26,316
Extincteurs	Valorisation Matière	Triadis	Rouen (76)	27,970	24,361
Total				693,636	634,682

→ L'annexe 3 présente pour chaque collectivité les quantités de D.D.S. (hors filière EcoDDS) récupérées en déchetteries.

(*) : Les filières indiquées sont celles destinées aux D.D.S. non pris en compte par EcoDDS

(**) : y compris les D.D.S. récupérés sur l'U.T.E.

En outre, 94,038 T de produits non identifiés et emballages vides souillés ont également été pris en charge. Ces déchets ont, après tri, été renvoyés vers les filières adaptées.

Le total des D.D.S. de 2024 est donc de **787,674 T** (729,577 T en 2023). Sur ce total, **421,589 T** ont été pris en charge par EcoDDS (398,852 T en 2023).

LES PNEUMATIQUES

Les pneumatiques sont pris en charge par la société Henry Recyclage, société de recyclage agréée par la filière ALIAPUR, sur une partie des déchetteries. Leur recyclage est effectué sans frais. Ils font l'objet soit d'un rechapage et d'une remise sur le marché soit d'un recyclage complet.

La quantité totale collectée en 2024 s'élève à **210,803 T** (234,30 T en 2023).

LES DECHETS D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES (D.E.E.E.)

Les D.E.E.E. sont pris en charge par la société VEOLIA Normandie, dans la cadre du contrat liant le S.M.E.D.A.R à la société agréée Eco-Systèmes, en charge du recyclage de ces déchets.

Les D.E.E.E. se décomposent en quatre catégories :

- les « PAM » (Petits Appareils en Mélange) : il s'agit des petits objets contenant des éléments électriques ou électroniques (ex. : sèche-cheveux). Ils sont traités par l'association Envie EE, située au Havre (76).
- les « Ecrans » : il s'agit des écrans de télévision et ordinateurs, quel que soit leur type (Tube cathodiques et écrans plats LCD ou Plasma). Ils sont traités par la société SRM, située à Rouxmesnil-Bouteilles (76).
- Le « GEM F » (Gros Electroménager Froid) : il s'agit des appareils de type réfrigérateurs, congélateurs... Ils sont traités par l'association Envie EE Boucles de Seine, située à Saint-Aubin-Lès-elbeuf (76).
- Le « GEM HF » (Gros Electroménager Hors Froid) : il s'agit des appareils de type chaînes HIFI, machines à laver... Ils sont traités par la société SIREC, située à Saint-Pierre-Lès-Elbeuf (76).

La quantité totale collectée en 2024 s'élève à **446,441T**.

Décomposition selon les catégories (en Tonnes)

	<i>TOTAL 2024</i>	<i>2023</i>
PAM	156,498	126,729
Ecrans	46,960	42,317
GEM F	110,010	79,130
GEM HF	132,973	97,738
Total	446,441	345,914

Il faut également ajouter 2,264 T de lampes (lampes mixtes et tubes néons). Le total général des D.E.E.E. pour l'année 2024 s'élève donc à **448,705 T**.

LES DECHETS D'ELEMENTS D'AMEUBLEMENT (D.E.A.)

Les D.E.A. sont pris en charge par la société Véolia dans les déchetteries équipées de bennes spécifiques, sauf pour celle de Saint-Etienne-du-Rouvray pour laquelle la collecte est assurée par Suez, dans la cadre du contrat liant le S.M.E.D.A.R à la société agréée Eco-Maison, en charge du recyclage de ces déchets. En tout, 16 déchetteries sont équipées en 2024. La quantité totale collectée en 2024 s'élève à **6 736,32 T** (6 220,05 T en 2023).

LE BETON

Depuis avril 2023, le béton fait l'objet d'un tri sur l'Unité de Tri des Encombrants. Une fois séparé, il est expédié chez LTP (Petit-Couronne – 76). Du béton est également extrait sur le site de Saint-Jean-du-Céardonnay. Il va, dans un premier temps, être concassé, pour séparer les métaux du béton. Les métaux sont ensuite recyclés. Le béton est, pour sa part, à nouveau concassé puis criblé, avant d'être réemployé.

En 2024, la quantité totale de béton triée s'élève à **205,20 T** (124,38 T en 2023).

LE PLATRE

Depuis août 2023, le plâtre est trié sur plusieurs déchetteries. Il est envoyé chez Solvalor (Sotteville-lès-Rouen – 76), pour être recyclé.

En 2024, la quantité totale de plâtre collectée s'élève à **222,14 T** (29,28 T en 2023). L'année 2024 est la première année complète de collecte.

LES BOUTEILLES DE PROTOXYDE D'AZOTE

Bien que potentiellement dangereux, ces déchets ne font aujourd'hui pas partie de la filière des D.D.S.

En 2024, **8 381** bouteilles de protoxyde d'azote ont été extraites sur nos installations de tri. Celles-ci ont été collectées par la société Oncidis (Vexin-sur-epte – 27) puis envoyés en traitement chez ADF Ile-de-France - Nord (Le Plessy Belleville – 60). Le gaz encore présent à l'intérieur est séparé des bouteilles. L'ensemble est ensuite recyclé.

Cela ne tient pas compte des près de 50 bouteilles qui sont malheureusement retrouvées chaque jour dans les métaux à la sortie de l'U.V.E. Celles-ci, du fait de leur passage dans cette unité, sont vides de tout gaz et envoyées en recyclage également, avec le reste des ferrailles issues de l'U.V.E.

LES BOUTEILLES DE GAZ

Les bouteilles de gaz qui arrivent sur l'UT.E. sont également extraites pour être renvoyées chez les gaziers (Antargaz, primagaz...) afin d'être réutilisées.

En 2024, **72,82 T** ont ainsi été récupérées par les gaziers (59,92 T en 2023).

LA VALORISATION AGRONOMIQUE

LES DECHETS VERTS

Les déchets verts issus des collectes en porte à porte, des déchetteries, des entreprises ou encore des services techniques des Collectivités, sont traités sur les plateformes de compostage de Saint-Jean-du-Cardonnay et de Cléon.

Les procédés de traitement utilisés sont adaptés à la configuration des sites.

L'Unité de Compostage de Saint-Jean-du-Cardonnay <i>Mise en service</i> : juillet 1993 <i>Maître d'ouvrage</i> : S.M.E.D.A.R. <i>Exploitation</i> : S.M.E.D.A.R., depuis le 01/01/2002 <i>Capacité nominale</i> : 40 000 T	L'Unité de Compostage de Cléon <i>Mise en service</i> : mai 2004 <i>Maître d'ouvrage</i> : S.M.E.D.A.R. <i>Exploitation</i> : S.M.E.D.A.R. <i>Capacité nominale</i> : 11 000 T
--	---

En 2024, le S.M.E.D.A.R. a réceptionné 65 925,72 tonnes de déchets verts (hors tontes traitées via la filière « Méthatontes » – voir page 25). Le détail des apports est indiqué sur la page suivante.

La valorisation des déchets verts permet de produire un compost, criblé à 10 ou 25-30 millimètres, qui peut alors être vendu en vrac ou en sacs de 50 litres.

En amont des opérations de compostage, une séparation des branchages est réalisée sur les déchets verts.

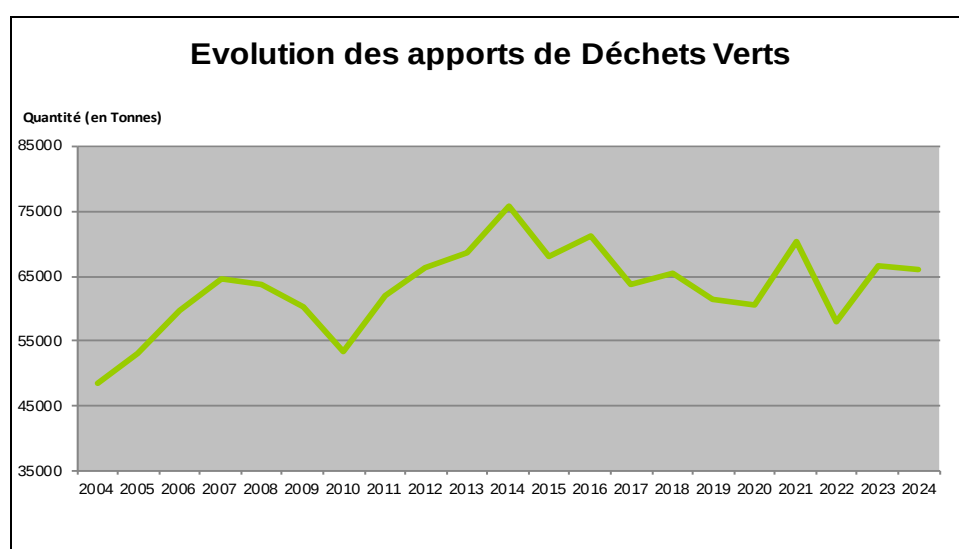
La gestion des apports de déchets verts des entreprises privées ainsi que la commercialisation du compost et du bois-énergie issus des plateformes de compostage du S.M.E.D.A.R. ont été déléguées à la S.E.M.L. VALENSEINE (le détail des ventes est indiqué sur la page suivante). Certains apports provenant des services techniques des Collectivités Locales ont aussi été réalisés par l'intermédiaire de VALENSEINE.

Les apports de déchets verts en 2024 (en Tonnes)

	2024		2023	Evolution (en %)
	Quantité (en T)	Part (en %)	Quantité (en T)	
Déchets des particuliers en porte à porte	29 387,40	44,58	33 173,36	-11,41
Déchets des déchetteries	30 027,85	45,55	27 179,41	10,48
Déchets des Services Techniques	3 036,34	4,61	2 885,07	5,24
Déchets des entreprises et associations	3 474,13	5,27	3 352,19	3,64
Total	65 925,72	100,00	66 590,03	-1,00

→ Voir annexe 3 pour plus de détails.

Evolution des apports de déchets verts 2004-2024 (en Tonnes)



Les ventes de compost et de bois-énergie en 2024

	Sacs 50 L	10 mm (en T)	25-30 mm (en T)	Bois-énergie (en T)
2024	12 926	507,09	19 989,65	7 324,66 (*)
2023	13 362	332,52	18 413,37	8 426,12 (**)

(*) Dont 288,28 T au départ de l'U.T.E.

(**) Dont 272,70 T au départ de l'U.T.E.

LES BIODECHETS

Les biodéchets sont collectés sur la Métropole Rouen Normandie et la Communauté de Communes Caux-Austreberthe. Ils sont orientés vers des méthaniseurs situés à Fresnoy-Folny (76), pour ceux de la Métropole, et Cléville (76), pour les autres.

Les biodéchets envoyés sur la filière de méthanisation en 2024 (en Tonnes)

<i>Biodéchets collectés sélectivement</i>	
2024	399,58
2023	159,475

En 2024, dans le détail, 359,340 T ont été collectées sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie, et 40,24 T sur celui de la Communauté de Communes Caux-Austreberthe.

Cette filière sera, normalement, amenée à prendre de l'ampleur dans les prochaines années, au fur et à mesure des mises en place de collectes sélectives sur le territoire par les différentes collectivités adhérentes.

LES HUILES VEGETALES USAGEES

Depuis 2022 également, les huiles végétales usagées collectées dans les déchetteries sont prises en charge par la société MJR Négoces (Sierville – 76). Elles font l'objet d'une valorisation sous forme de biocarburant.

Les apports d'huiles végétales en 2024 (en Tonnes)

<i>Huiles Alimentaires collectés sélectivement</i>	
2024	18,565
2023	17,110

LA FILIERE « METHATONTES »

Depuis 2013, une partie du flux de déchets verts, composée de tontes uniquement, n'est plus traitée par compostage mais envoyée vers un méthaniseur situé sur la commune de Bois-Guilbert (76), dans le cadre d'une collaboration concernant un procédé de méthanisation à la ferme, comme pour les biodéchets. Les tontes concernées proviennent exclusivement de la déchetterie de Montville, équipée pour leur séparation du reste des déchets verts.

Les tontes envoyées sur la filière Méthatonte en 2024 (en Tonnes)

<i>Tontes issues des déchettes</i>	
2024	44,61
2023	16,29

LE STOCKAGE

LE STOCKAGE EN I.S.D.D.

En 2024, les cendres et les R.E.F.I.O.M. (Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération d'Ordures Ménagères) résultant du traitement des déchets sur V.E.S.T.A. sont envoyés sur le site de SERAF (Tourville-la-Rivière - 76).

Des R.E.F.I.O.M. ont également été envoyés chez Hydropale (Dunkerque – 59), dans le but de valoriser la partie saline qu'ils contiennent, en l'utilisant pour améliorer la flottaison des navires dans le port de Dunkerque, les quantités restantes étant enfouies.

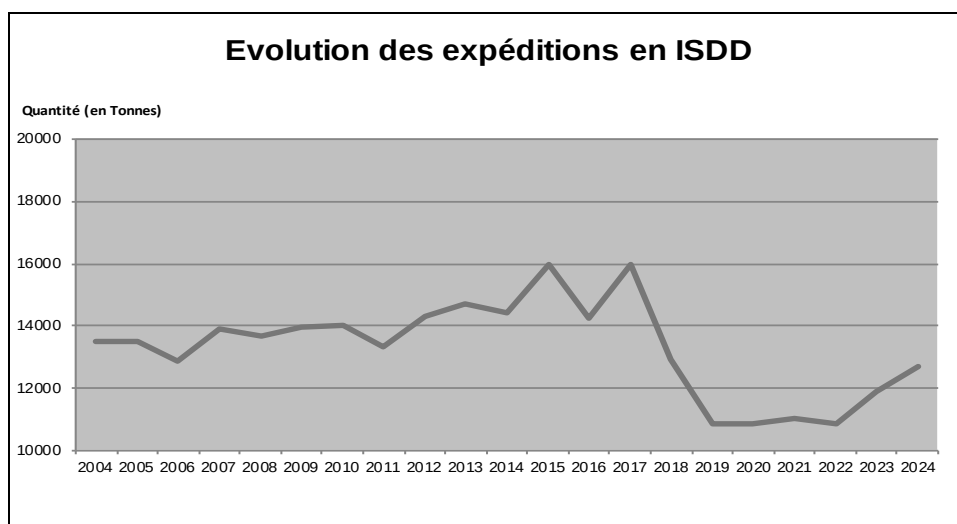
Les évacuations en 2024 (I.S.D.D. + Hydropale)

	Cendres (en T)		R.E.F.I.O.M. (en T)	
	SERAF	SARP Industries	SERAF	Hydropale
2024	7 940,28	0,00	4 746,70	61,28
2023	8 004,14	149,12	3 714,38	656,24

Les quantités de cendres et R.E.F.I.O.M. produites par l'U.V.E. varient selon la part de chaque type de déchets dans le total incinéré et, bien entendu, selon la quantité totale incinérée.

En raison d'un problème technique, Hydropale n'a pas pu, en 2024, prendre en charge en vue d'une valorisation les mêmes quantités de R.E.F.I.O.M. que les années précédentes.

Evolution des évacuations en C.S.D.U. de classe I 2004-2024 (en Tonnes)



La forte baisse des expéditions en I.S.D.D. de cendres et R.E.F.I.O.M. à partir de 2018 est due à une modification du mode de traitement des fumées (passage d'un traitement dit « semi-humide » à un traitement dit « sec » en cours d'année 2018) et non à une baisse des quantités de déchets traitées sur l'U.V.E. La remontée visible en 2023 et a fortiori 2024 est liée à des problèmes techniques chez Hydropale, ayant empêché un niveau de valorisation similaire aux années précédentes.

31 584,89 tonnes de déchets dits non-incinérables, ont été réceptionnées par le S.M.E.D.A.R. en 2024.

La gestion des non-incinérables des entreprises a été confiée à VALENSEINE. Certains apports venant des services techniques des Collectivités Locales ont également été réalisés par l'intermédiaire de VALENSEINE.

Les apports de déchets non-incinérables en 2024 (en Tonnes)

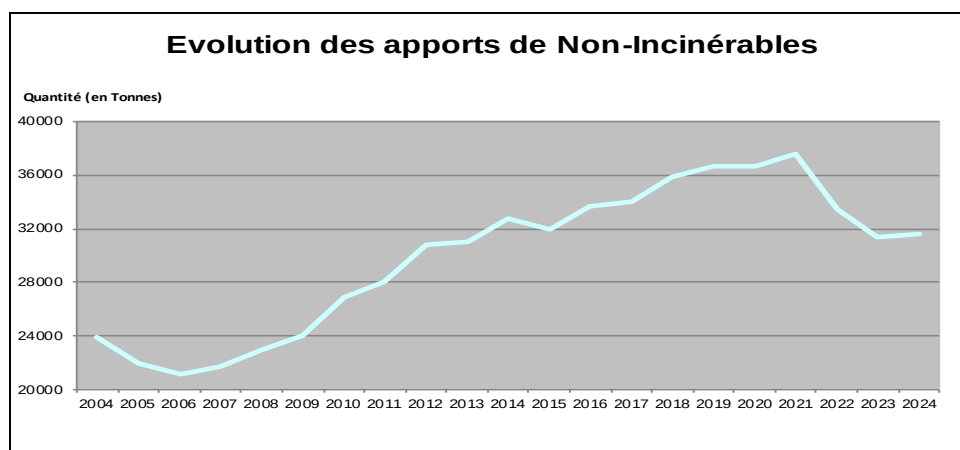
	2024		2023	Evolution (en %)
	Quantité (en T)	Part (en %)	Quantité (en T)	
<i>Encombrants des Particuliers</i>	5 151,06	16,31	5 665,10	-9,07
<i>Tout-venant Non-inc des déchetteries (*)</i>	25 253,28	79,95	24 585,78	2,71
<i>Non-Inc des Services Techniques</i>	628,25	1,99	540,82	16,17
<i>Non-Inc des entreprises et associations</i>	552,30	1,75	593,95	-7,01
Total	31 584,89	100,00	31 385,65	0,63

(*) : Les collectes de non-incinérables en apport volontaire réalisées par le SMEDAR pour la Métropole Rouen Normandie sont intégrées dans cette catégorie.

Les déchets non-incinérables issus des encombrants, des déchetteries, des entreprises, des associations et des services techniques des collectivités sont réceptionnés sur les différents quais de transfert du S.M.E.D.A.R. et, principalement, sur l'U.T.E.

Comme indiqué à la rubrique « Les métaux ferreux et non-ferreux », ces déchets sont triés sur l'U.T.E., afin d'extraire la ferraille, les pneus, les D.D.S.... et la fraction valorisable énergétiquement (cette dernière est envoyée sur l'U.V.E.). Seule la fraction non valorisable est donc envoyée en C.S.D.U. de classe II. **Ainsi, 98 % des déchets non-incinérables ont pu être valorisés en 2024.**

Evolution des apports de déchets non-incinérables 2004-2024 (en Tonnes)



Les déchets non valorisables sont envoyés vers l’I.S.D.N.D. d’Urville (14), exploité par SUEZ.

Les bigbags d’amiante ciment, sont également envoyés dans cet I.S.D.N.D.

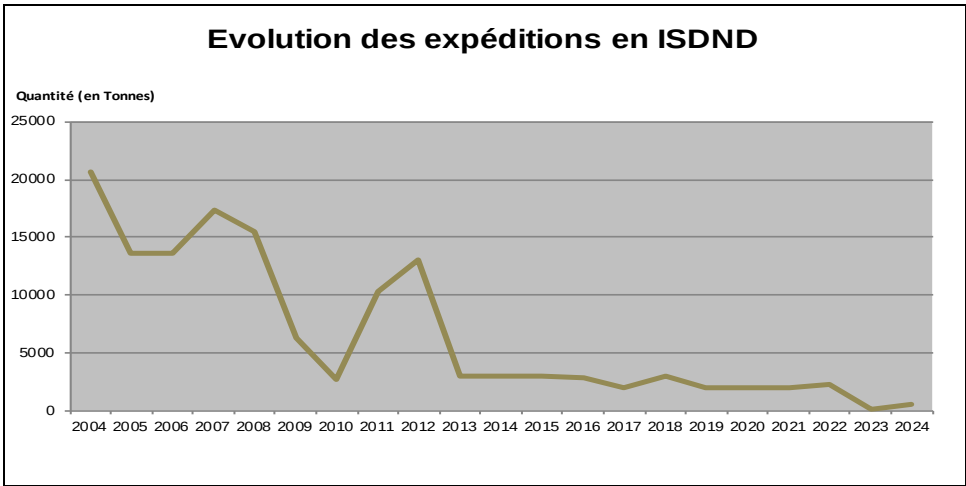
Les évacuations en I.S.D.N.D. depuis l’U.T.E. en 2024

	<i>SUEZ RV (Quantité en T)</i>	<i>Amiante (Nbre Bigbags)</i>
2024	532,16	70 (*)
2023	149,84	83

(*) : Ces 70 bigbags ont permis d’évacuer 311,66 T d’amiante.

Pour information, les quantités évacuées vers SUEZ en 2024 spnt un peu plus élevées qu’en 2023, car certains déchets issus de l’U.T.E. n’ont pu être incinérés durant quelques jours en raison de l’arrêt général ayant eu lieu sur l’U.V.E.

Evolution des évacuations en C.S.D.U. de classe II 2004-2024 (en Tonnes)



Le S.M.E.D.A.R s’étant doté d’une U.T.E. dès 2006, les efforts de réduction des envois en I.S.D.N.D. ont été réalisés bien avant l’année 2010. **Ainsi, entre 2006 et 2024, les quantités de déchets non-incinérables en enfouissement ont diminué de 96%.** En 2011 et 2012, l’intégration de Dieppe a provoqué un apport supplémentaire important de déchets incinérables. Cela a conduit à saturer l’U.V.E. Par conséquent, il a fallu réduire les quantités de déchets envoyées sur cette installation à partir de l’U.T.E. Cette situation a conduit à devoir expédier plus de déchets en enfouissement, impactant temporairement l’effort de réduction du stockage. Des ajustements sur les déchets extérieurs pris en charge ont permis un retour à la normale en 2013, et les envois en I.S.D.N.D. sont donc de nouveau du même ordre que ceux de l’année 2010 depuis ce moment.

Pour information, l’indice de réduction par rapport à 2010 est de -80,12 %.

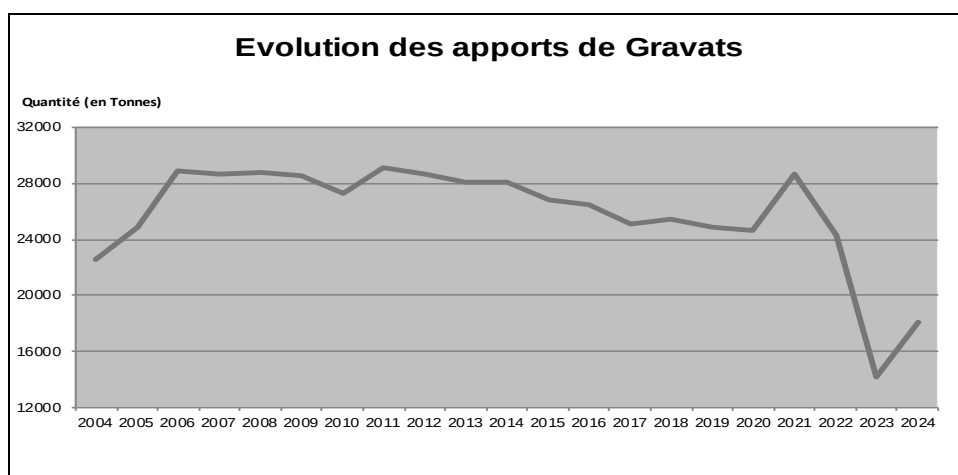
18 118,88 tonnes de gravats ont été réceptionnées par le S.M.E.D.A.R. en 2024.

La gestion des apports venant des entreprises a été confiée à VALENSEINE.

Les apports de gravats en 2024 (en Tonnes)

	2024		2023	Evolution (en %)
	Quantité (en T)	Part (en %)	Quantité (en T)	
<i>Gravats des déchetteries</i>	17 519,34	96,69	13 838,22	26,60
<i>Gravats des Services Techniques</i>	327,96	1,81	190,78	71,90
<i>Gravats des entreprises et associations</i>	271,58	1,50	139,16	95,16
<i>Gravats collectés en porte à porte</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	18 118,88	100,00	14 168,16	27,88

Evolution des apports de gravats 2004-2024 (en Tonnes)



La forte baisse des apports de gravats en 2023 est, pour une grande partie, liée à l'arrêt durant une partie de l'année des collectes de gravats dans plusieurs déchetteries, en raison d'un problème lié à une suspicion de présence d'amiante dans certaines bennes, ayant entraîné leur refus I.S.D.I.. On peut imaginer que le reste de la baisse pourrait, pour une part, être lié au déploiement de la REP sur les produits et matériaux issus de la construction et du bâtiment, qui a commencé progressivement son activité, via des points de reprise spécifiques, à partir du mois de mai 2023. La collecte en déchetteries a repris pleinement en 2024, mais les quantités récupérées restent bien inférieures à celles de l'année 2022.

En 2024, les gravats collectés en porte à porte auprès des particuliers, ainsi que ceux des déchetteries, des entreprises, des associations et des services techniques des collectivités ont été envoyés dans les I.S.D.I. suivants :

- SERAF (Tourville-la-rivière – 76)
- Carrières Ballastières de Normandie (Tourville-la-Rivière / Yville-sur-Seine - 76)

Les évacuations en I.S.D.I. en 2024

	<i>SERAF</i>	<i>Carrières Ballastières de Normandie</i>	<i>TOTAL</i>
2024	18 170,23	241,52	18 411,75
2023	13 774,12	363,90	14 138,02

Attention, certains gravats peuvent faire l'objet d'un stockage temporaire sur nos installations avant d'être transférés vers les I.S.D.I.. De ce fait, les évacuations peuvent suivre une évolution légèrement différente des apports, sur une même période.

LES PRESTATIONS DE TRANSPORT

Transport des déchets depuis les déchetteries et prestations pour les communes :

Une partie de ces transports est effectuée par le S.M.E.D.A.R. en régie. Les autres rotations sont effectuées, dans le cadre d'un marché, par l'entreprise COVED.

Les rotations en 2024 (Régie + COVED) **(Prestations pour les communes et enlèvements en déchetteries)**

	2024	2023
Transport Déchets Verts des Services Techniques	0	0
Transport Non-Incinérables des Services Techniques	5	0
Transport Incinérables des Services Techniques	6	3
Total des Transports Services Techniques	11	3
Enlèvements Bigbags 10 T de déchetteries	70	83
Total des enlèvements de Bigbags	70	83
Transp. Tout Venant Incinérable de Déchetterie s+ AV Métropole (*)	7 681	7 063
Transp. Tout Venant Non Incinérable de Déchetteries + AV Métropole (*)	4 745	4 350
Transports Gravats de Déchetteries	2 269	1 855
Transports Déchets Verts de Déchetteries + AV Métropole (*)	4 837	4 119
Transports Ferrailles	1 423	1 282
Transports Carton de Déchetteries	1 048	1 033
Total des Transports de Déchetteries	22 003	19 702
Transport DMR/Verre Métropole	21	45
Total des Transports	22 131	19 833

(*) : il s'agit des bennes mises à disposition par le S.M.E.D.A.R., principalement lors d'événementiels, à la demande de la Métropole Rouen Normandie.

Les rotations en régie seule en 2024
(Prestations pour les communes et enlèvements en déchetteries)

	2024	2023
Transport Déchets Verts des Services Techniques	0	0
Transport Non-Incinérables des Services Techniques	5	0
Transport Incinérables des Services Techniques	6	3
Total des Transports Services Techniques	11	3
Enlèvements Bigbags 10 T de déchetteries	53	64
Total des enlèvements de Bigbags	53	64
Transp. Tout Venant Incinérable de Déchetteries + AV Métropole (*)	2 904	2 584
Transp. Tout Venant Non Incinérable de Déchetteries + AV Métropole (*)	1 716	1 750
Transports Gravats de Déchetteries	1 232	889
Transports Déchets Verts de Déchetteries + AV Métropole (*)	2 008	1 737
Transports Ferrailles	2	400
Transports Carton de Déchetteries	562	556
Total des Transports de Déchetteries	8 424	7 916
Transport DMR/Verre Métropole	21	45
Total des Transports	8 509	8 028

(*) : il s'agit des bennes mises à disposition par le S.M.E.D.A.R., principalement lors d'événementiels, à la demande de la Métropole Rouen Normandie.

Transport des déchets depuis les quais de transfert vers les lieux de traitement du S.M.E.D.A.R. :

Ces transferts ont été effectués majoritairement par les entreprises Mauffrey et MBL. Les autres rotations sont effectuées par la régie du S.M.E.D.A.R. (1 159 rotations en 2024, au départ des quais de Boos, Cléon, Dieppe, Saint-Jean-du-Cardonnay, Montville et Villers-Ecalles, contre 1 179 en 2023).

Autres transports de matériaux :

Outre ces prestations, la régie a également transporté des matériaux au départ de l'U.T.E. et du centre de tri vers des sites de traitement et recyclage extérieurs, ainsi que des transports internes sur le site V.E.S.T.A., pour 1 203 rotations (927 en 2023).

LA SECURITE ET L'ENVIRONNEMENT

Le S.M.E.D.A.R. est soucieux d'améliorer constamment la sécurité et les conditions de travail de ses agents mais également de préserver l'environnement et améliorer son empreinte écologique, qu'il considère comme des enjeux majeurs et étroitement liés.

LES AXES DE LA POLITIQUE « SECURITE - ENVIRONNEMENT » DU S.M.E.D.A.R

Depuis 2018, le S.M.E.D.A.R a choisi de fusionner les politiques portant sur la sécurité et l'environnement, dans l'objectif d'atteindre une protection et une efficacité toujours plus exigeante et optimale.

La politique commune sur ces 2 domaines est organisée autour de 4 axes, définis comme prioritaires :

- Améliorer la valorisation des déchets sur les sites
- Optimiser les consommations pour préserver les ressources naturelles
- Se préparer aux situations d'urgence
- Réduire le nombre d'accidents du travail liés aux chutes et heurts

Pour la période 2023-2024, un programme d'actions a été mis en place. Il est composé de 27 points, répartis en 4 thématiques (le centre de tri, l'exploitation, les travaux neufs et la maintenance, les actions portant sur tous les services ou tous les sites).

Pour information, le S.M.E.D.A.R, est certifié ISO 14001 depuis 2008. Actuellement, et cela est donc le cas en 2024, le périmètre de certification couvre l'ensemble de l'écopôle et le site de Saint-Jean-du-Cardonnay. Le dernier renouvellement du certificat, valable 3 ans, est intervenu en 2022. Un renouvellement devait donc intervenir en 2025. Cependant, il a été décidé de ne pas renouveler la demande de certification pour cette norme pour les prochaines années. En effet, l'évolution de la réglementation concernant notre domaine d'activité, de plus en plus conséquente et drastique, rend l'intérêt de cette norme de moins en moins pertinente dans le cadre d'une activité comme celle qui concerne le S.M.E.D.A.R. Ainsi, il a donc été souhaité de recentrer les ressources vers des actions plus opérationnelles, la prévention des risques et la maîtrise des interventions en situations d'urgence. Bien évidemment, cela ne remet pas en cause toutes les procédures qui encadrent chaque métier et qui avaient été mises en place dans le cadre de cette norme.

De plus, des rencontres sont organisées chaque année avec les services de la D.R.E.A.L, afin de vérifier que nos activités sont réalisées dans le respect de nos autorisations d'exploitation et également de définir conjointement des axes d'amélioration envisageables.

LES ACTIONS REALISEES EN 2024

En 2024, de nouveaux aménagements ont été réalisés au centre de tri, pour améliorer les conditions d'intervention et la sécurité des équipes de maintenance. Cela a consisté à installer 3 passerelles supplémentaires, auprès des convoyeurs, pour en faciliter l'accès.

Une interconnexion électrique a été mise en place entre l'U.V.E. et le centre de tri. Celle-ci a nécessité plusieurs phases de chantiers. Un nouveau poste transformateur a été créé à cette fin.

Cette interconnexion est en service depuis le 15 janvier 2025. Elle permet de sécuriser les besoins en énergie du centre de tri et l'utilisation d'une électricité verte. Un dispositif de secours permet néanmoins de basculer sur le réseau électrique extérieur, en cas de nécessité.

En ce qui concerne le risque incendie, une citerne souple, d'une capacité de 1 600 m³, a été installée en août dernier, à l'emplacement de l'ancienne U.T.E. En cas d'incendie sur le centre de tri, les eaux d'extinction sont acheminées par les réseaux et un poste de refoulement vers un bassin prévu à cet effet. Cette citerne va permettre d'accroître la capacité globale de stockage, au cas où celui-ci se trouverait à saturation.

Des mises en situation sur feux réel ont également été réalisées pour les agents du service risques incendies, en février, août et octobre. Ces exercices sont destinés à vérifier les procédures existantes, et à les adapter le cas échéant, pour protéger les installations, les agents et l'environnement.

Une visite de nos installations pour la Direction du S.D.I.S.76 a été organisée en décembre. Elle a permis d'échanger sur les bonnes pratiques et vérifier la qualité des moyens engagés par le S.M.E.D.A.R.

Un exercice de confinement des agents de l'écopôle a aussi été réalisé, le 15 octobre, dans le cadre de la journée nationale « tous résilients face au risque » et de l'exercice organisé par la Préfecture de Seine-Maritime sur la zone industrielle ce même jour.

Durant cette année, le poste d'accueil de l'écopôle a fait l'objet d'une rénovation complète. Celle-ci apporte plus de confort et améliore les conditions de travail des personnels. Une centralisation de la vidéosurveillance a également été déployée, pour permettre plus aisément de vérifier que l'ensemble du site est bien sécurisé.

Le service Hygiène-Sécurité-Environnement a proposé 2 journées de sensibilisation à l'ensemble des agents des services de la maintenance sur les règles de stockage des déchets fluides. Comprendre les enjeux environnementaux et réglementaires, maîtriser les bonnes pratiques et prévenir les accidents et pollutions, tels ont été les objectifs de cette formation.

Une expérimentation de tonte différenciée a été mise en place par le service Patrimoine du S.M.E.D.A.R. pour préserver et améliorer la biodiversité sur le site de l'écopôle. Concluante, cette nouvelle approche sera généralisée à l'ensemble du site durant la saison 2025.

Toujours dans l'optique de favoriser la biodiversité, un nichoir a été installé pour permettre à des faucons pèlerins de s'installer s'ils le souhaitent. En effet, la présence de cette espèce a été confirmée sur le site. Et, de la même façon que cela a été fait pour les cygnes présents, qui se reproduisent depuis de nombreuses années sur l'écopôle, le S.M.E.D.A.R. a fait le choix d'offrir à ces oiseaux la possibilité de s'installer sur le long terme.

En outre, le S.M.E.D.A.R. a mis en œuvre une démarche de réduction de son impact environnemental. Celle-ci s'est poursuivie en 2024, dans la suite de l'audit environnemental des activités réalisé en 2023, par la création d'un plan d'actions, dont la mise en œuvre, qui sera progressive, a démarré fin 2024.

A l'initiative de l'association UPSIDE Boule de Seine, un programme régional mutualisé pour mesurer l'impact d'un éventuel incident sur la qualité de l'air, dénommé « CASPAIR », a été lancé. Le S.M.E.D.A.R. en est signataire et y participe, avec Total Energies Lubrifiants et Atmo Normandie.

Comme indiqué dans les projets, en page 6, le S.M.E.D.A.R. participe également aux travaux portés par l'association S.O.C.R.A.T.E. Dans ce cadre, l'étude sur l'optimisation de la consommation de l'eau des process industriels a démarré en 2024.

Concernant l'U.V.E., cette année a été marquée par un arrêt général, qui a permis de vérifier l'ensemble de l'installation et d'effectuer les opérations de maintenance nécessaires. La turbine du groupe turbo-alternateur a notamment fait l'objet d'une opération de maintenance pour en garantir le bon fonctionnement. Des travaux de réparation de la canalisation de pompage d'eau en Seine, destinée au refroidissement de la vapeur, ont également été menés, suite à la découverte d'une fuite, avec mise en place d'un nouveau compensateur.

Dans le cadre du projet « design », d'importants travaux ont été réalisés sur le quai de transfert de Cléon. Ils ont consisté en premier lieu à démolir un ancien bâtiment et en créer un nouveau à la place pour améliorer l'accueil et la vérification de la qualité des apports de déchets recyclables, avant leur transport vers le centre de tri. Les travaux ont également porté sur le réaménagement de la zone de réception des déchets incinérables (réaménagement de la cabine pontier, modifications pour améliorer les opérations de maintenance, en matière de sécurité et d'accès au grappin). Démarrés en 2023, ces travaux se sont terminés dans le courant du premier semestre 2024.

Depuis janvier 2024, de nouveaux matériels de bureau (bureaux, sièges...) sont déployés pour tous les agents du S.M.E.D.A.R. par le pôle risques professionnels. L'objectif est une uniformisation des matériels mais surtout d'améliorer l'ergonomie, les conditions et la qualité de vie au travail sur les postes bureautiques, le confort, pour limiter les risques liés aux troubles musculo-squelettiques. Ce déploiement va se poursuivre en 2025.

Le projet d'aménagement de l'appontement situé face au siège, visant l'utilisation du fleuve pour les transports et réduire leur impact carbone, est entré dans une phase concrète, avec la réalisation d'un diagnostic technique de l'état structurel de l'ouvrage. Cette étape avait été précédée par une étude faune/flore.

Enfin, en matière de cybersécurité, une politique de sécurisation des systèmes d'information et des sites et équipements a été engagée en 2023 et s'est poursuivie en 2024, avec l'élaboration et la présentation du document traduisant la stratégie de la direction générale sur ce plan. Cela s'est également traduit cette année par une série de réunions de sensibilisation sur ces problématiques en direction de l'ensemble des agents, durant le « cybermoi/s » (c'est-à-dire en octobre), ainsi qu'une nouvelle campagne de sensibilisation sous forme de vidéo à destination de tous les agents. L'A.N.S.S.I. (Agence Nationale de Sécurité des Systèmes d'Information) a par ailleurs, lors de sa venue en février, dressé un constat très positif des moyens et actions du S.M.E.D.A.R. en la matière.

LA COMMUNICATION

Depuis plusieurs années, le S.M.E.D.A.R. déploie une stratégie de communication orientée sur la proximité avec pour objectif de sensibiliser les habitants à la gestion des déchets et à la transition écologique. En 2024, cette politique s'est traduite par plus de 800 actions de terrain, totalisant plus de 36 000 contacts auprès des citoyens. Ces actions variées couvrent une large palette d'interventions : animations jeunesse, visites d'équipements, sensibilisation en porte à porte et manifestations. L'accent a été mis sur la création d'outils pédagogiques, ludiques et interactifs. Cette démarche de proximité, portée par les assistants de communication de proximité, est renforcée par de nombreux supports de communication : présence sur les réseaux sociaux, lettre d'information, campagne d'affichage, spots radio, articles, plaquettes et guides.

Actions de communication de proximité en 2024 :

- 455 animations jeunesse,
- 165 visites d'équipements,
- 59 manifestations publiques.

Ces actions font l'objet de retours très positifs dans les enquêtes de satisfaction. Elles ont permis cette année de sensibiliser un total de 36 275 personnes.

Le Carrefour des déchets :

En 2024, le S.M.E.D.A.R. a co-organisé avec IdéalCo le « Carrefour des déchets », un événement national majeur réunissant les acteurs publics et privés autour des enjeux de réduction, de réemploi, de réutilisation et de recyclage des déchets.

Durant deux jours, plusieurs tables rondes, ateliers participatifs et visites de sites ont permis aux participants d'échanger sur les thématiques liées aux déchets.

Cet événement a été l'occasion de mettre en lumière les actions du S.M.E.D.A.R.

Une réorientation stratégique de la communication :

En 2024, un audit a été mené au sein de la Direction de la Communication afin d'engager une réorientation stratégique et organisationnelle.

Les principales recommandations qui en sont issues sont :

- La création de 2 pôles distincts : un pôle animation et un pôle média,
- Des ajustements visant à adopter une communication modernisée et stratégique.

FINANCEMENT ET RECETTES

Les principales informations à retenir pour l'année 2024 concernent le niveau des recettes de ventes électriques, niveau exceptionnellement haut, ainsi que l'arrêt de l'inflation très élevée qui avait marqué les exercices 2022 et 2023.

Les anticipations du S.M.E.D.A.R se confirment donc en cette 4^{ème} année de baisse de sa charge de la dette, baisse accentuée par la renégociation du dernier emprunt « toxique » du S.M.E.D.A.R. (DEXIA), ce qui permet de passer cette période plus contrainte financièrement sans toucher au montant des redevances des adhérents pour la 7^{ème} année consécutive.

Les apports de tonnages sur l'U.V.E. restent stables avec 323 177,89 tonnes, apports soutenus par les apports externes alors que les tonnes des adhérents (ordures ménagères, tout-venant des déchetteries) marquent le pas.

Attention, tous les montants indiqués dans ce chapitre s'entendent **hors taxes**.

LE FINANCEMENT DU SERVICE

La majeure partie du financement est assurée par les redevances des adhérents ainsi que par les recettes provenant de la S.E.M.L. Valenseine à laquelle ont été confiées les missions de gérer et optimiser les apports de déchets provenant des entreprises et des collectivités extérieures. Elle commercialise également les mâchefers et le compost.

L'incinération des déchets sur l'U.V.E. génère une recette électrique mais aussi, depuis fin 2013, une recette liée à la production de chaleur. La première partie correspond à la vente de l'électricité produite sur le site (marché libre de l'électricité depuis février 2016) et la deuxième partie à la facturation de la fourniture de chaleur par le S.M.E.D.A.R. à la Métropole Rouen Normandie, à laquelle le réseau de chaleur « Vésuve » a été vendu le 1^{er} juillet 2018.

Depuis le 1^{er} juillet 2018, les recettes issues de la commercialisation de l'électricité produite sont directement perçues par le S.M.E.D.A.R. via un contrat passé avec un agrégateur.

En 2024, les recettes liées à la vente d'électricité et de chaleur enregistrées sur le budget général représentent 21 525 K€. Ces recettes sont en hausse de 55% par rapport à 2023 du fait d'une hausse des prix de ventes de l'électricité : 133€/Mwh au lieu de 77€/Mwh, permettant au S.M.E.D.A.R. de bénéficier avec un an de décalage des effets de l'inflation des prix de vente de l'énergie.

La valorisation des déchets recyclables génère, en outre, des recettes complémentaires. Ces recettes proviennent, tout d'abord, des soutiens versés par plusieurs éco-organismes (Citéo, Eco-Systèmes, Eco-Maison, Eco-DDS), spécifiques à différentes catégories de déchets, en fonction des quantités de matériaux triés et recyclés et de la valorisation énergétique réalisée sur l'U.V.E. Elles proviennent également de la vente des matériaux triés et recyclés (voir pages 36 et 41 à 43 pour plus de détails).

Détail des redevances 2024

<i>Origine des déchets</i>	<i>Montant 2024 (K€ H.T.)</i>	<i>Soit en Euros/Hab</i>	<i>Part (en %)</i>	<i>2023 (K€ H.T.)</i>
O.M.r., encombrants, déchets verts et gravats des adhérents S.M.E.D.A.R. (hors déchetteries)	18 934	30,78	46,28	20 081
D.A.S., incinérables, non-incinérables et gravats des entreprises, et D.M.R. via VALENSEINE.	8 824	14,34	21,57	8 043
O.M.r. extérieures via VALENSEINE	3 223	5,24	7,88	3 413
Déchets ménagers recyclables	0	0,00	0,00	0
Déchets de déchetteries	9 466	15,39	23,14	8 996
Incinérables, non-incinérables, déchets verts et gravats des Services Techniques	464	0,75	1,13	421
Total	40 911	66,50	100,00	40 954

Ventilation par nature des recettes en 2024

<i>Nature de la recette</i>	<i>Montant 2024 (K€ H.T.)</i>	<i>Soit en Euros/Hab</i>	<i>Part (en %)</i>	<i>2023 (K€ H.T.)</i>
Redevances (y compris recettes VALENSEINE)	40 911	66,50	55,97	40 953
Vente des matériaux (y compris recettes VALENSEINE)	3 838	6,24	5,25	3 065
Soutiens Citéo Emballages	5 397	8,77	7,38	4 311
Autre soutiens	656	1,07	0,90	1 264
Remboursements et produits divers	682	1,11	0,93	489
Produits exceptionnels (dont intéressement)	75	0,12	0,10	460
Ventes énergétiques	21 525	34,99	29,45	13 901
Subventions	7	0,01	0,01	61
Total	73 091	118,81	100,00	64 504

LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Le montant des dépenses de fonctionnement en 2024 progresse au global de 5% par rapport à 2023.

Les charges à caractère général du S.M.E.D.A.R. sont en augmentation entre 2023 et 2024 de 5%. Cette hausse s'explique par les éléments suivants :

- La TGAP : un nouveau palier de TGAP à 14€/tonn, faisant augmenter l'enveloppe de 966 K€
- La renégociation de l'emprunt structuré DEXIA moyennant le paiement d'une indemnité de 1,6 M€, mais avec une baisse significative du montant des intérêts de la dette (au final +700 K€ sur 2024)
- L'évacuation de mâchefers sur un centre extérieur de traitement pour une enveloppe de 650 K€

La masse salariale augmente de 2% (incluant le GVT, l'équilibre entre les créations et les suppressions de postes...), avec en 2024 les particularités suivantes :

- La prime au pouvoir d'achat : 50 K€
- L'augmentation des cotisations C.N.R.A.C.L. : 50 K€
- 5 points d'indice de rémunération supplémentaire ajoutés pour tous agents : 65 K€
- La revalorisation de la participation aux mutuelles : 25 K€ sur 6 mois

Les frais financiers repartent à la hausse (+700 K€ par rapport à 2023). Cette hausse est due à deux éléments : le paiement d'une indemnité de remboursement anticipé, d'un montant de 1,6 M€, et la baisse de la charge de la dette d'un emprunt qui pendant 2 ans a évolué en phase structurée. Cette renégociation va générer une économie d'environ 500 K€ par an pendant 7 ans. Le S.M.E.D.A.R. n'enregistre dorénavant plus aucune dette structurée dans son encours.

L'extinction de la dette du S.M.E.D.A.R est toujours prévue pour 2031. Les deux derniers, emprunts contractés en 2021 et 2022, ont été calés sur cette échéance. En effet, un nouveau cycle d'ampleur se profile pour les dépenses d'équipement : centre de tri, transport fluvial, mise aux normes de l'UVE... lequel va nécessiter de recourir massivement à l'emprunt.

Ventilation des dépenses de fonctionnement par nature en 2024

<i>Nature de la dépense</i>	<i>Montant 2024 (K€ H.T.)</i>	<i>Soit en Euros/Hab</i>	<i>Part (en %)</i>	<i>2023 (K€ H.T.)</i>
Personnel	12 629	20,53	22,51	12 402
Contrats UVE (SNVE / Gestion des REFIOM et Cendres)	22 855	37,15	40,73	22 722
Contrats de traitement et transport	3 611	5,87	6,44	3 571
Charges diverses	6 855	11,14	12,22	6 032
Impôts et Taxes	5 710	9,28	10,18	4 744
Reversements au profit de tiers	1 431	2,33	2,55	1 434
Frais financiers	3 019	4,91	5,38	2 314
Charges exceptionnelles	0	0,00	0,00	0
Total	56 110	91,21	100,00	53 219

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement de 2024 sont composées, d'une part, du remboursement en capital de la dette du S.M.E.D.A.R., pour un montant de 19 449 k€ (soit une annuité totale de 22 467 K€), qui intègre le remboursement anticipé d'un emprunt structuré et le recours sur une durée identique à un endettement équivalent mais à des conditions sécurisées et financièrement acceptables, et, d'autre part, des dépenses d'équipements pour un montant de 3 393 K€.

Les principales dépenses enregistrées en 2024 ont concerné :

- L'interconnexion électrique entre le centre de tri et l'U.V.E. (889 K€)
- Les travaux « Design » du quai de transfert de Cléon (761 K€)
- Les engins et matériels d'exploitation (244 K€)
- La fin des travaux de défense contre les incendies du site V.E.S.T.A. (138 K€)

Après deux années d'endettement nouveau, le SMEDAR, n'a pas eu recours à l'emprunt en 2024 pour financer ses dépenses d'équipement. Néanmoins, deux emprunts ont été contractés auprès de deux banques différentes en remplacement de l'emprunt structuré (14 068 K€).

Ventilation des dépenses réelles d'investissement 2024

<i>Nature de la dépense</i>	<i>Montant 2024 (K€ H.T.)</i>	<i>Soit en Euros/Hab</i>	<i>2023 (K€ H.T.)</i>
Remboursement de la dette	19 449	31,62	8 315
Centre de tri et d'affinage du site V.E.S.T.A.	677	1,10	1 585
U.V.E. du site V.E.S.T.A.	959	1,56	0
Unités de compostage	0	0,00	83
Quais de transfert	864	1,40	1 281
Transport	145	0,24	709
Siège	128	0,21	128
Autres Equipements	620	1,01	891
Total	22 842	37,13	12 992

Etat de la dette : capital restant dû au 31/12/2024

<i>Organisme prêteur</i>	<i>Montant (K€ H.T.)</i>	<i>Soit en Euros/Hab</i>	<i>Part (en %)</i>	<i>Montant au 31/12/2023 (K€ H.T.)</i>
DEXIA C.L.F.	0	0,00	0,00	15 076
SFIL CAFIL	9 749	15,85	46,23	4 690
Caisse d'Epargne	954	1,55	4,52	1 738
Crédit Agricole H.N.	1 857	3,02	8,81	2 353
Crédit Agricole C.I.B.	188	0,31	0,89	891
Société Générale	0	0,00	0,00	0
Crédit Mutuel	8 338	13,55	39,54	1 718
Total	21 086	34,28	100,00	26 466

EQUILIBRE FINAL DU BUDGET

Les recettes et dépenses de fonctionnement de l'exercice 2024 s'élèvent respectivement à 78 696 792,94 € et 63 800 506,71 €, le résultat d'exploitation propre à l'exercice 2024 est donc de 14 896 286,23 €.

Après prise en compte du résultat reporté de 2023 (1 053 333,01 €), le résultat final s'établit à 15 949 619,23 €.

Le résultat final de fonctionnement sera repris dans le Budget Supplémentaire 2025.

En 2024, le résultat de la section de fonctionnement augmente de 6 218 K€ (+9 686 K€ en recettes et +3 468 K€ en dépenses). L'augmentation des recettes est essentiellement portée par l'augmentation des prix de vente de l'électricité qui sont passés de 77€ à 133€/MWh.

Les tarifs des redevances progressent également dans une moindre mesure puisque seule la S.E.M.L. Valenseine a vu ses tarifs réévalués. Il faut aussi considérer le nouveau palier de TGAP (+2€/tonne pour la valorisation énergétique et +3€/tonne pour le stockage)

Sur la même période, le résultat de la section d'investissement a progressé, passant d'un déficit de 4 635 K€ à un excédent de 2 822 K€, conséquence d'une baisse du montant des dépenses d'équipement entre 2023 et 2024 (4 677 K€ en 2023 contre 3 393 K€ en 2024) et d'une baisse du remboursement en capital de la dette (qui passe de 8 315 K€ à 5 380 K€), alors même que le montant des dotations aux amortissements augmente générant ainsi un excédent de financement. Néanmoins, le déficit antérieur reporté, d'un montant de 8 762 K€, vient transformer cet excédent en besoin de financement de 5 879 K€.

Il revient donc à la section de fonctionnement d'être en capacité de financer ce déficit.

Le solde des reports (de dépenses d'équipement) constitue un déficit complémentaire de 1 345 K€, en progression par rapport à 2023.

En conséquence, le résultat de fonctionnement de l'exercice passe de 8,7 M€ à 14,9 M€. Le résultat reporté de l'année précédente passe de 1,8 M€ à 1,1 M€. Au global le résultat à affecter progresse entre 2023 et 2024 de 5,5 M€.

En investissement, le déficit final diminue de 2,2 M€ par rapport à 2023. Ce déficit doit être couvert par le résultat à affecter.

Pour le Budget Supplémentaire 2025, il reste, après affectation des résultats, une enveloppe de 8 724 K€ pour des dépenses nouvelles.

COMPTE ADMINISTRATIF 2024 - SMEDAR

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	
Charges générales	39 031 867
Charges de personnel	12 628 960
Charges diverses	1 431 448
Frais financiers	3 018 809
Charges exceptionnelles	13
Opérations réelles	56 111 097
Opérations d'ordre entre sections	7 690 410
Total section	63 801 507

RECETTES	
Produits d'exploitation	66 477 288
Subventions	6 060 070
Produits divers	283 377
Produits financiers	0
Produits exceptionnels	75 047
Atténuation de charges	195 183
Opérations réelles	73 090 965
Opérations d'ordre entre sections	5 605 828
Total section	78 696 793

Résultat de l'exercice	14 895 286
Résultat antérieur	1 053 333
RESULTAT A AFFECTER	15 948 619

Couverture résultat négatif	- 7 224 349
Autofinancement complémentaire	0
Résultat affecté	7 224 349
Résultat reporté	8 724 271

INVESTISSEMENT

DEPENSES	
Amortissement de la dette	19 448 507
Immobilisations	3 392 516
Subventions	0
Avances	0
Opérations réelles	22 841 023
Opérations patrimoniales	23 633
Opérations d'ordre entre sections	5 605 828
Total section	28 470 483

RECETTES	
Excédent capitalisé	9 445 079
Subventions	18 948
Autres	106 568
Emprunt	14 068 335
Opérations réelles	33 638 930
Opérations patrimoniales	23 633
Opérations d'ordre entre sections	7 690 410
Total section	31 352 972

Résultat de l'exercice	2 882 489
Résultat antérieur	- 8 761 953
Résultat cumulé	- 5 879 464

Reports en recettes	1 580 085
Reports en dépenses	2 924 971
Solde des reports	- 1 344 885

Résultat final	- 7 224 349
-----------------------	--------------------

Le papier (1.11) :

	Montant (Euros H.T.)	Soit en Euros/Hab
2024	474 092,62	0,77
2023	522 116,68	0,85
Evolution (en%)	-9,2	

Les briques alimentaires :

	Montant (Euros H.T.)	Soit en Euros/Hab
2024	3 050,84	0,00
2023	2 740,92	0,00
Evolution (en%)	+11,3	

L'acier de collecte sélective :

	Montant (Euros H.T.)	Soit en Euros/Hab
2024	182 139,76	0,30
2023	42 191,69	0,07
Evolution (en%)	+331,7	

L'acier issu des mâchefers :

	Montant (Euros H.T.)	Soit en Euros/Hab
2024	384 258,69	0,62
2023	324 350,71	0,53
Evolution (en%)	+18,5	

Le carton (5.02) :

	Montant (Euros H.T.)	Soit en Euros/Hab
2024	454 379,69	0,74
2023	184 017,06	0,30
Evolution (en%)	+146,9	

Les plastiques :

	Montant (Euros H.T.)	Soit en Euros/Hab
2024	453 143,20	0,74
2023	402 066,00	0,65
Evolution (en%)	+12,7	

L'aluminium de collecte sélective :

	Montant (Euros H.T.)	Soit en Euros/Hab
2024	107 124,30	0,17
2023	54 294,26	0,09
Evolution (en%)	+97,3	

L'aluminium issu des mâchefers :

	Montant (Euros H.T.)	Soit en Euros/Hab
2024	316 770,49	0,51
2023	236 780,58	0,39
Evolution (en%)	+33,8	

Le verre :

	Montant (Euros H.T.)	Soit en Euros/Hab
2024	367 753,20	0,60
2023	362 029,93	0,59
Evolution (en%)	+1,6	

La ferraille :

	Montant (Euros H.T.)	Soit en Euros/Hab
2024	758 822,07	1,23
2023	772 032,77	1,26
Evolution (en%)	-1,7	

Les batteries :

	Montant (Euros H.T.)	Soit en Euros/Hab
2024	14 741,63	0,02
2023	16 664,22	0,03
Evolution (en%)	-11,5	

Le gros de magasin (1.02+1.05) :

	Montant (Euros H.T.)	Soit en Euros/Hab
2024	115 789,18	0,19
2023	47 286,62	0,08
Evolution (en%)	+144,9	

LES RECETTES DES ECO-ORGANISMES (HORS CONTRAT CITEO « EMBALLAGES »)

Nom de l'éco-organisme	Montant perçu en 2024 (€ H.T.)	Soit en euros/Hab	2023 (€ H.T.)
Citéo (soutiens « Papiers »)	456 209,68	0,74	558 397,00
Eco-Maison	559 990,42 (*)	0,91	487 597,51
Eco-DDS	40 271,08	0,07	45 289,78
Eco-Systèmes	36 000,44	0,06	24 440,73
Total	1 092 471,62	1,78	1 115 725,02

(*) : chiffre provisoire, en attente du décompte définitif

LES RECETTES CITEO (CONTRAT « EMBALLAGES »)

Attention, tous les montants indiqués dans cette rubrique sont provisoires. Ils sont fournis à titre **purement indicatif**, dans l'attente du décompte définitif réalisé par Citéo.

Les soutiens relatifs à la collecte sélective :

	SCS / SRM (Euros H.T.)	SPR (Euros H.T.)	TOTAL (Euros H.T.)
Acier collecte sélective	59 641,00	5 529,08	65 170,08
Acier Mâchefer	58 932,00	0,00	58 932,00
Aluminium collecte sélective	76 469,00	7 089,13	83 558,13
Aluminium Mâchefer	31 800,00	0,00	31 800,00
Cartons	1 171 242,00	108 581,12	1 279 823,12
Briques alimentaires	82 720,00	7 668,64	90 388,64
Emballages Plastiques	2 289 200,00	212 222,50	2 501 422,50
Verre	118 791,52	11 012,68	129 804,20
Total	3 888 795,52	352 103,15	4 240 898,67

(SCS = Soutiens aux Collectes Sélectives / SRM = Soutien au Recyclage des matériaux hors collecte sélective / SPR = Soutien à la Performance de Recyclage).

Les autres soutiens :

En 2024, la valorisation énergétique (O.M. et refus de tri) permet de dégager une recette de **419 758,59 Euros H.T.** Les soutiens liés à la communication et à la connaissance des coûts s'élèvent à **305 976,84 Euros H.T.** Ainsi, le montant total des soutiens pour les emballages dus au titre de 2024 par Citéo s'élève à **4 966 634,10 Euros H.T.**

TYPE DE RECETTE	TOTAL 2024 (Euros H.T.)	Soit en Euros/Hab	2023 (Euros H.T.)
SCS / SRM	3 888 795,52	6,32	3 403 961,95
SPR	352 103,15	0,57	444 483,22
Soutiens à la Communication et à la Connaissance des Coûts	305 976,84	0,50	209 459,57
Valorisation énergétique	419 758,59	0,68	522 953,76
Total	4 966 634,10	8,07	4 580 858,50

LES MONTANTS DES PRINCIPAUX MARCHES

<i>Nature de la prestation</i>	<i>Montant 2024 (K€ H.T.)</i>	<i>Soit en Euros/Hab</i>	<i>2023 (K€ H.T.)</i>
Marché UVE (SNVE)	20 151	32,76	20 065
Marché CSDU I (SERAF)	2 704	4,40	2 657
Marché CSDU II (Suez RV)	56	0,09	22
Marché CSDU III (Seraf)	101	0,16	80
Marché de Transferts / Transports (Mauffrey/MBL)	737	1,20	669
Marché de collecte en déchetteries (Coved/Véolia)	1 812	2,95	1 611
Marchés de traitement/criblage/broyage déchets verts (Ecosys+Fertivert+Suez Organique +Bray Compost)	604	0,98	561
Marché de traitement des biodéchets (Ikos environnement)	42	0,07	22
Marché de traitement du plâtre (Solvalor)	23	0,04	3
Marché de traitement des contenants pressurisés de l'UTE (DI Services)	93	0,15	62
Marché de traitement des DDS (Triadis)	340	0,55	303
Total	26 663	43,35	26 055

LES COUTS COMPLETS ET AIDES DU SERVICE DE TRAITEMENT

Les coûts sont calculés selon une méthode similaire à la méthode comptacoûts de l'ADEME. Ils sont exprimés hors TVA, conformément aux obligations du décret sur le rapport annuel.

Catégorie de déchets		Année 2024			Année 2023			Année 2022		
		Total en K€	Montant en €/T	Montant en €/Hab	Total en K€	Montant en €/T	Montant en €/Hab	Total en K€	Montant en €/T	Montant en €/Hab
Incinérables	Coût complet	41 702	129	68	39 186	121	63	38 056	118	62
	Coût aidé	16 825	52	27	21 167	65	34	25 103	78	41
Non-incinérables	Coût complet	6 475	205	11	6 343	202	10	7 248	217	12
	Coût aidé	2 695	85	4	3 629	115	6	4 483	134	7
Déchets Verts	Coût complet	3 701	56	6	3 404	51	5	3 248	56	5
	Coût aidé	3 491	53	5	3 194	48	5	3 083	53	5
Recyclables	Coût complet	9 522	212	15	9 624	216	16	9 506	208	16
	Coût aidé	1 783	40	3	3 157	71	5	1 112	24	2
Gravats	Coût complet	1 039	57	2	729	51	1	1 012	40	2
	Coût aidé	1 019	56	2	713	50	1	996	39	2
DDS	Coût complet	589	528	1	509	368	1	402	348	1
	Coût aidé	532	478	1	447	314	1	360	308	1
Total	Coût complet	63 028	130	102	59 796	124	97	59 471	122	97
	Coût aidé	26 346	54	43	32 309	67	52	35 138	72	57

(Coût aidé = coût complet - recettes de ventes - soutiens des éco-organismes - aides et remboursement divers)

Globalement, pour l'ensemble des déchets, on constate en 2024 une augmentation de l'ordre de 5% du coût complet par rapport à 2023. Cette hausse, sensible, est toutefois très largement compensée par de très fortes augmentations des recettes de ventes d'énergies, qui atteignent pour cette année un niveau record, et de ventes de matières recyclables, grâce à une forte hausse des prix de rachats pour un certain nombre d'entre-elles. Le coût aidé est ainsi en très nette baisse par rapport à 2023, de 18%.

Les différences par catégories de produits :

Concernant les incinérables :

Si le total des déchets traités sur l'U.V.E. reste stable, le coût complet augmente d'environ 2,5 millions d'euros. Cela est en partie dû à une hausse des dépenses du contrat d'exploitation (les frais liés à ce poste augmentent de 4%, principalement en raison du versement d'un intéressement contractuel à l'exploitant) mais aussi et surtout à la hausse de la TGAP, qui s'est poursuivie en 2024 (pour un surcoût d'environ 1 million d'euros).

Malgré cela, le coût aidé est en forte diminution, de 13%, grâce à des prix de vente de l'électricité exceptionnellement élevés en 2024.

Concernant les non-incinérables :

En sortie de traitement sur l'U.T.E., une grande partie des déchets est envoyée sur l'U.V.E. Ainsi, les surcoûts mais aussi les recettes qui impactent l'incinération grèvent également de la même façon les montants relatifs à ce flux. Cela explique une évolution à la hausse du coût complet et à la baisse pour le coût aidé de ce flux.

Concernant les déchets verts :

La hausse du coût complet, et de manière parallèle du coût aidé, provient principalement d'un surplus d'apports en déchetteries (il s'agit vraisemblablement, vu les résultats constatés sur les collectes en porte à porte, d'un effet report liée à la baisse de la fréquence de collecte en porte à porte sur la Métropole). Cela engendre plus de frais de transport et transfert pour le S.M.E.D.A.R. Cela est aggravé par une hausse sensible des coûts de transport de nos prestataires.

Concernant les gravats :

La hausse des coûts complet et aidé pour ce matériau s'explique principalement par une hausse des apports en déchetteries. Il s'agit surtout d'une sorte de retour à une situation plus normale qu'en 2023, année qui avait été marquée par de nombreux arrêts de collectes sur certaines déchetteries, liées à la présence récurrente d'amiante, comme déjà évoqué page 10, qui empêchait les évacuations de gravats dans la filière habituelle. Là aussi, nous subissons pour ce flux une hausse des frais de transports, liée à une augmentation des rotations.

Concernant les recyclables :

Si le coût complet reste relativement stable, avec une très légère évolution à la baisse de 1% (malgré, à l'inverse, une très légère hausse des apports d'un peu moins de 1%), le coût aidé diminue pour sa part de façon assez nette, d'un peu plus de 40%. Cela est lié à une évolution très favorable des prix de rachat, qui touche la presque totalité des matériaux.

Concernant les D.D.S. :

Les évolutions à la hausse constatées sont la conséquence d'une conjugaison de paramètres. En effet, une partie des D.D.S. est prise en charge par un éco-organisme (filière EcoDDS), ce qui permet l'obtention de soutiens. Néanmoins, une autre partie doit être confiée à un prestataire, avec de forts coûts et pas de recettes, car elle ne fait pas partie du périmètre concerné par la filière EcoDDS. La fluctuation, en proportion, des parts qui vont être confiées à l'une ou l'autre des filières peut donc vite avoir des conséquences, positives comme négatives. De plus, les D.D.S. sont constitués de multiples produits différents, avec des prix de traitement très divers, parfois très élevés (plusieurs milliers d'euros par tonne pour certains) ou parfois beaucoup plus faibles : une évolution, en proportion, dans les types de déchets apportés peut donc également avoir des conséquences assez lourdes. Globalement, s'agissant de l'année 2024, en conjuguant ces différents facteurs et la hausse des apports, force est de constater que l'évolution a été nettement défavorable.

De plus, les bouteilles de protoxydes d'azote, qui représentent un coût de traitement très élevé, sont inclus, pour cette forme de comptabilité analytique, dans cette catégorie, ce qui grève également fortement le coût global.

TAUX DE VALORISATION – PERF. ENERGETIQUE

Le total général de déchets traités, par incinération, recyclage, compostage, méthanisation ou enfouissement, s'élève à 462 981,68 T pour l'année 2024.

Sur ce total, 52 974,37 T de déchets ont été triées et envoyées en recyclage matière (11,44%), 66 920,34 T ont fait l'objet d'une valorisation agronomique (14,45%) et 323 831,40 T ont été traitées par valorisation énergétique (69.94%).

Ainsi, 95,84% des déchets traités par le SMEDAR ont pu être valorisés selon ces trois modes durant cette année.

Il convient de noter également que, pour 2024, la performance énergétique de l'U.V.E. VESTA est de 99,5% (calcul de performance énergétique dit « R1 », avec facteur de correction climatique).

COLLECTIVITES ADHERENTES : EVOLUTION 2002-2024

LES QUANTITES COLLECTEES PAR FLUX (flux principaux)

Evolution des apports de déchets des collectivités adhérentes de 2002 à 2024 (en Tonnes/an, et en Kg/Habitant/an pour les 2 dernières années)

Année	O.M.	D.A.S.	T.V. Incinérable déchetteries	Total incinérables	D.M.R. (y compris coll refusées)	Déchets verts porte à porte	Déchets verts de déchetteries	Déchets Verts	T.V. Non- Incinérable déchetteries	Encombrants	Total Non- Incinérables	Gravats déchetteries	Autres gravats	Total Gravats	D.D.S. / Amiante / ABJ	TOTAL GENERAL
2002	198 850,39	5,36	5 803,38	204 659,13	30 149,68	7 999,39	25 000,00	32 999,39	9 699,60	10 193,64	19 893,24	13 875,96	12,28	13 888,24	347,59	301 937,27
2003	191 440,31	8,74	6 204,50	197 653,55	32 781,05	6 543,04	24 859,98	31 403,02	12 679,22	10 285,56	22 964,78	21 676,09	5,54	21 681,63	494,03	306 978,07
2004	190 276,41	9,00	7 106,08	197 391,49	34 333,82	30 793,53	11 656,45	42 449,98	13 098,05	9 393,06	22 491,11	22 068,84	383,57	22 452,41	634,96	319 753,77
2005	188 644,79	8,80	11 037,92	199 691,51	35 244,98	33 160,75	13 093,80	46 254,55	11 925,85	8 250,69	20 176,54	24 428,63	94,63	24 523,26	819,95	326 710,79
2006	187 811,55	10,04	13 886,41	201 708,00	37 345,72	35 897,84	16 305,31	52 203,15	12 967,59	6 378,66	19 346,25	27 498,45	173,88	27 672,33	918,49	339 193,94
2007	187 296,20	8,56	15 820,00	203 124,76	38 617,84	38 495,57	18 347,64	56 843,21	13 307,91	6 510,21	19 818,12	27 381,32	212,91	27 594,23	985,15	346 983,31
2008	182 524,85	10,14	16 463,42	198 998,41	39 702,69	38 147,07	19 133,04	57 280,11	14 080,10	6 009,73	20 089,83	27 785,19	153,84	27 939,03	1 107,62	345 117,69
2009	176 842,65	9,40	15 300,37	192 152,42	38 708,20	35 278,21	19 040,34	54 318,55	15 971,57	6 142,83	22 114,40	27 196,74	136,36	27 333,10	1 078,83	335 705,50
2010	174 765,89	9,20	15 942,94	190 718,03	38 414,30	29 588,38	17 422,73	47 011,11	17 657,06	5 980,82	23 637,88	26 258,95	354,04	26 612,99	1 079,37	327 473,68
2011	174 330,19	10,34	17 237,70	191 578,23	38 829,12	33 510,18	20 375,26	53 885,44	19 437,06	6 652,92	26 089,98	28 036,03	38,76	28 074,79	1 182,94	339 640,50
2012	184 959,01	11,08	17 032,29	202 002,38	40 028,10	34 963,54	22 205,20	57 168,74	23 609,72	5 659,02	29 268,74	27 403,44	48,34	27 451,78	1 218,82	357 138,56
2013	181 629,29	12,72	16 853,43	198 495,44	39 355,80	35 327,55	24 921,23	60 248,78	23 796,88	5 820,32	29 617,20	26 593,76	39,88	26 633,64	1 220,39	364 076,71
2014	179 578,38	0,00	19 745,58	199 323,96	39 670,19	38 422,34	28 516,15	66 938,49	25 170,50	6 116,47	31 286,97	26 111,44	23,56	26 135,00	845,49	364 200,10
2015	178 062,63	0,00	16 795,61	194 858,24	39 555,21	32 114,83	28 915,67	61 030,50	24 479,95	6 253,78	30 733,73	25 777,56	11,50	25 789,06	655,00	352 621,74
2016	176 908,08	0,00	16 490,22	193 398,30	39 248,22	35 248,22	26 844,34	62 092,56	25 781,76	6 484,45	32 266,21	25 536,44	19,98	25 556,42	627,63	353 189,34
2017	173 923,71	0,00	16 249,07	190 172,78	40 675,10	30 355,21	25 821,60	56 176,81	26 363,59	6 335,45	32 699,04	24 029,09	0,00	24 029,09	799,80	344 552,62
2018	174 096,17	0,00	16 401,09	190 497,26	41 968,11	32 529,21	25 649,75	58 178,96	27 587,41	6 861,00	34 448,41	24 476,63	0,00	24 476,63	849,52	350 418,89
2019	168 800,20	0,00	16 401,09	186 250,34	43 971,85	29 529,94	25 046,20	54 576,14	28 407,28	6 745,55	35 152,83	23 990,50	14,10	24 004,60	1 080,15	345 035,91
2020	167 742,79	0,00	16 275,37	184 018,16	44 671,32	32 369,34	20 887,02	53 256,36	27 815,69	7 357,24	35 172,93	23 951,11	0,00	23 951,11	1 046,18	342 116,06
2021	169 367,64	0,00	20 850,32	190 217,96	46 797,52	35 872,34	26 718,86	62 591,20	28 787,56	7 112,68	35 900,24	27 361,67	89,66	27 451,33	1 118,46	364 076,71
2022	163 119,66	0,00	21 246,94	184 366,60	45 145,00	28 789,64	23 852,70	52 642,34	27 068,02	6 249,33	33 317,35	23 497,27	0,00	23 497,27	1 042,05	340 010,61
2023	157 992,72	0,00	21 467,34	179 460,06	44 905,95	33 173,36	27 179,41	60 352,77	24 585,78	5 665,10	30 250,88	13 838,22	0,00	13 838,22	1 092,14	329 900,02
Kg/Hab	257,18	0,00	34,95	292,13	73,10	54,00	44,24	98,24	40,02	9,22	49,24	22,53	0,00	22,53	1,78	537,02
2024	156 087,66	0,00	23 291,36	179 374,02	45 266,37	29 387,40	30 027,85	59 415,25	25 253,28	5 151,06	30 404,34	17 519,34	0,00	17 519,34	1 114,87	333 099,19
Kg/Hab	253,72	0,00	37,86	291,58	73,58	47,77	48,81	96,58	41,05	8,37	49,42	28,48	0,00	28,48	1,81	541,46

Quantités exprimées en tonnes, et en Kg/Hab pour les 2 dernières années

L'EVOLUTION GENERALE

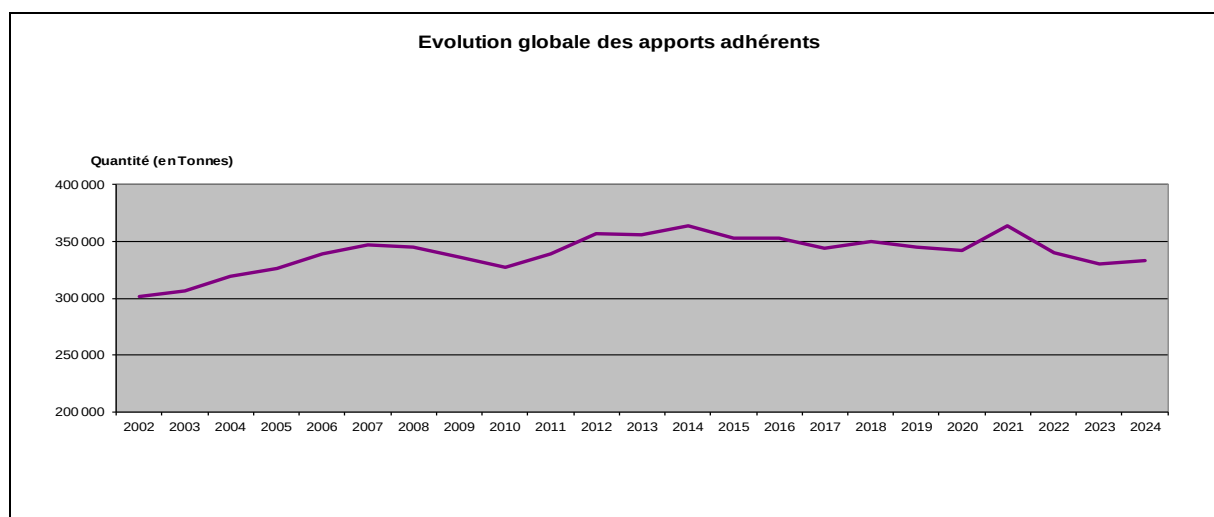
Entre 2002 et 2007, la quantité de déchets ménagers et assimilés collectée par les collectivités adhérentes a progressé de 14,9 %. Cette tendance s'est inversée à partir d'août 2008 (baisse de 5,6 % entre 2007 et 2010).

L'année 2011 a été marquée par une reprise de 3,7 %, inégalement répartie entre les flux.

A partir de 2012, la tendance s'oriente sur un léger tassement progressif chaque année, avec de légères variations, liées principalement aux fluctuations de production de déchets verts, pour des raisons météorologiques (attention, la hausse visible sur 2012 provient de l'intégration des apports de Dieppe et non d'une hausse des apports sur l'ensemble du périmètre).

L'année 2021, entachée, comme 2020, par les conséquences du COVID, fait, pour sa part, exception. Elle a été marquée par une remontée de la production de déchets. Cette hausse a affecté toutes les catégories de déchets, à l'exception des encombrants collectés en porte à porte. Mais elle a été nettement plus marquée sur les flux de déchetteries (+16,5%) que sur ceux collectés en porte à porte (+2,8%).

En 2024, la production de déchets a de nouveau légèrement grimpé. Cela est dû à une augmentation du flux de tout-venant incinérable collecté sur la déchetterie de Dieppe, ainsi qu'à une hausse des gravats sur l'ensemble du réseau (pour rappel, les gravats avaient diminué en 2023, suite à un arrêt temporaire des collectes sur certaines déchetteries, en raison de la présence récurrente d'amiante dans les apports et des difficultés qui en ont été la conséquence pour leur traitement). Les quantités de gravats restent néanmoins inférieures au niveau de 2022.

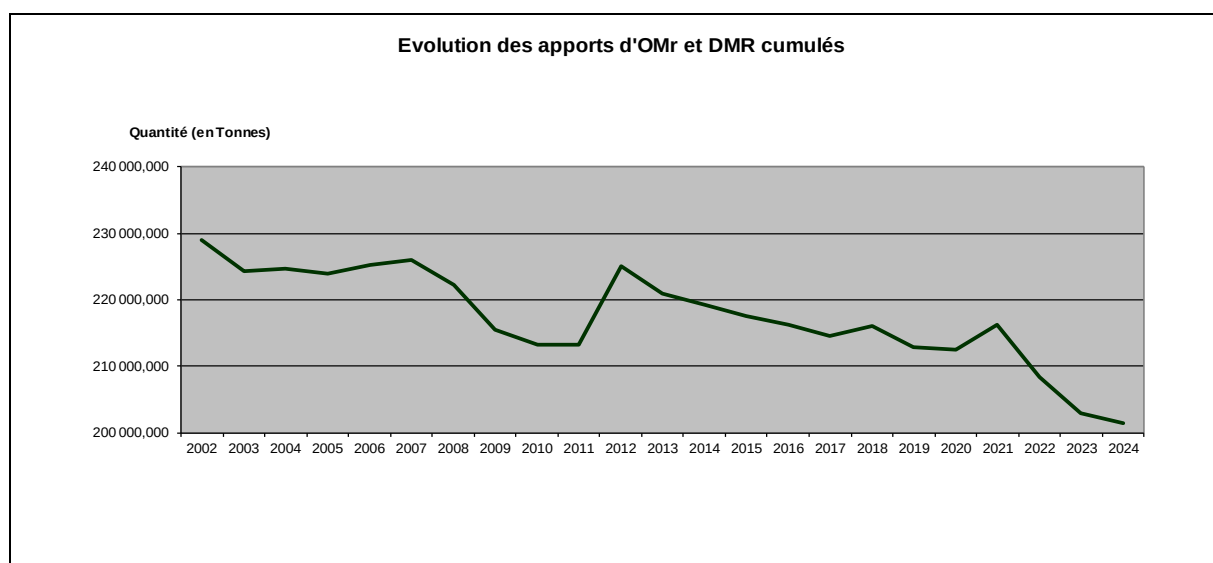


EVOLUTION PAR MATERIAU

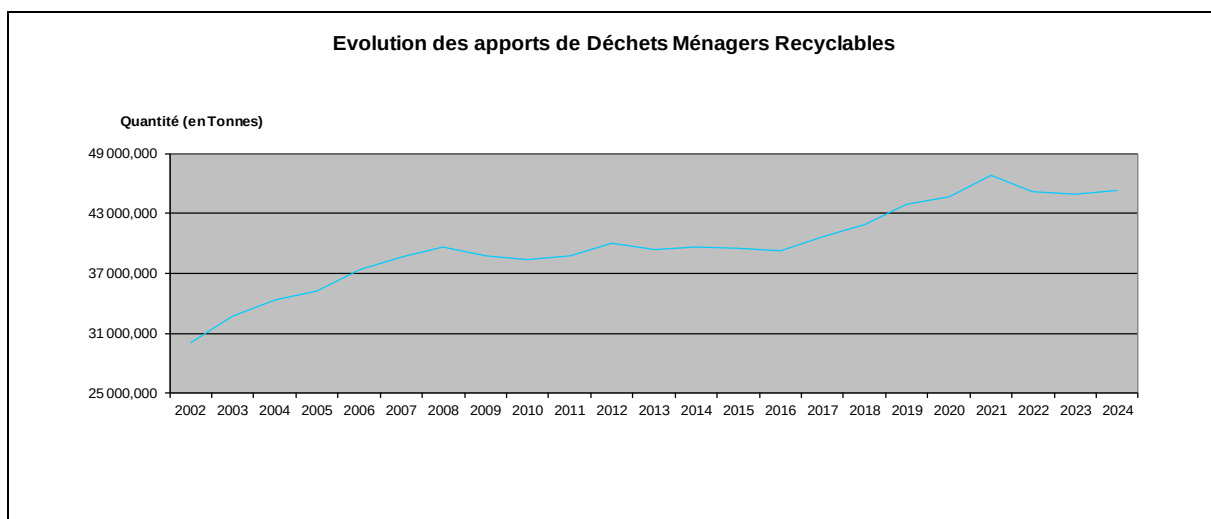
Durant cette période, les quantités d'ordures ménagères (O.M. résiduelles et D.M.R.) ont globalement diminué. Cette tendance s'explique principalement par l'important développement du réseau de déchetteries et de collectes sélectives complémentaires en porte à porte (déchets verts notamment), par les effets liés à la crise économique et ses conséquences (à partir de 2008), et, certainement, par un effet de réduction à la source. La hausse visible en 2012 est purement liée à l'intégration de Dieppe (-1,7% sinon). Néanmoins, 2020, marque une

stabilisation et 2021 une légère remontée. Cela s'explique vraisemblablement par une surconsommation à domicile, liée aux effets du Covid (confinements en 2020, hausse du télétravail), et, pour 2020 spécifiquement, à un accès restreint voire à des fermetures de déchetteries durant le confinement de mars et avril.

L'année 2022 est marquée pour sa part par une très importante baisse de la production d'ordures ménagères, qui touche tant la part des O.M. résiduelles que celles des D.M.R. Plus en détail, le premier semestre a semblé marquer une sorte de retour à la normale par rapport à la situation d'avant Covid. Des premiers signes de baisse sont apparus en début d'été, avant une chute relativement brutale à partir de la rentrée de septembre. Cela semble indiquer une modification et une baisse de la consommation des habitants. Cette évolution à la baisse s'est poursuivie en 2023 et 2024.

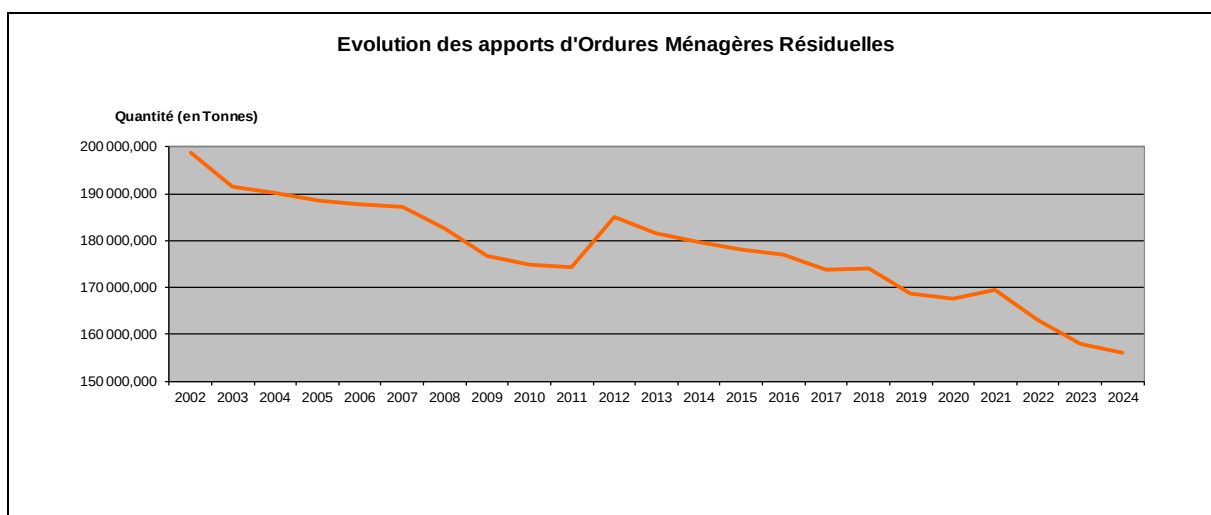


Au sein de ces O.M., la part des D.M.R. collectée sélectivement (Verre inclus) a considérablement progressé (+ 31,7 % entre 2002 et 2008), avant de diminuer elle aussi de 2008 à 2012. Cette baisse assez soudaine trouve certainement une grande partie de son explication dans les effets de la crise économique. La hausse visible sur 2012 est purement liée à l'intégration de Dieppe (-1,8 % sinon). De 2013 à 2016, les apports se sont stabilisés. Ils augmentent de nouveau, de façon relativement régulière, depuis 2017 et la mise en place de l'extension des consignes de tri (+ 19,2 % en 2021 par rapport à 2016). En 2022, le premier semestre a montré une relative stagnation par rapport à 2021. Puis, on constate à partir de la fin de l'été une baisse sur toutes les catégories de déchets d'emballages et papiers, sauf sur les briques alimentaires et les films plastiques, corroborant une modification de la consommation des habitants du territoire. Ce constat, qui se prolonge sur 2023 également, mais de manière moindre, trouve sûrement son explication dans les conséquences de la guerre en Ukraine et l'inflation sur les prix qu'elle a provoquée dans notre pays. L'année 2024 montre, pour sa part, une très légère augmentation (+0,8%), ce qui « efface » la baisse de 2023.



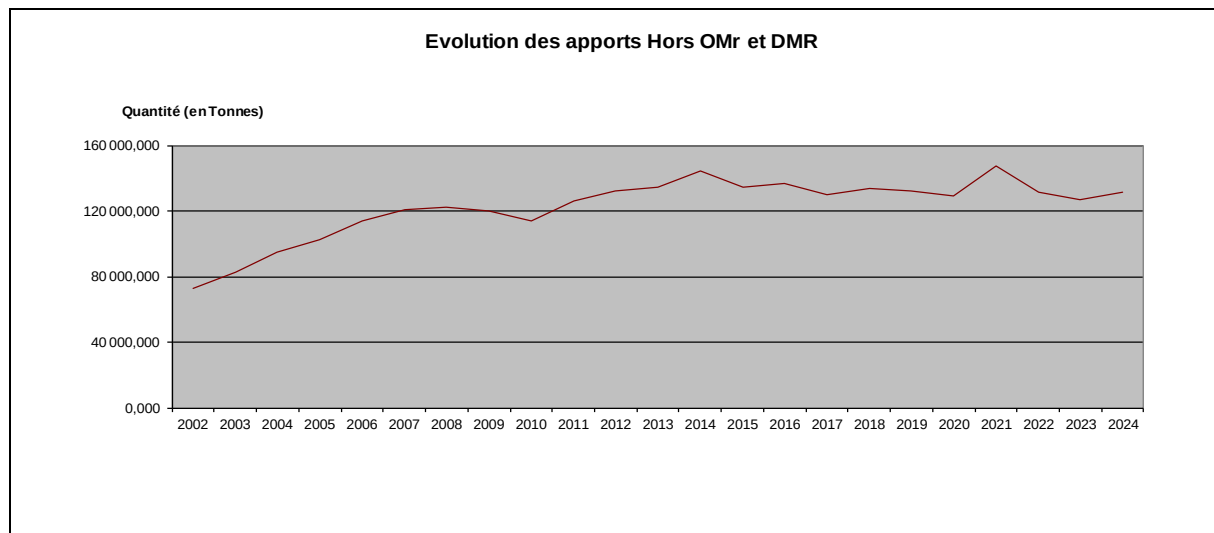
Parallèlement la part des O.M. résiduelles a fortement chuté, chute qui s’est accentuée à partir de 2008, sans doute principalement en raison de la crise économique (voir ci-avant). La forte hausse visible sur 2012 est ici aussi liée à Dieppe, la baisse ayant continué sur les autres territoires du S.M.E.D.A.R. Et, si 2020 a été marquée par une certaine stabilisation et 2021 par une hausse, en raison, vraisemblablement, des conséquences du Covid, la tendance repart à la baisse en 2022 et 2023, cette fois en raison, a priori et comme déjà indiqué, des conséquences de la guerre en Ukraine, baisse qui se poursuit en 2024.

Notons, globalement, que la quantité d’O.M. résiduelles a, sur l’ensemble de la période 2002-2024, baissée de 21,5%.



En ce qui concerne les déchets autres que les O.M., les quantités collectées ont très logiquement progressé sur l’ensemble de la période, même si la crise a également impacté ces déchets (période 2009-2010). Sur 2012, la progression visible (+3,9 %) est liée à Dieppe là encore (-2,8 % sinon). A partir de 2013, les quantités fluctuent principalement en raison des variations de production de déchets verts, et légèrement en raison du Covid pour 2020. L’année 2021 apparaît atypique par rapport aux années précédentes, avec une nette hausse des apports, comme déjà indiqué, hausse largement concentrée sur les déchetteries, avec un retour à un niveau plus « normal » par la suite.

Les variations visibles sur 2023 et 2024 sont quant à elles liées aux gravats (arrêt temporaire et partiel de la collecte en 2023, suivi d'une reprise progressive, comme indiqué en page 51) ainsi en 2024 qu'à la hausse du flux de tout-venant incinérable sur la déchetterie de Dieppe (flux mis en place dans le courant de l'année 2022, et qui monte en puissance progressivement ensuite).



Sur l'ensemble de la période 2002-2024, l'essentiel de la hausse des quantités collectées hors O.M. est évidemment liée au développement très important du réseau de déchetteries sur tous les territoires qui composent le S.M.E.D.A.R. Et la progressivité de la hausse sur la période 2002 à 2008 traduit la façon dont ce réseau s'est étoffé au fil des années.

Les déchetteries ont été moins affectées par la tendance à la baisse observée depuis fin 2008 jusqu'en 2010 inclus. Globalement, on y a plutôt observé une stagnation des apports. La hausse visible en 2012 est là encore liée à l'intégration de Dieppe et à sa déchetterie. Comme déjà indiqué, les variations visibles à partir de 2013 sont en grande partie liées aux évolutions des apports de déchets verts. On constate bien également une baisse marquée en 2020, liée à la baisse d'activité des déchetteries durant le confinement de mars et avril, celles-ci ayant pour une bonne partie été fermées durant cette période.

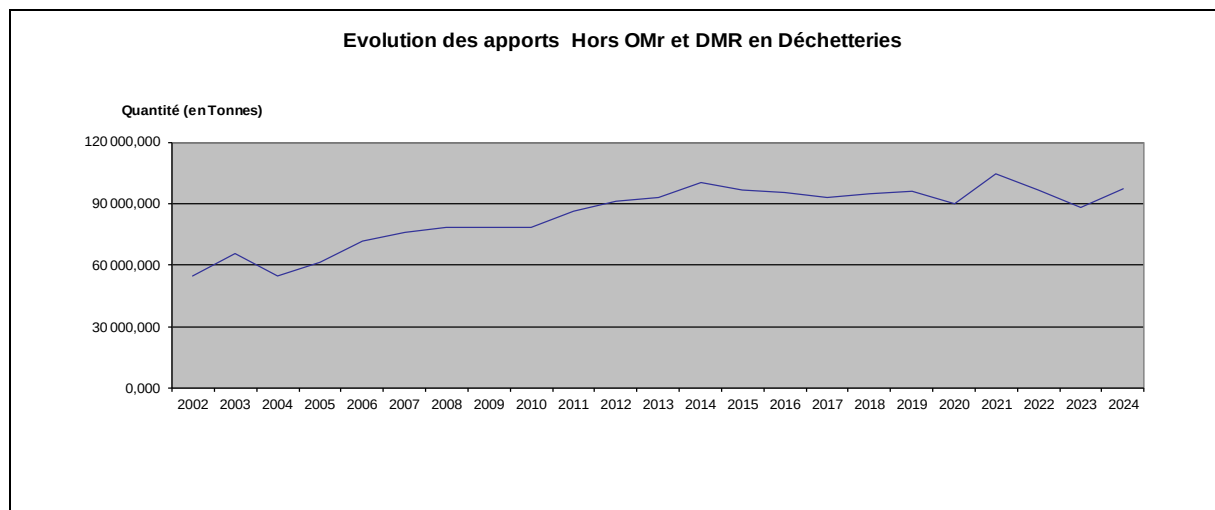
Sur 2021, la hausse indiquée ci-avant, de 16,5%, touche tous les flux de déchetteries, mais de façon inégale et pour des raisons différentes. La hausse des apports de déchets verts est, pour sa part, à mettre en corrélation avec la météo et apparaît de ce fait logique au regard des fluctuations précédentes pour ce flux. La très forte hausse des apports de tout-venant incinérable (+28,1%) et des gravats (+14,2%) est, pour sa part, vraisemblablement à mettre sur le compte d'une évolution du comportement des habitants en matière de bricolage, devenus plus enclins à bricoler/aménager par eux-mêmes depuis le début de la crise du Covid. Le tout-venant non-incinérable a, en revanche, été moins touché par cette hausse (+3,5% seulement).

L'année 2022 a marqué un retour à une situation plus normale, proche de l'avant Covid.

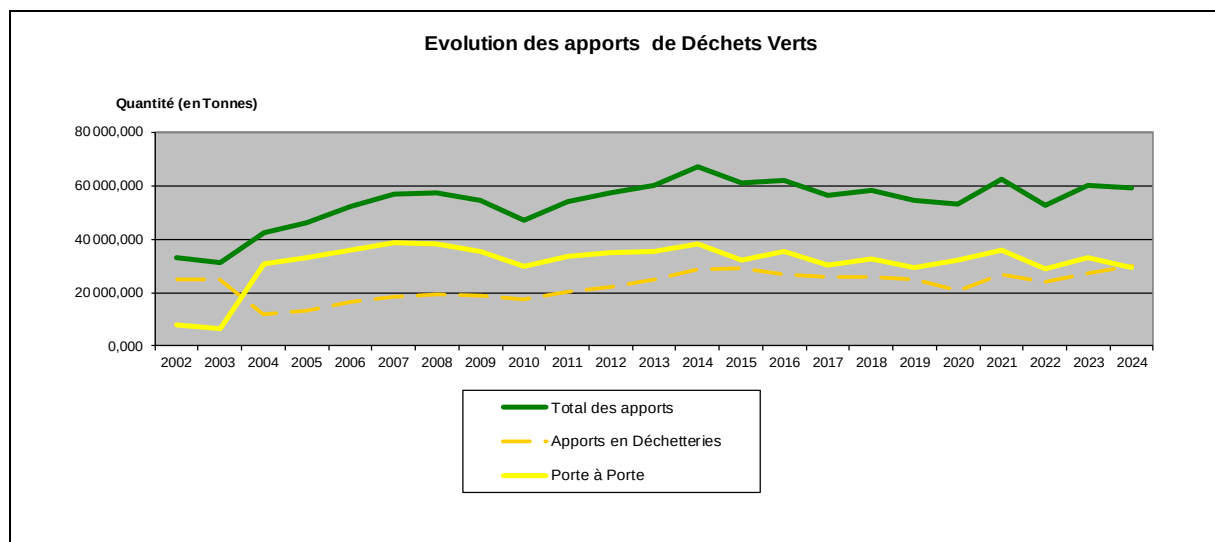
Sur 2023, la baisse est liée à un peu moins d'apports de tout-venant non-incinérable, mais aussi et surtout à une chute des gravats, en raison de restriction sur les dépôts sur une partie du parc de déchetteries durant plusieurs mois, en raison de la présence récurrente d'amiante dans certains apports, empêchant le traitement normal de ces déchets. Cette baisse est partiellement compensée par la hausse des déchets verts, la météo ayant été favorable à leur développement.

Sur 2024, les explications sont à nouveau liées aux gravats, ainsi qu'au tout-venant-incinérable de la déchetterie de Dieppe, ces 2 flux étant orientés à la hausse, pour les raisons déjà indiqué plus avant.

Outre ces évolutions, la courbe des apports en déchetteries présente une « anomalie » à la baisse en 2004.



Celle-ci trouve son explication dans le flux de déchets verts. En effet, entre 2003 et 2004, des collectes sélectives en porte à porte ont été mises en place pour ce flux sur les territoires de plusieurs collectivités. Cela a eu pour effet, bien visible sur le graphique ci-après, de freiner, et même diminuer, les apports en déchetteries des déchets verts.

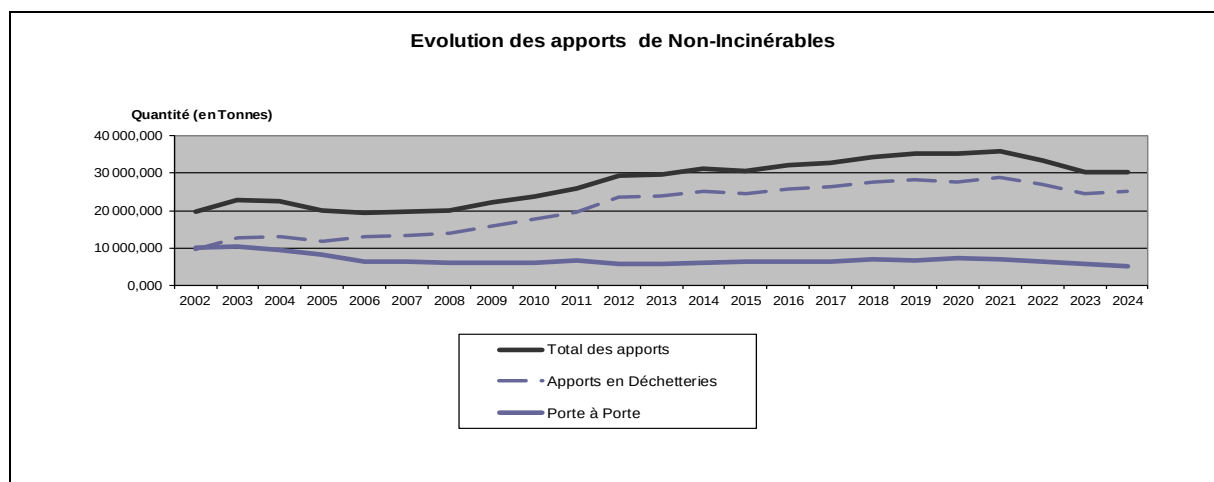


En 2020, assez logiquement, on s'aperçoit que la population bénéficiant d'un service en porte à porte de collecte des déchets verts l'a plus utilisé, au détriment des déchetteries, moins accessibles durant cette année.

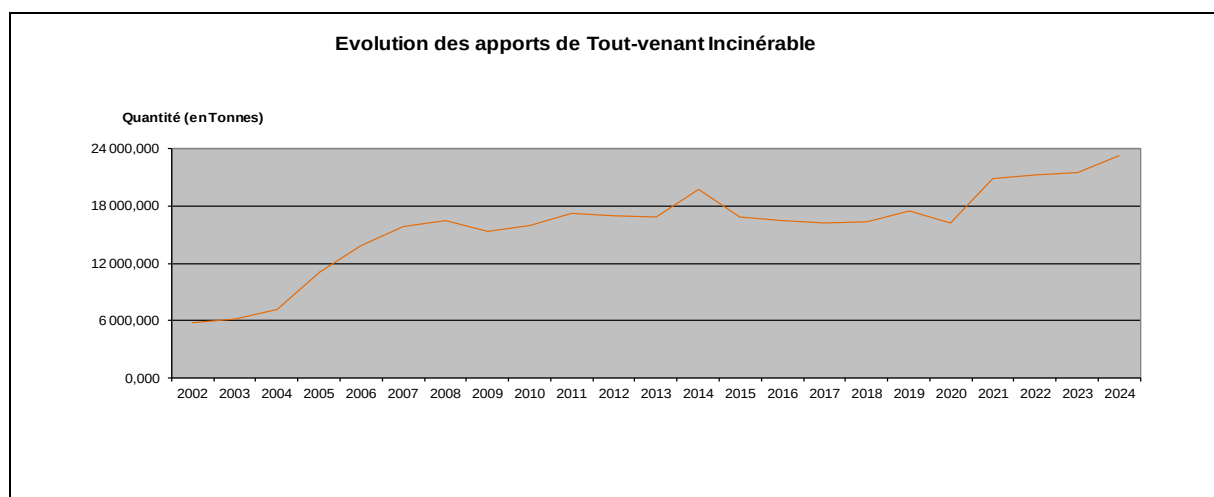
En ce qui concerne les déchets non-incinérables, hors gravats, d'un point de vue général, on remarque qu'un fort effet de « déstockage » est intervenu lors du développement initial du réseau de déchetteries. La quantité s'est ensuite stabilisée, avant de réaugmenter fortement

depuis 2009. Ces déchets ne sont pas épargnés par la tendance baissière observée sur 2022 et 2023. Notons enfin que le déploiement des collectes de la REP Mobilier ne semble pas impacter ce flux, contrairement à ce qu'on aurait pu penser.

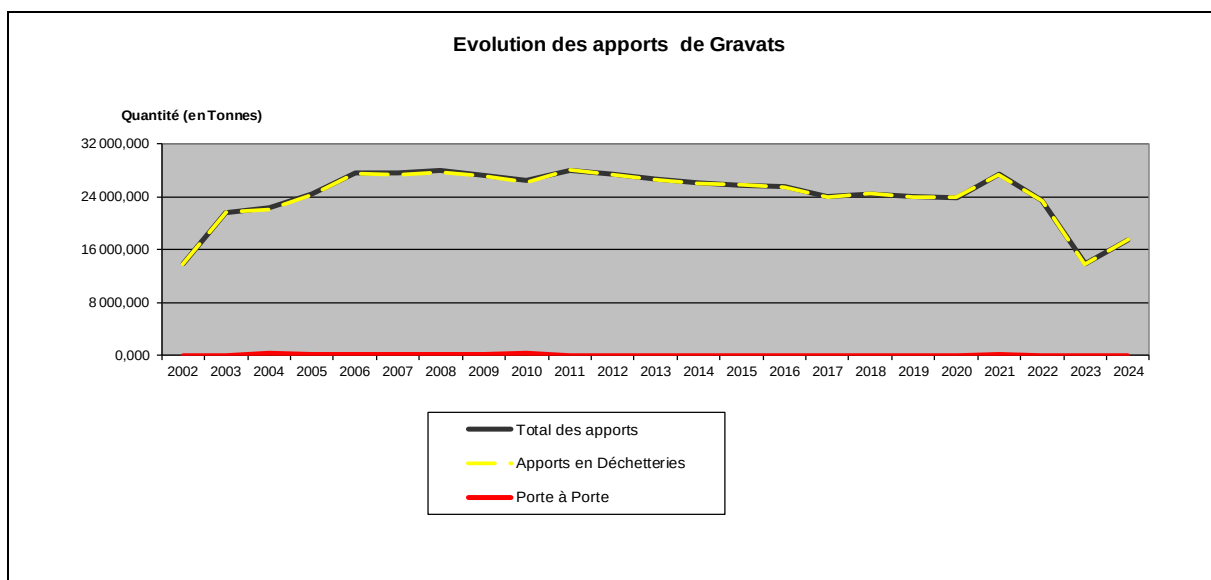
On notera que la part collectée en porte à porte (encombrants) reste non négligeable (un cinquième des apports environ). Et le constat est le même pour ces déchets que pour les déchets verts en 2020 (report vers les services en porte à porte, conséquence du Covid).



L'évolution du flux de tout-venant incinérable ne semble pas non plus impacté par les collectes de la REP Mobilier. Celui-ci, en forte progression jusqu'en 2008, semble ensuite relativement stable, à l'exception d'une « pointe » en 2014. Pour 2021 à 2024, ce flux remonte très fortement, pour les raisons déjà indiquées plus avant (modification du comportement des habitants vis-à-vis du bricolage et déploiement et progression du flux de tout-venant incinérable sur la déchetterie de Dieppe).

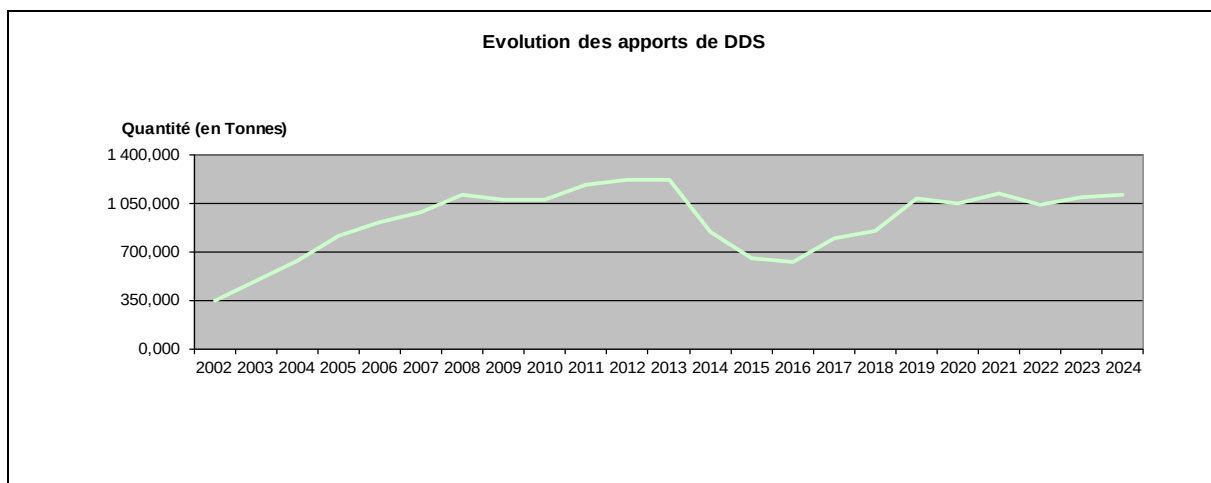


Du côté des gravats, la hausse a été véritablement très importante entre 2002 et 2006, traduisant une très forte demande d'exutoires pour ces matériaux. Leur quantité s'est depuis relativement stabilisée, avec une légère tendance à la baisse, très progressive. 2021 ressort donc, là encore, comme une année particulièrement atypique. La forte baisse sur 2023 puis la hausse conséquente sur 2024 sont quant à elles liées à l'arrêt partiel des apports, puis à une reprise progressive, sur une partie des déchetteries, comme indiqué plus avant.



La courbe d'évolution des apports de D.D.S., y compris l'amiante, montre un « boom » des apports, même s'il faut noter que ces apports restent marginaux au regard du total des déchets pris en charge par les collectivités adhérentes. La « chute » visible sur 2014-2016 s'explique par l'arrêt de la collecte de l'amiante dans la plupart des déchetteries, à partir du printemps 2014, à la suite d'une modification des conditions à respecter pour la réception et l'entreposage de ces déchets, et dans l'attente de la mise en place d'un nouveau système adapté. La collecte a repris progressivement sur certaines déchetteries à partir de 2017, expliquant la remontée de la quantité de DDS depuis ce moment.

A partir de 2019, les quantités semblent stabilisées, avec de très légères variations annuelles.



ANNEXES

ANNEXE 1 : Composition du S.M.E.D.A.R.

→ Page 65

ANNEXE 2 : Tarifications 2024 et 2023 et montants perçus par tarif

→ Pages 66 à 69

ANNEXE 3 : Détails sur les quantités de déchets prises en charge en 2023, par provenance, par produit et par site.

→ Pages 70 à 85

Composition du S.M.E.D.A.R

Nom Adhérent	Communes	Population Principale 2024
Métropole Rouen-Normandie	Amfreville-la-Mi-Voie	3 296
	Anneville-Ambourville	1 168
	Les Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen	1 230
	Bardouville	612
	Belbeuf	2 249
	Berville-sur-Seine	543
	Bihorel	8 199
	Bois-Guillaume	14 262
	Bonsecours	6 455
	Boos	3 991
	La Bouille	710
	Canteleu	13 966
	Caudebec-lès-Elbeuf	10 135
	Cléon	4 907
	Darnétal	9 738
	Déville-lès-Rouen	10 745
	Duclair	4 020
	Elbeuf	15 951
	Épinay-sur-Duclair	513
	Fontaine-sous-Préaux	563
	Franqueville-Saint-Pierre	6 067
	Freneuse	994
	Gouy	895
	Grand-Couronne	9 726
	Le Grand-Quevilly	25 975
	Hautot-sur-Seine	396
	Hénouville	1 379
	Le Houlme	4 133
	Houpeville	2 884
	Isneauville	3 657
	Jumièges	1 726
	La Londe	2 362
	Malaunay	6 143
	Maromme	11 024
	Le Mesnil-Esnard	7 980
	Le Mesnil-sous-Jumièges	614
	Mont-Saint-Aignan	20 066
	Montmain	1 448
	Moulineaux	932
	La Neuville-Chant-d'Oisel	2 377
	Notre-Dame-de-Bondeville	6 957
	Oissel	12 367
	Orival	860
	Petit-Couronne	8 688
	Le Petit-Quevilly	21 782
	Quevillon	590
	Quévreuille-la-Poterie	1 032
	Roncherolles-sur-le-Vivier	1 231
	Rouen	114 083
	Sahurs	1 219
	Saint-Aubin-Celloville	1 181
	Saint-Aubin-Épinay	1 019
	Saint-Aubin-lès-Elbeuf	8 428
	Saint-Étienne-du-Rouvray	28 508
	Saint-Jacques-sur-Darnétal	3 152
	Saint-Léger-du-Bourg-Denis	3 641
	Saint-Martin-de-Boscherville	1 541
	Saint-Martin-du-Vivier	1 672
	Saint-Paër	1 306
	Saint-Pierre-de-Manneville	878
	Saint-Pierre-de-Varengeville	2 299
	Saint-Pierre-lès-Elbeuf	8 285
	Sainte-Marguerite-sur-Duclair	2 032
	Sotteville-lès-Rouen	28 965
	Sotteville-sous-le-Val	742
	Tourville-la-Rivière	2 568
	Le Trait	4 780
	Val-de-la-Haye	708
	Yainville	1 037
	Ymare	1 212
	Yville-sur-Seine	431
CC Caux-Austreberthe	Barentin	12 154
	Blacqueville	707
	Bouville	1 013
	Émanville	768
	Goupillières	426
	Limésy	1 471
	Pavilly	6 121
	Sainte-Austreberthe	665
	Villers-Écalles	1 734

Nom Adhérent	Communes	Population Principale 2024
CC Bray-Eawy – Secteur Saint-Saëns	Bosc-Bérenger	203
	Bosc-Mesnil	325
	Bradiancourt	220
	Critot	505
	Fontaine-en-Bray	168
	Mathonville	334
	Maucomble	398
	Montérolier	614
	Neufbosc	403
	Rocquemont	778
	Saint-Martin-Osmonville	1 179
	Saint-Saëns	2 317
	Sainte-Geneviève	264
	Sommery	834
	Ventes-Saint-Rémy	223
CC Inter Caux Vexin	Anceaumeville	685
	Authieux-Ratiéville	403
	Auzouville-sur-Ry	689
	Beaumont-le-Hareng	262
	Bierville	326
	Blainville-Crevon	1 227
	Le Bocasse	656
	Bois-d'Ennebourg	566
	Bois-Guilbert	293
	Bois-Hérault	170
	Bois-l'Évêque	612
	Boissay	415
	Bosc-Bordel	447
	Bosc-Édeline	368
	Bosc-Guépard-Saint-Adrien	1 070
	Bosc-le-Hard	1 579
	Buchy	2 805
	Cailly	742
	Catenay	689
	Claville-Motteville	267
	Clères	1 380
	Cottévrard	473
	Elbeuf-sur-Andelle	460
	Ernemont-sur-Buchy	294
	Eslettes	1 641
	Esteville	517
	Fontaine-le-Bourg	1 843
	Fresne-le-Plan	554
	Fresquiennes	1 063
	Frichemesnil	395
	Grainville-sur-Ry	439
	Grigneuseville	376
	Grugny	1 005
	Héronchelles	146
	La Houssaye-Béranger	534
	Longuerue	341
	Martainville-Épreville	715
	Mesnil-Raoul	1 171
	Mont-Cauvaire	862
	Montigny	1 285
	Montville	4 595
	Morgny-la-Pommeraye	1 071
	Pierreval	532
	Pissy-Pôville	1 281
	Préaux	1 863
	Quincampoix	3 110
	Rebets	148
	Roumare	1 549
	La Rue-Saint-Pierre	768
	Ry	775
	Saint-Aignan-sur-Ry	346
	Saint-André-sur-Cailly	807
	Saint-Denis-le-Thibault	500
	Saint-Georges-sur-Fontaine	919
	Saint-Germain-des-Essourts	381
	Saint-Germain-sous-Cailly	321
	Saint-Jean-du-Cardonnay	1 340
	Sainte-Croix-sur-Buchy	683
	Servaville-Salmonville	1 125
	Sierville	1 108
	La Vaupalière	1 192
	Vieux-Manoir	771
	La Vieux-Rue	580
	Yquebeuf	239
CA Dieppe	Dieppe	28 358

TARIFS ET MONTANTS PERCUS PAR TARIFS

TARIFS 2024 :

	Prix unitaires (ern Euros)								redevances perçues (en euros)				
	Déchets en apport direct	Unité	Déchèteries	Unité	Valenseine	Unité	Services Techniques et autres	Unité	Déchets en apport direct	Déchèteries	Valenseine	Services Techniques et autres	Total
Incinérables : <i>Ordures Ménagères</i> - Traitement / Transport - Transport DASRI - Traitement - Traitement DASRI exceptionnel Autres incinérables - Traitement - Déchets sensibles (forfait intial) - Déchets sensibles (à partir de 250Kg, cumable avec forfait intial) - Transport depuis quai de Rouxmesnil Bouteille - Transport - Transport majorés - Transport hors ratios - Transport majorés hors ratios - TGAP incinérables (hors DASRI) - TGAP DASRI - Taxe Communale	80,30 15,46	la tonne la tonne			97,00 27,00 190,00 48,00	la tonne la tonne la tonne la tonne			12 601 308,76 617 694,71		2 779 273,10 497 034,30 4 446,72		15 380 581,86 617 694,71 497 034,30 4 446,72
			80,30	la tonne	98,00 200,00 300,00	la tonne le passage la tonne	84,61	la tonne		1 870 296,21	6 982 716,00 5 200,00 1 017,00	154 120,50	9 007 132,71 5 200,00 1 017,00
			100,00 130,00 125,00 162,50	la rotation la rotation la rotation la rotation	35,00 27,00	la tonne la tonne	26,92	la tonne		547 300,00 33 670,00 238 500,00 6 662,50	8 874,60 2 614,68	30 497,13	8 874,60 580 411,81 33 670,00 238 500,00 6 662,50
	14,00 (la tonne)								2 196 990,32	326 079,04	1 341 160,66	25 501,56	3 889 731,58
	pas de TGAP en 2023												
	1,50 (la tonne)								235 391,82	34 937,04	147 619,74	2 732,31	420 680,91
Non incinérables - Traitement - Transport - Transport majorés - Transport hors ratios - Transport majorés hors ratios - TGAP non incinérables	100,96 26,29	la tonne la tonne	103,54 100,00 130,00 125,00 162,50	la tonne la rotation la rotation la rotation la rotation	121,00 27,00	la tonne la tonne	103,54 26,92	la tonne la tonne	520 051,02 14 184,51	2 614 724,61 370 900,00 18 330,00 104 750,00 1 300,00	67 058,20 13 514,04	63 980,47 15 656,94	3 265 814,30 414 255,49 18 330,00 104 750,00 1 300,00
	29,67 (la tonne)								152 831,95	749 264,82	16 443,11	18 333,98	936 873,86
Déchets Verts - Traitement - Transport - Transport majorés - Transport hors ratios - Transport majorés hors ratios - Transport par camion grue ou remorque - Transport tontes apportée en méthanisation	37,55 26,92	la tonne la tonne	37,55 100,00 130,00 125,00 162,50 30,00 32,16	la tonne la rotation la rotation la rotation la rotation la tonne la tonne	43,00 27,00	la tonne la tonne	37,55 26,92	la tonne la tonne	1 103 496,87 43 642,43	1 127 545,77 357 800,00 16 380,00 94 250,00 5 362,50 233 603,70 1 434,66	149 387,59 1 008,18	114 014,57 26 907,08	2 494 444,80 429 357,69 16 380,00 94 250,00 5 362,50 233 603,70 1 434,66
Recyclables - Traitement - Traitement sans rétrocession de recettes - Transport - Transport hors ratios			100,00 125,00	la rotation la rotation	170,00 35,00	la tonne la tonne				83 900,00 26 250,00	58,10		0,00 58,10 83 900,00 26 250,00
Gravats - Traitement - Traitement gravats non conformes - Transport - Transport majorés - Transport hors ratios - Transport majorés hors ratios - Transport & traitement			4,06 18,00 100,00 130,00 125,00 162,50	la tonne la tonne la rotation la rotation la rotation la rotation	33,00	la tonne				52 438,31 82 863,00 174 600,00 65 500,00	8 962,14		61 400,45 82 863,00 174 600,00 0,00 65 500,00 0,00
							31,84	la tonne				10 442,25	10 442,25
Biodéchets - Transport et Traitement	100,00	la tonne							38 540,00				38 540,00
Plâtre - Transport et Traitement			100,00	la tonne						22 214,00			22 214,00

Rapport Annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets – S.M.E.D.A.R.

TARIFS 2023 :

	Prix unitaires (ern Euros)								redevances perçues (en euros)				
	Déchets en apport direct	Unité	Déchèteries	Unité	Valeniseine	Unité	Services Techniques et autres	Unité	Déchets en apport direct	Déchèteries	Valeniseine	Services Techniques et autres	Total
Incinérables : <i>Ordures Ménagères</i> - Traitement / Transport - Transport <i>DASRI</i> - Traitement - Traitement DASRI exceptionnel <i>Autres incinérables</i> - Traitement - Traitement Autres Collectivités - Déchets sensibles (forfait intial) - Déchets sensibles (à partir de 250Kg, cumable avec forfait intial) - Transport depuis quai de Rouxmesnil Bouteille - Transport - Transport majorés - Transport hors ratios - Transport majorés hors ratios - TGAP incinérables (hors DASRI) - TGAP DASRI - Taxe Communale	95,76	la tonne			97,00 27,00 190,00 48,00	la tonne la tonne la tonne la tonne			15 215 101,47		2 916 700,76 549 573,10 9 957,12		18 131 802,23 0,00 549 573,10 9 957,12
			80,30	la tonne	98,00 200,00 300,00	la tonne le passage la tonne	84,61 85,00	la tonne la tonne		1 752 180,44	6 355 180,44	145 209,37	8 252 570,25 0,00 8 400,00 40 401,00
			100,00 130,00 125,00 162,50	la rotation la rotation la rotation la rotation	35,00 27,00	la tonne la tonne	26,92	la tonne		515 300,00 31 590,00 196 875,00 1 950,00	8 869,70 3 364,20	29 990,50	8 869,70 548 654,70 31 590,00 196 875,00 1 950,00
									1 906 654,32	261 944,64	1 140 830,36	20 594,64	3 330 023,96
					12,00 (la tonne)				238 331,79	32 743,08	146 917,53	2 574,33	420 566,73
					pas de TGAP en 2023								
					1,50 (la tonne)								
Non incinérables - Traitement - Transport - Transport majorés - Transport hors ratios - Transport majorés hors ratios - TGAP non incinérables	100,96 26,29	la tonne la tonne	103,54 100,00 130,00 125,00 162,50	la tonne la rotation la rotation la rotation la rotation	121,00 27,00	la tonne la tonne	103,54 26,92	la tonne la tonne	571 948,50 22 157,74	2 545 611,66 347 400,00 15 210,00 92 375,00 1 625,00	71 967,95 14 651,01	55 996,50 14 123,31	3 245 524,61 398 332,06 15 210,00 92 375,00 1 625,00
					27,33 (la tonne)				154 827,18	671 929,37	16 232,65	14 780,61	857 769,81
Déchets Verts - Traitement - Transport - Transport majorés - Transport hors ratios - Transport majorés hors ratios - Transport par camion grue ou remorque - Transport tontes apportée en méthanisation	37,55 26,92	la tonne la tonne	37,55 100,00 130,00 125,00 162,50 30,00 32,16	la tonne la rotation la rotation la rotation la rotation la tonne la tonne	43,00 27,00	la tonne la tonne	37,55 26,92	la tonne la tonne	1 245 659,67 45 519,57	950 180,60 283 500,00 12 350,00 98 625,00 1 787,50 207 873,00 523,89	144 144,17 824,04	108 334,38 23 194,54	2 448 318,82 353 038,15 12 350,00 98 625,00 1 787,50 207 873,00 523,89
Recyclables - Traitement - Traitement sans rétrocession de recettes - Transport - Transport hors ratios			100,00 125,00	la rotation la rotation	170,00 35,00	la tonne la tonne				76 500,00 33 500,00	2 886,60 67,90		2 886,60 67,90 76 500,00 33 500,00
Gravats - Traitement - Traitement gravats non conformes - Transport - Transport majorés - Transport hors ratios - Transport majorés hors ratios - Transport & traitement			4,06 18,00 100,00 130,00 125,00 162,50	la tonne la tonne la tonne la rotation la rotation la rotation	33,00	la tonne				41 601,85 64 646,28 144 200,00 780,00 50 000,00 1 137,50	4 592,28		46 194,13 64 646,28 144 200,00 780,00 50 000,00 1 137,50 6 074,44
Biodéchets - Transport et Traitement	100,00	la tonne					31,84	la tonne	14 774,00				14 774,00

1 - CLASSIFICATION PAR PROVENANCE

1.1 - Les Collectivités Adhérentes

Métropole Rouen-Normandie

Produit	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	TOTAL	Année n-1
O.M.	11 031,820	10 192,100	10 650,740	11 109,660	10 877,180	10 199,000	10 989,400	9 944,980	10 575,760	11 210,860	10 488,060	11 122,820	128 392,380	129 694,140
D.A.S.	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
T.V. incinérable de déch + Coll. AV	1 211,020	1 385,140	1 776,460	1 677,460	1 749,900	1 563,480	1 801,300	1 724,760	1 545,720	1 682,840	1 418,640	1 292,960	18 829,680	17 585,160
Total des incinérables	12 242,840	11 577,240	12 427,200	12 787,120	12 627,080	11 762,480	12 790,700	11 669,740	12 121,480	12 893,700	11 906,700	12 415,780	147 222,060	147 279,300
Recyclables collectés en mélanges	1 959,460	1 831,940	1 722,980	1 759,590	1 858,980	1 644,240	1 897,020	1 598,940	1 761,920	2 052,080	1 692,320	1 866,300	21 645,770	21 360,960
Papier / carton collectés seuls	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Carton de déchetteries + PAP	47,640	53,070	52,350	51,900	51,500	47,460	37,560	52,400	50,610	53,230	45,890	54,490	598,100	567,720
Plastiques collectés seuls	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Collectes de recyclables refusées	34,600	21,120	23,840	52,560	79,560	82,300	133,460	39,280	84,120	93,640	92,240	86,860	823,580	834,940
Verre	1 022,280	888,900	903,900	933,520	996,580	841,800	999,700	914,560	801,740	861,740	879,360	952,220	10 996,300	11 093,440
Total collecté sélectivement	3 063,980	2 795,030	2 703,070	2 797,570	2 986,620	2 615,800	3 067,740	2 605,180	2 698,390	3 060,690	2 709,810	2 959,870	34 063,750	33 857,060
Déchets verts porte à porte	111,660	0,000	0,180	4 008,060	3 762,420	3 414,860	2 459,300	2 349,800	2 456,860	2 503,490	124,800	0,920	21 192,350	25 021,100
Déchets verts de déchetteries	564,360	870,890	1 488,710	1 267,560	2 436,340	2 166,230	2 713,850	1 646,820	2 481,600	2 658,520	1 861,100	1 033,760	21 189,740	18 866,880
Total Déchets verts	676,020	870,890	1 488,890	5 275,620	6 198,760	5 581,090	5 173,150	3 996,620	4 938,460	5 162,010	1 985,900	1 034,680	42 382,090	43 887,980
T.V. non-incinérable de déch + Coll. AV	1 274,800	1 574,980	1 812,000	1 731,720	1 695,220	1 662,980	1 775,040	1 743,400	1 590,060	1 765,480	1 570,540	1 333,600	19 529,820	18 694,900
Encombrants	346,780	389,860	419,740	433,860	426,600	416,680	445,240	458,440	422,480	425,320	403,620	351,760	4 940,380	5 237,400
Total non-incinérables	1 621,580	1 964,840	2 231,740	2 165,580	2 121,820	2 079,660	2 220,280	2 201,840	2 012,540	2 190,800	1 974,160	1 685,360	24 470,200	23 932,300
Gravats de déchetteries	709,160	872,720	1 346,220	1 604,060	1 757,360	1 445,380	1 821,380	1 503,700	1 131,860	1 334,920	805,300	713,540	15 045,600	11 594,180
Autres gravats	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Total Gravats	709,160	872,720	1 346,220	1 604,060	1 757,360	1 445,380	1 821,380	1 503,700	1 131,860	1 334,920	805,300	713,540	15 045,600	11 594,180
Extincteurs	2,202	3,253	1,922	2,315	1,951	1,924	2,744	1,454	1,500	2,381	2,071	2,396	26,113	22,165
Solvants chlorés ou non	3,215	4,583	6,199	6,019	4,301	4,859	6,835	6,918	5,806	6,450	4,243	3,267	62,695	46,639
Peinture, vernis, encres, colles	3,871	6,101	6,082	7,205	7,905	7,015	8,439	6,559	7,143	7,190	4,109	5,642	77,261	61,895
Acides, bases	0,372	0,266	0,417	0,516	0,285	0,254	0,294	0,409	0,180	0,347	0,192	0,192	3,759	4,996
Piles	1,459	1,246	1,127	1,189	1,739	0,770	1,119	1,470	0,233	3,927	1,724	1,481	17,484	16,214
Aérosols	0,534	0,606	0,819	0,824	0,736	0,628	0,743	0,742	0,779	0,825	0,545	0,483	8,264	7,952
Emballages vides souillés	0,316	0,312	0,434	0,486	0,443	0,449	0,460	0,382	0,263	0,282	0,175	0,256	4,258	4,506
Combustibles solides	0,037	4,133	4,255	5,156	4,311	4,555	5,949	5,467	4,464	5,586	4,144	3,152	51,209	49,691
Produits de laboratoires	0,037	0,022	0,000	0,041	0,021	0,037	0,020	0,019	0,057	0,000	0,064	0,035	0,321	0,321
Produits phytosanitaires	0,155	0,138	0,266	0,226	0,222	0,200	0,172	0,355	0,227	0,330	0,092	0,130	2,513	4,543
Huiles, corps gras	0,000	0,226	0,223	0,052	0,000	0,020	0,208	0,115	0,164	0,370	0,000	0,031	1,409	0,589
Radiographies	0,281	0,233	0,339	0,280	0,171	0,235	0,288	0,140	0,232	0,235	0,108	0,222	2,764	3,149
Produits non identifiés	3,923	0,040	0,017	0,015	0,017	0,023	0,038	0,044	0,085	0,048	0,014	0,000	4,264	4,543
Amiante ciment	6,420	11,260	16,840	34,880	23,840	6,720	22,760	0,000	15,640	40,140	16,300	36,500	231,300	318,000
Total D.M.S.	22,822	32,419	38,940	59,204	45,942	27,689	50,069	24,074	36,773	68,111	33,816	53,787	493,646	545,203
TOTAL GENERAL	18 336,402	18 113,139	20 236,060	24 689,154	25 737,582	23 512,099	25 123,319	22 001,154	22 939,503	24 710,231	19 415,686	18 863,017	263 677,346	261 096,023
Ferrailles Déchetteries	203,560	233,370	278,580	324,650	315,960	254,560	327,960	302,500	266,500	277,020	219,000	201,690	3 205,350	2 957,170
Biodéchets	17,280	23,460	21,080	24,700	27,000	29,380	28,520	24,220	36,160	45,720	37,560	44,260	359,340	147,740

Les batteries ne sont pas indiquées dans cette rubrique (voir page 18 pour ces produits). Les DDS correspondent uniquement aux DDS hors filière Eco-DDS.

Communauté d'Agglomération Dieppe-Maritime (Dieppe uniquement)

Produit	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	TOTAL	Année n-1
O.M.	891,100	817,340	846,080	893,960	918,860	843,160	997,120	990,520	867,500	913,440	862,020	879,680	10 720,780	10 933,920
D.A.S.	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
T.V. incinérable de déchetteries	73,360	86,700	94,880	94,380	104,600	106,640	115,600	118,080	106,900	105,580	90,500	73,940	1 171,160	940,880
Total des incinérables	964,460	904,040	940,960	988,340	1 023,460	949,800	1 112,720	1 108,600	974,400	1 019,020	952,520	953,620	11 891,940	11 874,800
Recyclables collectés en mélanges	136,380	130,980	135,900	134,400	139,080	135,380	152,120	142,340	140,360	156,960	139,960	144,920	1 688,780	1 634,510
Papier / carton collectés seuls	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Carton de déchetteries	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Plastiques collectés seuls	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Collectes de recyclables refusées	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	9,500
Verre	61,500	67,940	57,220	58,340	114,140	70,080	73,520	111,920	61,880	64,780	74,500	55,340	871,160	861,330
Total collecté sélectivement	197,880	198,920	193,120	192,740	253,220	205,460	225,640	254,260	202,240	221,740	214,460	200,260	2 559,940	2 505,340
Déchets verts porte à porte	0,000	0,000	0,000	243,800	256,500	253,900	229,210	209,060	177,080	171,380	80,080	0,180	1 621,190	1 690,920
Déchets verts de déchetteries	64,640	82,000	144,360	129,860	167,400	203,880	198,080	174,660	158,140	182,340	104,660	68,000	1 678,020	1 624,020
Total Déchets verts	64,640	82,000	144,360	373,660	423,900	457,780	427,290	383,720	335,220	353,720	184,740	68,180	3 299,210	3 314,940
T.V. non-incinérable de déchetteries	202,740	232,940	265,980	239,160	255,640	233,100	228,360	214,600	240,200	265,760	241,640	224,520	2 844,640	2 740,940
Encombrants	13,300	23,160	22,840	16,880	13,580	14,980	18,260	16,720	22,200	19,180	19,360	10,220	210,680	427,700
Total non-incinérables	216,040	256,100	288,820	256,040	269,220	248,080	246,620	231,320	262,400	284,940	261,000	234,740	3 055,320	3 168,640
Gravats de déchetteries	50,360	76,920	81,620	80,260	114,860	110,140	98,380	102,320	91,320	95,000	80,760	51,580	1 033,520	1 058,140
Autres gravats	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Total Gravats	50,360	76,920	81,620	80,260	114,860	110,140	98,380	102,320	91,320	95,000	80,760	51,580	1 033,520	1 058,140
Extincteurs	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Solvants chlorés ou non	0,560	0,604	0,536	0,588	0,575	0,441	0,772	0,496	0,399	0,908	0,579	0,480	6,938	6,084
Peinture, vernis, encres, colles	0,979	1,017	0,860	1,243	1,198	0,781	1,476	1,167	1,257	1,130	0,748	0,578	12,434	14,606
Acides, bases	0,024	0,022	0,014	0,032	0,032	0,044	0,045	0,028	0,036	0,024	0,034	0,027	0,362	0,272
Piles	0,000	0,234	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,258	0,258	0,000	0,000	0,750	0,600
Aérosols	0,067	0,103	0,105	0,070	0,090	0,072	0,070	0,087	0,045	0,070	0,082	0,086	0,947	0,881
Emballages vides souillés	0,845	1,101	1,112	1,549	1,263	1,402	1,343	1,124	0,753	1,479	0,713	1,147	13,831	13,467
Combustibles solides	0,000	0,106	0,112	0,223	0,141	0,087	0,129	0,258	0,059	0,101	0,061	0,044	1,321	0,725
Produits de laboratoires	0,000	0,000	0,024	0,000	0,000	0,000	0,024	0,000	0,018	0,000	0,000	0,000	0,066	0,046
Produits phytosanitaires	0,034	0,075	0,027	0,105	0,069	0,078	0,069	0,104	0,028	0,129	0,020	0,020	0,867	0,169
Huiles, corps gras	0,000	0,016	0,000	0,000	0,023	0,000	0,000	0,020	0,000	0,000	0,039	0,026	0,124	0,135
Radiographies	0,012	0,013	0,027	0,019	0,014	0,019	0,025	0,028	0,013	0,054	0,000	0,000	0,224	0,217
Produits non identifiés	0,078	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,009	0,087	0,169
Amiante ciment	3,200	0,000	4,020	0,000	3,640	0,000	0,000	11,440	0,000	2,080	5,460	2,900	32,740	37,640
Total D.M.S.	5,799	3,291	6,837	3,829	7,045	2,924	3,953	14,752	2,866	6,233	7,845	5,317	70,691	75,011
TOTAL GENERAL	1 499,179	1 521,271	1 655,717	1 894,869	2 091,705	1 974,184	2 114,603	2 094,972	1 868,446	1 980,653	1 701,325	1 513,697	21 910,621	21 996,871
Ferrailles Déchetteries	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Biodéchets	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000

Les batteries ne sont pas indiquées dans cette rubrique (voir page 18 pour ces produits). Les DDS correspondent uniquement aux DDS hors filière Eco-DDS.

Communauté de communes Bray-Eawy (Secteur Saint-Saëns uniquement)

Produit	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	TOTAL	Année n-1
O.M.	116,940	106,580	110,380	122,080	122,120	111,200	138,080	103,640	82,960	93,220	123,520	123,760	1 354,480	1 466,180
D.A.S.	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
T.V. incinérable de déchetteries	61,220	57,520	89,140	78,380	109,060	77,020	72,940	90,540	77,820	81,280	74,300	80,600	949,820	808,440
Total des incinérables	178,160	164,100	199,520	200,460	231,180	188,220	211,020	194,180	160,780	174,500	197,820	204,360	2 304,300	2 274,620
Recyclables collectés en mélanges	18,240	23,280	20,980	22,180	18,100	10,740	26,520	7,540	31,220	26,760	21,240	26,260	253,060	238,280
Papier / carton collectés seuls	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Carton de déchetteries	5,940	5,140	5,190	6,270	6,710	5,940	7,100	7,480	5,390	5,020	4,540	3,750	68,470	61,820
Plastiques collectés seuls	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Collectes de recyclables refusées	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Verre	11,860	24,780	19,500	11,360	64,280	7,880	25,440	26,940	17,960	29,440	28,220	33,220	300,880	294,060
Total collecté sélectivement	36,040	53,200	45,670	39,810	89,090	24,560	59,060	41,960	54,570	61,220	54,000	63,230	622,410	594,160
Déchets verts porte à porte	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Déchets verts de déchetteries	33,200	50,140	81,840	105,540	129,900	163,880	166,380	182,320	136,260	126,460	95,600	59,940	1 331,460	1 230,040
Total Déchets verts	33,200	50,140	81,840	105,540	129,900	163,880	166,380	182,320	136,260	126,460	95,600	59,940	1 331,460	1 230,040
T.V. non-incinérable de déchetteries	21,120	46,260	22,700	42,280	24,460	26,380	37,080	37,480	28,600	30,580	12,520	11,260	340,720	445,220
Encombrants	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Total non-incinérables	21,120	46,260	22,700	42,280	24,460	26,380	37,080	37,480	28,600	30,580	12,520	11,260	340,720	445,220
Gravats de déchetteries	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Autres gravats	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Total Gravats	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Extincteurs	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Solvants chlorés ou non	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,045
Peinture, vernis, encres, colles	0,394	0,228	0,594	0,341	0,714	0,554	0,231	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	3,056	6,164
Acides, bases	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,032
Piles	0,000	0,000	0,605	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,605	0,484
Aérosols	0,000	0,000	0,014	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,014	0,000
Emballages vides souillés	0,731	0,570	0,901	0,974	1,336	0,572	0,397	0,289	0,603	0,559	0,680	0,492	8,104	10,047
Combustibles solides	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,021
Produits de laboratoires	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Produits phytosanitaires	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Huiles, corps gras	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,103
Radiographies	0,021	0,000	0,000	0,000	0,022	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,043	0,022
Produits non identifiés	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Amiante ciment	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Total D.M.S.	1,146	0,798	2,114	1,315	2,072	1,126	0,628	0,289	0,603	0,559	0,680	0,492	11,822	16,918
TOTAL GENERAL	269,666	314,498	351,844	389,405	476,702	404,166	474,168	456,229	380,813	393,319	360,620	339,282	4 610,712	4 560,958
Ferrailles Déchetteries	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Biodéchets	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000

Les batteries ne sont pas indiquées dans cette rubrique (voir page 18 pour ces produits). Les DDS correspondent uniquement aux DDS hors filière Eco-DDS.

Communauté de Communes Caux-Austreberthe

Produit	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	TOTAL	Année n-1
O.M.	453,940	406,960	429,620	450,760	430,030	376,780	455,180	400,800	423,000	422,920	411,500	444,880	5 106,370	5 281,780
D.A.S.	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
T.V. incinérable de déchetteries	70,240	77,120	97,300	111,320	89,640	87,780	109,460	112,820	91,980	100,860	87,900	78,820	1 115,240	1 003,600
Total des incinérables	524,180	484,080	526,920	562,080	519,670	464,560	564,640	513,620	514,980	523,780	499,400	523,700	6 221,610	6 285,380
Recyclables collectés en mélanges	129,760	117,920	118,600	123,140	129,900	112,480	135,880	119,600	114,760	121,360	117,200	131,980	1 472,580	1 449,320
Papier / carton collectés seuls	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Carton de déchetteries	1,600	1,840	1,840	2,620	1,440	1,540	2,340	1,500	1,660	2,100	1,120	2,000	21,600	19,360
Plastiques collectés seuls	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Collectes de recyclables refusées	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	4,220	8,320	0,000	4,100	16,640	3,640
Verre	53,020	55,320	67,880	60,480	63,740	55,220	68,440	57,460	54,640	63,460	45,360	62,760	707,780	723,660
Total collecté sélectivement	184,380	175,080	188,320	186,240	195,080	169,240	206,660	178,560	175,280	195,240	163,680	200,840	2 218,600	2 195,980
Déchets verts porte à porte	0,000	0,000	90,880	228,140	301,580	279,640	275,500	233,780	231,500	213,200	78,440	0,000	1 932,660	2 031,700
Déchets verts de déchetteries	55,660	93,100	128,160	162,280	155,100	170,140	197,400	183,580	179,960	195,640	146,520	119,580	1 787,120	1 585,720
Total Déchets verts	55,660	93,100	219,040	390,420	456,680	449,780	472,900	417,360	411,460	408,840	224,960	119,580	3 719,780	3 617,420
T.V. non-incinérable de déchetteries	31,860	36,840	56,420	47,680	36,340	33,540	46,300	46,680	36,060	35,520	38,560	48,120	493,920	540,200
Encombrants	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Total non-incinérables	31,860	36,840	56,420	47,680	36,340	33,540	46,300	46,680	36,060	35,520	38,560	48,120	493,920	540,200
Gravats de déchetteries	10,220	9,760	0,920	0,000	0,000	0,000	8,000	8,440	0,000	8,180	9,640	10,540	65,700	296,240
Autres gravats	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Total Gravats	10,220	9,760	0,920	0,000	0,000	0,000	8,000	8,440	0,000	8,180	9,640	10,540	65,700	296,240
Extincteurs	0,000	0,000	0,274	0,000	0,000	0,200	0,000	0,000	0,262	0,233	0,000	0,000	0,969	0,684
Solvants chlorés ou non	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Peinture, vernis, encres, colles	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,892	0,526	0,000	0,000	0,000	0,345	0,000	1,763	0,000
Acides, bases	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Piles	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,646	0,000	0,000	0,646	1,074
Aérosols	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,014	0,000
Emballages vides souillés	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Combustibles solides	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Produits de laboratoires	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Produits phytosanitaires	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Huiles, corps gras	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Radiographies	0,000	0,000	0,070	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,054	0,000	0,031	0,000	0,155	0,063
Produits non identifiés	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Amiante ciment	5,460	5,400	3,880	4,640	0,000	5,080	0,000	7,280	5,840	5,100	3,320	0,000	46,000	33,660
Total D.M.S.	5,460	5,400	4,224	4,640	0,000	6,172	0,526	7,280	6,156	5,979	3,710	0,000	49,547	35,481
TOTAL GENERAL	811,760	804,260	995,844	1 191,060	1 207,770	1 123,292	1 299,026	1 171,940	1 143,936	1 177,539	939,950	902,780	12 769,157	12 970,701
Ferrailles Déchetteries	13,540	14,060	18,300	23,340	20,580	17,680	20,360	22,220	16,120	18,500	15,320	9,460	209,480	211,560
Biodéchets	0,912	1,651	0,821	1,274	0,691	1,656	0,763	0,292	2,232	2,226	2,149	23,53	40,24	11,735

Les batteries ne sont pas indiquées dans cette rubrique (voir page 18 pour ces produits). Les DDS correspondent uniquement aux DDS hors filière Eco-DDS.

Communauté de Communes Inter Caux Vexin

Produit	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	TOTAL	Année n-1
O.M.	919,820	827,820	834,320	882,420	921,140	801,320	937,320	842,920	861,880	948,220	833,420	898,050	10 508,650	10 616,700
D.A.S.	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
T.V. incinérable de déchetteries	68,900	88,360	119,620	117,960	130,600	99,840	103,500	136,780	105,420	86,680	95,820	71,980	1 225,460	1 129,260
Total des incinérables	988,720	916,180	953,940	1 000,380	1 051,740	901,160	1 040,820	979,700	967,300	1 034,900	929,240	970,030	11 734,110	11 745,960
Recyclables collectés en mélanges	340,280	291,520	310,900	320,320	337,080	305,300	342,360	308,480	313,640	331,360	301,400	346,420	3 849,060	3 819,630
Papier / carton collectés seuls	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Carton de déchetteries	7,640	5,790	8,520	8,440	7,460	7,460	9,960	9,830	8,610	6,320	5,580	7,960	93,570	81,780
Plastiques collectés seuls	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Collectes de recyclables refusées	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	15,220
Verre	123,940	164,740	133,740	164,300	193,160	130,820	194,840	138,880	123,720	209,780	120,040	161,080	1 859,040	1 836,780
Total collecté sélectivement	471,860	462,050	453,160	493,060	537,700	443,580	547,160	457,190	445,970	547,460	427,020	515,460	5 801,670	5 753,410
Déchets verts porte à porte	0,000	0,000	0,000	650,100	665,880	618,520	644,200	586,660	573,600	522,120	380,120	0,000	4 641,200	4 429,640
Déchets verts de déchetteries	102,500	144,440	333,160	301,360	401,660	486,380	512,880	519,300	424,530	404,300	269,760	141,240	4 041,510	3 872,750
Total Déchets verts	102,500	144,440	333,160	951,460	1 067,540	1 104,900	1 157,080	1 105,960	998,130	926,420	649,880	141,240	8 682,710	8 302,390
T.V. non-incinérable de déchetteries	130,180	169,620	185,240	187,200	188,560	163,080	199,880	239,820	157,200	158,120	140,820	124,460	2 044,180	2 164,520
Encombrants	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Total non-incinérables	130,180	169,620	185,240	187,200	188,560	163,080	199,880	239,820	157,200	158,120	140,820	124,460	2 044,180	2 164,520
Gravats de déchetteries	35,100	30,100	70,360	154,200	132,720	163,500	201,400	162,880	130,560	113,500	99,380	80,820	1 374,520	889,660
Autres gravats	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Total Gravats	35,100	30,100	70,360	154,200	132,720	163,500	201,400	162,880	130,560	113,500	99,380	80,820	1 374,520	889,660
Extincteurs	0,000	0,000	0,000	0,000	0,275	0,000	0,180	0,209	0,000	0,224	0,000	0,000	0,888	1,512
Solvants chlorés ou non	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,026
Peinture, vernis, encres, colles	0,394	0,203	0,460	1,043	1,505	0,585	0,847	0,934	0,535	0,469	0,318	0,299	7,592	5,903
Acides, bases	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,018	0,000	0,000	0,018	0,000	0,000	0,000	0,036	0,060
Piles	0,000	0,000	0,576	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,612	0,000	0,000	1,188	1,476
Aérosols	0,017	0,047	0,069	0,045	0,057	0,000	0,060	0,000	0,053	0,054	0,044	0,012	0,458	0,568
Emballages vides souillés	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Combustibles solides	0,000	0,595	1,174	0,954	0,617	0,704	0,503	1,037	0,786	0,958	0,913	0,670	8,911	9,621
Produits de laboratoires	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,013	0,013	0,015
Produits phytosanitaires	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,009	0,000	0,000	0,000	0,000	0,145	0,027	0,208	0,702
Huiles, corps gras	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Radiographies	0,000	0,026	0,012	0,000	0,021	0,000	0,000	0,028	0,000	0,025	0,000	0,032	0,144	0,086
Produits non identifiés	0,523	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,523	0,702
Amiante ciment	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Total D.M.S.	0,934	0,871	2,291	2,042	2,475	1,316	1,590	2,235	1,392	2,342	1,420	1,053	19,961	20,671
TOTAL GENERAL	1 729,294	1 723,261	1 998,151	2 788,342	2 980,735	2 777,536	3 147,930	2 947,785	2 700,552	2 782,742	2 247,760	1 833,063	29 657,151	28 876,611
Ferrailles Déchetteries	20,820	19,820	34,180	28,500	36,900	28,480	39,780	30,820	30,160	24,340	22,220	18,380	334,400	315,180
Biodéchets	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000

Les batteries ne sont pas indiquées dans cette rubrique (voir page 18 pour ces produits). Les DDS correspondent uniquement aux DDS hors filière Eco-DDS.

Toutes Collectivités

Produit	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	TOTAL	Année n-1
O.M.	13 413,620	12 350,800	12 871,140	13 458,880	13 269,330	12 331,460	13 517,100	12 282,860	12 811,100	13 588,660	12 718,520	13 469,190	156 087,660	157 992,720
D.A.S.	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
T.V. incinérable de déchetteries	1 484,740	1 694,840	2 177,400	2 079,500	2 183,800	1 934,760	2 202,800	2 182,980	1 927,840	2 057,240	1 767,160	1 598,300	23 291,360	21 467,340
Total des incinérables	14 898,360	14 045,640	15 048,540	15 538,380	15 453,130	14 266,220	15 719,900	14 465,840	14 738,940	15 645,900	14 485,680	15 067,490	179 374,020	179 460,060
Recyclables collectés en mélanges	2 584,120	2 395,640	2 309,360	2 359,630	2 483,140	2 208,140	2 553,900	2 176,900	2 361,900	2 688,520	2 272,120	2 515,880	28 909,250	28 502,700
Papier / carton collectés seuls	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Carton de déchetteries	62,820	65,840	67,900	69,230	67,110	62,400	56,960	71,210	66,270	66,670	57,130	68,200	781,740	730,680
Plastiques collectés seuls	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Collectes de recyclables refusées	34,600	21,120	23,840	52,560	79,560	82,300	133,460	39,280	88,340	101,960	92,240	90,960	840,220	863,300
Verre	1 272,600	1 201,680	1 182,240	1 228,000	1 431,900	1 105,800	1 361,940	1 249,760	1 059,940	1 229,200	1 147,480	1 264,620	14 735,160	14 809,270
Total collecté sélectivement	3 954,140	3 684,280	3 583,340	3 709,420	4 061,710	3 458,640	4 106,260	3 537,150	3 576,450	4 086,350	3 568,970	3 939,660	45 266,370	44 905,950
Déchets verts porte à porte	111,660	0,000	91,060	5 130,100	4 986,380	4 566,920	3 608,210	3 379,300	3 439,040	3 410,190	663,440	1,100	29 387,400	33 173,360
Déchets verts de déchetteries	820,360	1 240,570	2 176,230	1 966,600	3 290,400	3 190,510	3 788,590	2 706,680	3 380,490	3 567,260	2 477,640	1 422,520	30 027,850	27 179,410
Total Déchets verts	932,020	1 240,570	2 267,290	7 096,700	8 276,780	7 757,430	7 396,800	6 085,980	6 819,530	6 977,450	3 141,080	1 423,620	59 415,250	60 352,770
T.V. non-incinérable de déchetteries	1 660,700	2 060,640	2 342,340	2 248,040	2 200,220	2 119,080	2 286,660	2 281,980	2 052,120	2 255,460	2 004,080	1 741,960	25 253,280	24 585,780
Encombrants	360,080	413,020	442,580	450,740	440,180	431,660	463,500	475,160	444,680	444,500	361,980	422,980	5 151,060	5 665,100
Total non-incinérables	2 020,780	2 473,660	2 784,920	2 698,780	2 640,400	2 550,740	2 750,160	2 757,140	2 496,800	2 699,960	2 427,060	2 103,940	30 404,340	30 250,880
Gravats de déchetteries	804,840	989,500	1 499,120	1 838,520	2 004,940	1 719,020	2 129,160	1 777,340	1 353,740	1 551,600	995,080	856,480	17 519,340	13 838,220
Autres gravats	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Total Gravats	804,840	989,500	1 499,120	1 838,520	2 004,940	1 719,020	2 129,160	1 777,340	1 353,740	1 551,600	995,080	856,480	17 519,340	13 838,220
Extincteurs	2,202	3,253	2,196	2,315	2,226	2,124	2,924	1,663	1,762	2,838	2,071	2,396	27,970	24,361
Solvants chlorés ou non	3,775	5,187	6,735	6,607	4,876	5,300	7,607	7,414	6,205	7,358	4,822	3,747	69,633	52,794
Peinture, vernis, encres, colles	5,638	7,549	7,996	9,832	11,322	9,827	11,519	8,660	8,935	8,789	5,520	6,519	102,106	88,568
Acides, bases	0,396	0,288	0,431	0,548	0,317	0,316	0,339	0,437	0,234	0,371	0,261	0,219	4,157	5,360
Piles	1,459	1,480	2,308	1,189	1,739	0,770	1,119	1,470	0,491	5,443	1,724	1,481	20,673	19,848
Aérosols	0,618	0,756	1,007	0,939	0,883	0,700	0,873	0,829	0,877	0,949	0,685	0,581	9,697	9,401
Emballages vides souillés	1,892	1,983	2,447	3,009	3,042	2,423	2,200	1,795	1,619	2,320	1,568	1,895	26,193	28,020
Combustibles solides	0,037	4,834	5,541	6,333	5,069	5,346	6,581	6,762	5,309	6,645	5,118	3,866	61,441	60,058
Produits de laboratoires	0,037	0,022	0,024	0,041	0,021	0,037	0,044	0,019	0,075	0,000	0,064	0,048	0,432	0,382
Produits phytosanitaires	0,189	0,213	0,293	0,331	0,291	0,287	0,241	0,486	0,255	0,459	0,366	0,177	3,588	5,414
Huiles, corps gras	0,000	0,242	0,223	0,052	0,023	0,020	0,208	0,135	0,164	0,370	0,039	0,057	1,533	0,827
Radiographies	0,314	0,272	0,448	0,299	0,228	0,254	0,313	0,196	0,299	0,314	0,139	0,254	3,330	3,537
Produits non identifiés	4,524	0,040	0,017	0,015	0,017	0,023	0,038	0,044	0,085	0,048	0,014	0,009	4,874	5,414
Amiante ciment	15,080	16,660	24,740	39,520	27,480	11,800	22,760	18,720	21,480	47,320	25,080	39,400	310,040	389,300
Total D.M.S.	36,161	42,779	54,406	71,030	57,534	39,227	56,766	48,630	47,790	83,224	47,471	60,649	645,667	693,284
TOTAL GENERAL	22 646,301	22 476,429	25 237,616	30 952,830	32 494,494	29 791,277	32 159,046	28 672,080	29 033,250	31 044,484	24 665,341	23 451,839	332 629,987	329 501,164
Ferrailles Déchetteries	237,920	267,250	331,060	376,490	373,440	300,720	388,100	355,540	312,780	319,860	256,540	229,530	3 749,230	3 483,910
Biodéchets	18,192	25,111	21,901	25,974	27,691	31,036	29,283	24,512	38,392	47,946	39,709	46,308	376,055	147,740

Les batteries ne sont pas indiquées dans cette rubrique (voir page 18 pour ces produits). Les DDS correspondent uniquement aux DDS hors filière Eco-DDS.

1.2 - Les Collectivités Non-Adhérentes

O.M.

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	TOTAL
Communauté d'Agglomération Seine-Eure (*)	1 341,480	1 287,480	1 203,160	1 192,040	1 347,340	1 503,600	1 488,340	1 184,840	1 294,520	1 055,120	668,000	409,280	13 975,200
SYGOM (*)	1 350,780	1 112,100	1 195,620	1 182,160	1 346,420	1 108,520	1 297,520	1 229,900	1 194,700	1 287,440	1 149,240	1 222,700	14 677,100
TOTAL	2 692,260	2 399,580	2 398,780	2 374,200	2 693,760	2 612,120	2 785,860	2 414,740	2 489,220	2 342,560	1 817,240	1 631,980	28 652,300

(*) : Ces apports ont été réalisés via la S.E.M.L. VALENSEINE.

1.3 - Les Services Techniques des Collectivités Locales

1.3.1 - Bilan général

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	Total
Déchets Verts	142,280	185,300	199,820	298,240	268,740	343,500	324,140	249,400	288,900	280,920	266,480	188,620	3 036,340
Gravats	10,200	15,980	101,420	31,240	19,900	10,800	2,960	18,120	4,000	9,520	88,020	15,800	327,960
Incinérables	291,560	372,280	329,160	294,020	300,290	293,730	322,820	270,200	272,560	439,880	495,700	499,440	4 181,640
Non-Incinérables	69,940	61,120	49,160	52,180	29,640	33,840	38,780	39,640	104,840	50,940	33,380	64,790	628,250
TOTAL	513,980	634,680	679,560	675,680	618,570	681,870	688,700	577,360	670,300	781,260	883,580	768,650	8 174,190

1.3.2 - Détail des mouvements par produit

Dans tous les cas, afin de simplifier les tableaux, c'est le payeur qui est identifié. Celui-ci peut être différent de l'apporteur.

Déchets verts

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	TOTAL
CA Dieppe	37,96	57,72	54,24	38,72	69,78	85,76	43,58	57,84	66,50	58,92	69,68	39,22	679,92
CC Caux Austreberthe	15,68	1,44	6,04	1,94	0,00	0,00	0,00	3,26	0,00	6,08	2,48	6,72	43,64
CC Inter Caux Vexin	19,64	31,10	28,62	44,62	21,78	48,02	45,18	35,64	38,70	45,56	46,57	27,86	433,29
Commune de Canteleu	11,04	10,42	17,46	20,82	18,20	21,68	23,96	31,56	14,96	12,00	14,82	22,68	219,60
Commune de Darnétal	0,00	0,00	0,00	1,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,82
Commune de Déville lès Rouen	5,50	7,06	11,24	24,30	20,78	21,12	11,84	16,70	12,94	12,08	8,86	11,24	163,66
Commune d'Elbeuf	1,86	4,04	1,24	0,00	0,00	0,00	3,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10,88
Commune d'Henouville	0,10	0,00	1,46	4,54	1,20	0,00	0,00	0,00	0,00	1,72	1,32	0,42	10,76
Commune de Houpeville	0,00	0,28	0,00	0,52	0,10	0,00	0,00	0,20	0,16	2,34	0,00	0,00	3,60
Commune de Malaunay	2,24	4,32	5,94	3,36	3,88	3,30	11,10	3,50	3,64	8,32	14,14	4,78	68,52
Commune de Maromme	6,20	4,84	9,24	49,76	24,60	39,04	33,40	12,98	13,88	25,96	23,32	22,26	265,48
Commune de Mont Saint Aignan	2,96	2,14	8,14	18,58	22,94	11,82	31,96	21,06	14,26	21,44	2,80	6,70	164,80
Commune de Notre Dame de Bondeville	2,22	7,24	5,40	10,00	15,52	19,04	8,50	17,52	7,02	15,64	9,87	3,80	121,77
Commune de Pavilly	0,00	4,58	12,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5,06	2,88	2,28	4,78	31,60
Commune de Petit-Quevilly	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44,22	0,00	39,90	0,00	14,10	0,00	98,22
Commune de Saint Léger du Bourg Denis	0,00	8,44	0,00	7,54	0,00	13,32	7,20	0,00	10,38	4,66	5,46	0,00	57,00
Commune du Houline	8,44	6,94	3,22	10,18	5,90	10,76	5,20	3,40	8,54	3,40	5,22	2,40	73,60
MRN - Eau et Assainissement	2,60	2,72	0,00	1,54	4,12	0,00	1,22	3,16	0,98	1,44	0,92	1,26	19,96
MRN - Voirie	0,00	0,26	0,30	0,00	0,24	2,28	1,06	1,50	0,26	2,20	0,20	0,20	8,50
MRN (pour communes)	25,84	31,76	35,26	60,00	59,70	67,36	51,98	41,08	51,72	56,28	44,44	34,30	559,72
TOTAL	142,28	185,30	199,82	298,24	268,74	343,50	324,14	249,40	288,90	280,92	266,48	188,62	3 036,34

Incinérables

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	TOTAL
CA Dieppe	34,280	44,120	30,000	40,880	43,120	48,810	61,260	46,060	53,020	61,740	58,040	58,900	580,230
CC Caux Austreberthe	1,920	2,780	3,760	1,440	3,710	3,460	4,640	4,160	3,900	1,300	2,360	4,360	37,790
CC Inter Caux Vexin	2,880	4,200	3,780	3,620	3,440	3,020	6,000	2,980	4,040	4,280	6,840	3,840	48,920
Commune de Buchy	0,000	0,000	0,000	0,780	1,060	0,000	0,000	7,940	0,000	0,000	0,000	0,000	9,780
Commune de Canteleu	0,000	0,000	1,160	1,100	1,800	0,000	1,180	0,000	0,000	1,800	0,000	0,000	7,040
Commune de Déville lès Rouen	1,140	11,580	35,500	1,640	1,780	24,060	1,300	14,580	1,600	1,600	21,740	15,660	132,180
Commune d'Elbeuf	1,520	1,020	1,580	0,900	1,440	0,580	0,720	0,060	0,320	13,800	28,780	21,120	71,840
Commune de Grand Quevilly	7,700	4,340	8,460	6,840	7,580	5,560	5,440	5,340	4,520	6,720	11,920	6,280	80,700
Commune de Hénouville	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,300	0,000	0,000	0,300
Commune de Maromme	1,060	9,340	11,020	1,260	2,000	10,780	16,940	18,460	10,100	20,180	7,560	26,940	135,640
Commune de Mont Saint Aignan	0,000	0,000	0,000	1,980	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	1,980
Commune de Notre Dame de Bondeville	2,680	3,440	3,800	2,400	2,480	2,560	3,280	2,280	6,000	5,940	3,360	4,140	42,360
Commune de Pavilly (direct)	0,000	0,000	0,280	0,000	0,000	0,160	0,000	0,000	0,000	0,220	0,000	0,000	0,660
Commune de Petit-Couronne	0,000	10,860	0,000	9,420	10,400	0,000	0,000	11,800	7,040	5,800	0,000	12,480	67,800
Commune de Petit-Quevilly	14,840	13,640	11,920	12,120	9,920	14,100	11,900	9,280	7,500	15,400	8,160	10,900	139,680
Commune de Rouen (*)	154,180	225,600	170,960	157,340	151,620	131,420	156,260	112,080	136,880	251,780	294,200	282,320	2 224,640
Commune de Saint Etienne du Rouvray	15,520	10,860	18,360	11,860	11,940	6,880	19,020	8,080	12,780	16,700	11,300	15,340	158,640
Commune de Sotteville-Lès-Rouen (*)	23,680	0,000	0,000	0,000	23,320	19,580	0,000	1,080	0,000	0,000	0,000	0,000	67,660
Commune du Houllme	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,160	0,000	0,060	0,000	0,000	0,040	0,260
MRN - Assainissement	7,100	7,620	5,100	8,800	4,660	5,440	7,020	3,940	3,740	6,560	6,000	5,980	71,960
MRN - Transports	3,160	3,460	3,720	3,740	3,840	3,800	3,760	4,140	4,400	4,540	4,220	3,540	46,320
MRN - Voirie	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,100	0,000	0,000	0,100
MRN (pour communes)	19,900	19,420	19,760	27,900	16,180	13,520	23,940	17,940	16,660	21,120	31,220	27,600	255,160
TOTAL	291,560	372,280	329,160	294,020	300,290	293,730	322,820	270,200	272,560	439,880	495,700	499,440	4 181,640

(* : Les apports de ces communes ont été réalisés via la S.E.M.L. VALENSEINE)

Gravats

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	TOTAL
CA Dieppe	0,000	0,000	0,080	0,000	5,880	0,000	0,000	0,460	0,000	0,000	0,000	5,580	12,000
CC Inter Caux Vexin	3,060	6,540	1,200	5,820	3,100	4,980	2,620	2,580	0,220	1,600	0,000	3,040	34,760
Commune de Canteleu	0,000	0,000	3,060	1,900	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,840	0,000	0,000	5,800
Commune de Déville-lès-Rouen	2,540	1,040	0,000	0,000	0,000	0,120	0,000	0,000	0,000	0,140	0,000	0,000	3,840
Commune du Houllme	1,000	0,000	0,000	0,000	0,240	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	1,240
Commune de Malaunay	0,000	3,260	0,000	0,620	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	3,880
Commune de Maromme	0,540	1,580	5,560	4,640	6,140	0,000	0,180	12,660	0,700	5,700	0,000	0,000	37,700
Commune de N.D. de Bondeville	0,180	0,620	1,080	1,460	0,660	0,000	0,000	1,720	1,700	0,000	0,000	6,900	14,320
MRN - Voirie	0,000	0,340	0,000	0,000	0,000	0,420	0,160	0,000	0,000	1,240	0,000	0,000	2,160
MRN (pour communes)	2,880	2,600	90,440	16,800	3,880	5,280	0,000	0,700	1,380	0,000	88,020	0,280	212,260
TOTAL	10,200	15,980	101,420	31,240	19,900	10,800	2,960	18,120	4,000	9,520	88,020	15,800	327,960

Non-Incinérables

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	TOTAL
CA Dieppe	1,840	2,300	18,240	8,700	6,980	3,220	6,520	2,500	10,280	9,360	3,420	9,060	82,420
CC Caux Austreberthe	0,000	0,580	0,000	0,000	0,780	0,000	1,080	0,480	0,000	0,000	0,000	0,460	3,380
CC Inter Caux Vexin	18,680	9,520	13,640	23,840	13,900	10,760	18,880	2,720	71,960	24,480	11,200	6,980	226,560
Commune de Buchy	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	14,820	0,000	0,000	0,000	0,000	14,820
Commune de Déville lès Rouen	0,240	0,800	0,740	0,040	0,300	6,800	1,620	0,420	0,500	0,000	0,980	0,920	13,360
Commune d'Elbeuf	0,940	1,440	0,520	2,660	0,000	0,080	0,000	3,060	0,440	1,540	0,700	2,020	13,400
Commune d'Hénouville	0,380	0,440	0,000	0,000	0,060	0,000	0,000	0,000	0,620	0,040	0,000	0,160	1,700
Commune de Houpeville	0,540	0,860	0,000	0,300	0,240	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,320	0,000	2,260
Commune de Malaunay	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,520	0,000	0,000	0,000	0,000	0,520
Commune de Maromme	0,720	3,100	2,580	0,000	1,820	1,280	0,260	2,420	0,060	0,940	1,800	1,240	16,220
Commune de Mont Saint Aignan	0,000	0,980	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,980
Commune de Notre Dame de Bondeville	0,000	0,720	1,660	0,140	0,000	0,000	0,420	0,760	0,400	0,060	0,980	1,240	6,380
Commune de Pavilly	0,000	0,620	0,260	0,000	0,000	0,860	0,000	0,000	1,300	0,000	0,000	6,840	9,880
Commune de Petit-Quevilly	1,540	2,380	1,360	1,280	0,680	0,000	2,260	1,280	1,660	1,960	1,160	0,940	16,500
Commune de Rouen (*)	10,320	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	10,320
Commune de Saint André sur Cailly	0,000	1,220	0,000	1,800	0,000	2,740	0,000	0,000	3,120	0,000	1,240	0,000	10,120
Commune du Houllme	0,000	0,640	0,000	0,720	0,640	0,000	0,460	0,120	0,000	0,080	0,040	0,000	2,700
MRN - Voirie	0,000	5,900	0,940	0,000	0,000	0,380	0,000	0,000	0,000	0,780	0,620	0,000	8,620
MRN (pour communes)	34,740	29,620	9,220	12,700	4,240	7,720	7,280	10,540	14,500	11,700	10,920	34,930	188,110
TOTAL	69,940	61,120	49,160	52,180	29,640	33,840	38,780	39,640	104,840	50,940	33,380	64,790	628,250

(* : Les apports de ces communes ont été réalisés via la S.E.M.L. VALENSEINE)

1.4 – Les Entreprises

Tous les apports décrits dans cette rubrique ont été réalisés via la S.E.M.L. VALENSEINE.

Bilan général des apports :

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	TOTAL
D.A.S.	257,300	204,670	212,630	199,980	201,700	234,430	244,350	185,700	194,680	233,350	224,610	222,570	2 615,970
Déchets Verts	84,740	125,840	118,320	163,860	176,960	218,050	199,600	175,690	175,010	208,060	188,960	266,160	2 101,250
DMR	0,080	0,000	0,060	0,540	0,380	0,000	0,000	0,220	0,000	0,300	0,000	0,080	1,660
Gravats	23,320	16,080	77,130	6,740	14,860	10,420	7,220	2,920	65,760	18,820	20,620	7,690	271,580
Non-Incinérables	34,200	45,380	49,140	66,690	34,660	53,290	45,500	30,140	40,880	59,580	40,040	49,120	548,620
Incinérables	6 015,680	6 807,720	7 366,300	4 089,880	4 458,640	4 081,400	4 227,620	4 640,860	3 384,220	6 950,840	5 779,820	6 984,380	64 787,360
Verre	24,260	25,900	24,700	34,380	31,220	45,180	24,540	14,720	33,460	49,420	32,620	27,440	367,840
TOTAL	6 439,580	7 225,590	7 848,280	4 562,070	4 918,420	4 642,770	4 748,830	5 050,250	3 894,010	7 520,370	6 286,670	7 557,440	70 694,280

1.5 - Les Autres Provenances

1.5.1- Bilan général

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	Total
Incinérables	18,140	12,960	13,920	9,100	13,760	13,800	11,520	18,500	19,620	21,260	12,320	12,280	177,180
Non Incinérables	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	2,160	1,520	3,680
TOTAL	18,140	12,960	13,920	9,100	13,760	13,800	11,520	18,500	19,620	21,260	14,480	13,800	180,860

1.5.2 - Détail des mouvements par produit

Incinérables

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	Total
Emmatis	18,140	12,960	13,920	9,100	13,760	13,800	11,520	18,500	19,620	21,260	9,140	12,020	173,740
Equisaine	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	3,180	0,260	3,440
TOTAL	18,140	12,960	13,920	9,100	13,760	13,800	11,520	18,500	19,620	21,260	12,320	12,280	177,180

Non-Incinérables

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	Total
Equisaine	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	2,160	1,520	3,680
TOTAL	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	2,160	1,520	3,680

2 - CLASSIFICATION PAR SITE

2.1 - Centre de tri – Site V.E.S.T.A. (attention il s’agit des tonnes entrantes, la valeur traitée sur l’installation peut être différente)

NOM DU PRODUIT	Quantités (en Tonnes)													PART (en %)
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	TOTAL	
Multimatériaux Direct	1 677,94	1 526,08	1 444,84	1 468,84	1 534,66	1 388,72	1 615,60	1 328,22	1 511,68	1 726,38	1 457,30	1 594,00	18 274,26	65,09
Multimatériaux Transferts	788,04	779,76	790,64	816,12	884,32	808,36	877,64	776,78	796,34	844,92	768,88	868,34	9 800,14	34,91
Multimatériaux Extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Papier / Carton	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Carton collecté seul	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Papiers extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	2 465,98	2 305,84	2 235,48	2 284,96	2 418,98	2 197,08	2 493,24	2 105,00	2 308,02	2 571,30	2 226,18	2 462,34	28 074,40	100,00

2.2 – Quai de transfert de Boos

NOM DU PRODUIT	Quantités (en Tonnes)													PART (en %)
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	TOTAL	
Déchets Verts C.S.	20,32	0,00	0,00	722,40	690,18	668,32	520,18	507,28	554,94	526,48	54,26	0,00	4 264,36	98,66
Déchets Verts S.T.	0,00	8,44	0,00	7,54	0,00	13,32	7,20	0,00	10,38	4,66	5,46	0,00	57,00	1,32
Déchets Verts Entreprises + associations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00	0,02
Déchets Verts Déchetteries + Transferts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	20,32	8,44	0,00	729,94	690,18	681,64	527,38	507,28	566,32	531,14	59,72	0,00	4 322,36	100,00

2.3 - Quai de transfert de Cléon

NOM DU PRODUIT	Quantités (en Tonnes)													PART (en %)
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	TOTAL	
Multimatériaux	272,82	293,56	265,14	277,09	328,34	240,12	281,62	260,94	252,72	311,86	225,20	265,18	3 274,59	8,64
Verre	415,92	406,28	382,86	394,00	431,22	385,74	368,78	417,08	364,80	303,20	316,12	338,52	4 524,52	11,93
O.M. + collectes multimatériaux souillées	1 510,86	1 349,14	708,42	2,16	0,00	1 346,88	1 614,48	1 442,50	1 539,08	1 587,10	1 508,74	1 634,04	14 243,40	37,56
Déchets Verts C.S.	35,26	0,00	0,18	1 545,24	1 422,34	1 272,46	819,82	826,64	814,66	837,00	57,22	0,00	7 630,82	20,13
Déchets Verts S.T.	25,78	32,92	33,16	57,04	60,02	63,94	98,60	40,12	87,84	55,06	55,42	30,90	640,80	1,69
Déchets Verts Entreprises	28,04	65,64	34,14	77,56	60,34	73,70	78,90	55,02	77,56	84,68	65,92	53,60	755,10	1,99
Déchets Verts Déchetteries + transf. depuis Boos	135,78	151,74	325,35	239,88	270,02	344,02	295,68	325,58	289,32	308,64	339,64	226,72	3 252,37	8,58
Gravats C.S.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Gravats S.T.	1,92	2,94	90,44	16,80	3,88	5,70	0,16	0,70	1,38	1,24	88,02	0,28	213,46	0,56
Gravats Entreprises	8,78	1,70	3,34	5,20	0,00	3,08	3,00	0,00	6,16	0,00	6,02	0,62	37,90	0,10
Gravats Déchetteries	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Encombrants C.S.	20,80	18,36	28,58	26,84	30,54	38,66	27,02	27,18	30,98	30,76	21,64	27,50	328,86	0,87
Non Incinérables S.T.	35,06	36,22	10,50	14,26	4,24	7,96	6,40	13,00	14,20	12,62	9,12	35,97	199,55	0,53
Non Incinérables Entreprises	4,32	14,68	5,90	10,90	5,28	7,08	6,74	6,44	8,06	17,22	8,18	11,98	106,78	0,28
Non Incinérables Déchetteries + AV MRN + Ferrailles	47,80	103,86	198,76	229,30	222,16	164,02	155,90	243,70	172,22	182,08	193,80	84,30	1 997,90	5,27
Incinérables S.T.	26,46	26,96	22,72	27,18	13,96	19,30	31,68	21,94	20,72	41,58	65,86	53,44	371,80	0,98
Incinérables Entreprises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2,02	0,00	0,14	0,48	0,00	0,00	2,64	0,01
Incinérables Déchetteries + AV MRN	3,82	19,84	7,44	0,00	2,22	30,74	77,20	47,08	62,84	52,18	26,48	6,52	336,36	0,89
TOTAL	2 573,42	2 523,84	2 116,93	2 923,45	2 854,56	4 003,40	3 868,00	3 727,92	3 742,68	3 825,70	2 987,38	2 769,57	37 916,85	100,00

2.4 - Quai de transfert de Montville

NOM DU PRODUIT	Quantités (en Tonnes)													PART (en %)
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	TOTAL	
Multimatériaux	362,92	323,12	341,04	352,60	363,36	327,74	364,64	322,74	339,58	366,98	328,78	384,82	4 178,32	27,97
O.M. + collectes multimatériaux souillées	875,20	786,80	689,86	812,80	884,58	729,38	852,86	734,06	767,08	995,92	864,02	924,67	9 917,23	66,39
Déchets Verts C.S.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Déchets Verts S.T.	10,44	23,94	22,06	35,68	15,86	36,70	33,52	23,64	31,04	34,18	34,20	18,34	319,60	2,14
Déchets Verts Entreprises	0,54	2,86	4,80	4,64	1,10	1,94	2,84	3,38	1,10	6,82	1,14	5,18	36,34	0,24
Déchets Verts Déchetteries	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Gravats C.S.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Gravats S.T.	0,32	1,76	0,78	1,14	0,24	0,00	0,84	0,42	0,22	1,22	0,00	0,10	7,04	0,05
Gravats Entreprises	0,00	0,12	0,42	0,44	1,90	1,34	0,06	0,04	1,26	1,80	0,28	0,16	7,82	0,05
Gravats Déchetteries	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Encombrants C.S.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Non Incinérables S.T.	15,24	7,98	8,76	23,78	12,22	9,42	16,74	0,88	63,64	20,20	7,58	5,50	191,94	1,28
Non Incinérables Entreprises	3,06	5,48	3,62	4,12	5,78	8,86	2,30	2,82	4,80	4,88	3,34	2,00	51,06	0,34
Non Incinérables Déchetteries	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Incinérables S.T.	2,40	4,04	3,72	3,42	3,12	2,38	5,16	1,94	2,34	3,50	6,82	3,50	42,34	0,28
Incinérables Entreprises	0,00	0,96	0,26	0,28	0,38	1,14	0,16	0,18	0,24	0,00	0,22	0,14	3,96	0,03
Incinérables Déchetteries	3,86	7,28	24,74	18,96	25,86	13,14	18,02	28,56	14,48	10,76	8,14	8,76	182,56	1,22
TOTAL	1 273,98	1 164,34	1 100,06	1 257,86	1 314,40	1 132,04	1 297,14	1 118,66	1 225,78	1 446,26	1 254,52	1 353,17	14 938,21	100,00

2.5 - Quai de transfert de Saint-Jean-du-Cardonnay

NOM DU PRODUIT	Quantités (en Tonnes)													PART (en %)
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	TOTAL	
Multimatériaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Verre	865,70	753,36	766,86	810,04	917,76	695,16	944,18	735,48	666,72	910,64	789,48	906,42	9 761,80	18,59
O.M. + collectes multimatériaux souillées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Déchets Verts C.S.	56,08	0,00	90,88	2 618,66	2 617,36	2 372,24	2 039,00	1 836,32	1 892,36	1 875,33	471,88	0,92	15 871,03	30,23
Déchets Verts S.T.	68,10	62,28	90,36	159,26	123,08	143,78	141,24	127,80	93,14	128,10	101,72	100,16	1 339,02	2,55
Déchets Verts Entreprises + associations	129,37	136,32	169,70	218,70	270,46	276,75	253,08	233,59	228,72	289,46	268,16	207,38	2 681,69	5,11
Déchets Verts Déchetteries + transferts	496,26	837,27	1 357,80	1 224,92	1 365,14	1 619,64	1 861,58	2 115,96	1 846,55	1 692,28	1 456,88	941,12	16 815,40	32,03
Gravats C.S.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Gravats S.T.	7,96	11,28	10,12	13,30	9,90	5,10	1,96	16,54	2,40	7,06	0,00	9,84	95,46	0,18
Gravats Entreprises	14,54	14,26	73,37	1,10	12,96	6,00	4,16	2,88	58,34	17,02	14,32	6,91	225,86	0,43
Gravats Déchetteries + transferts	181,82	234,42	326,84	499,10	561,70	487,38	561,60	631,86	335,72	434,90	220,70	232,06	4 708,10	8,97
Encombrants C.S.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Non Incinérables S.T.	5,94	12,24	10,30	4,16	5,52	13,24	6,86	7,16	10,06	6,80	12,10	13,32	107,70	0,21
Non Incinérables Entreprises + associations	26,82	20,10	39,62	38,73	22,74	28,43	28,54	20,88	24,30	33,60	28,52	35,14	347,42	0,66
Non Incinérables Déchetteries	31,62	30,48	40,82	40,50	36,74	26,68	37,06	48,60	29,30	28,66	22,28	12,84	385,58	0,73
Incinérables S.T.	4,88	6,64	8,30	7,34	9,18	7,26	7,50	5,84	12,52	13,56	8,66	9,04	100,72	0,19
Incinérables Entreprises	4,16	5,50	4,96	4,40	4,90	6,08	6,08	2,46	4,68	3,36	3,70	7,02	57,30	0,11
Incinérables Déchetteries	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	1 893,25	2 124,15	2 989,93	5 640,21	5 957,44	5 687,74	5 892,84	5 785,37	5 204,81	5 440,77	3 398,40	2 482,17	52 497,08	100,00

2.6 - Quai de transfert de Villers-Ecalles

NOM DU PRODUIT	Quantités (en Tonnes)													PART (en %)
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	TOTAL	
Multimatériaux	134,14	121,90	122,50	127,04	118,08	116,18	140,64	123,22	118,14	126,64	121,22	127,28	1 496,98	16,27
Verre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
O.M. + collectes multimatériaux souillées	451,04	406,96	429,62	450,76	430,03	376,76	450,34	400,80	421,56	431,24	411,50	417,36	5 077,97	55,19
Incinérables S.T.	1,92	2,78	3,76	1,44	3,71	3,46	4,64	4,16	3,90	1,30	2,36	4,36	37,79	0,41
Incinérables Entreprises	2,60	2,52	3,10	3,86	2,72	2,18	2,82	2,12	2,24	3,36	2,74	2,68	32,94	0,36
Incinérables Déchetteries	153,66	190,22	237,38	249,30	218,22	203,40	255,50	268,10	198,64	222,14	195,92	162,72	2 555,20	27,77
TOTAL	743,36	724,38	796,36	832,40	772,76	701,98	853,94	798,40	744,48	784,68	733,74	714,40	9 200,88	100,00

2.7 - U.V.E. – Site V.E.S.T.A. (attention, il s’agit des tonnes entrantes, la valeur traitée sur l’installation peut être différente)

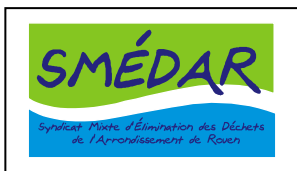
NOM DU PRODUIT	Quantités (en Tonnes)													PART (en %)
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	TOTAL	
D.A.S.	257,30	204,67	212,63	199,98	201,70	234,43	244,35	185,70	194,68	233,35	224,61	222,57	2 615,97	0,81
O.M. + Incinérables des Quais de Transferts	4 285,70	3 739,24	3 201,36	2 684,41	2 666,26	3 644,16	4 479,26	4 024,76	3 610,85	2 884,44	4 882,97	5 378,02	45 481,43	14,07
O.M. Directes	12 412,28	11 411,26	12 619,78	13 725,96	13 809,18	11 729,70	12 521,62	11 169,00	11 793,44	12 105,48	10 981,72	11 336,38	145 615,80	45,06
Incinérables Entreprises + associations Directs	6 004,74	6 796,60	7 348,48	4 069,44	4 439,44	4 073,26	4 200,36	4 622,84	3 376,62	6 946,96	5 768,00	6 964,22	64 610,96	19,99
Incinérables S.T. Directs	221,62	287,74	260,66	213,76	227,20	212,52	212,58	190,26	180,06	318,20	353,96	370,20	3 048,76	0,94
Incinérables Déchetteries Directs + AV MRN	1 250,04	1 390,80	1 812,96	1 716,86	1 832,90	1 580,84	1 736,48	1 721,16	1 544,98	1 666,58	1 446,12	1 346,36	19 046,08	5,89
Incinérables en provenance de l'U.T.E.	2 384,14	2 711,76	2 851,02	2 795,18	3 220,86	2 755,36	3 261,04	2 990,72	2 986,28	3 085,24	2 630,72	2 380,22	34 052,54	10,54
Refus de cribles et biomasse	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Résidus issus des Collectes de Recyclables	804,06	793,76	673,42	723,51	734,06	658,73	731,50	665,88	720,76	807,45	673,14	720,08	8 706,35	2,69
TOTAL	27 619,88	27 335,83	28 980,31	26 129,10	27 131,60	24 889,00	27 387,19	25 570,32	24 407,67	28 047,70	26 961,24	28 718,05	323 177,89	100,00

2.8 - U.T.E. – Site V.E.S.T.A. (attention, il s’agit des tonnes entrantes, la valeur traitée sur l’installation peut être différente)

NOM DU PRODUIT	Quantités (en Tonnes)													PART (en %)
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	TOTAL	
Gravats S.T. Directs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Gravats Déchetteries Directs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Gravats des Quais de transfert + Extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Ferrailles Déchetteries/U.T.M.	198,98	227,20	211,72	190,68	211,60	152,60	184,08	154,70	160,94	214,50	119,06	174,32	2 200,38	6,18
Encombrants C.S. Directs	322,70	371,50	391,16	407,02	396,06	378,02	418,22	431,26	391,50	394,56	381,98	324,26	4 608,24	12,94
Non Incinérables S.T. Directs	11,86	2,38	1,36	1,28	0,68	0,00	2,26	16,10	6,66	1,96	1,16	0,94	46,64	0,13
Non Incinérables Entreprises + associations Directs	0,00	5,12	0,00	12,94	0,86	8,92	7,92	0,00	3,72	3,88	0,00	1,52	44,88	0,13
Non Incinérables Déchetteries Directs	1 379,14	1 694,60	1 836,80	1 741,54	1 686,48	1 695,52	1 865,34	1 775,12	1 610,70	1 783,94	1 547,22	1 420,68	20 037,08	56,26
Non Incinérables des Quais de transfert + Extérieurs	496,96	641,10	766,60	848,52	855,72	650,44	704,28	740,18	775,80	886,36	690,68	621,72	8 678,36	24,37
TOTAL	2 409,64	2 941,90	3 207,64	3 201,98	3 151,40	2 885,50	3 182,10	3 117,36	2 949,32	3 285,20	2 740,10	2 543,44	35 615,58	100,00

2.9 – Quai de transfert de Dieppe

NOM DU PRODUIT	Quantités (en Tonnes)													PART (en %)
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	TOTAL	
Multimatériaux	136,38	130,98	135,90	134,40	139,08	135,38	152,12	142,34	140,36	156,96	139,96	144,92	1 688,78	7,63
Verre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	73,52	111,92	61,88	64,78	74,50	55,34	441,94	2,00
O.M. + collectes multimatériaux souillées	891,10	817,34	846,08	898,96	918,86	843,16	997,12	990,52	867,50	913,44	862,02	879,68	10 725,78	48,48
Déchets Verts C.S.	0,00	0,00	0,00	243,80	256,50	253,90	229,21	209,06	177,08	171,38	80,08	0,18	1 621,19	7,33
Déchets Verts S.T.	37,96	57,72	54,24	38,72	69,78	85,76	43,58	57,84	66,50	58,92	69,68	39,22	679,92	3,07
Déchets Verts Entreprises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Déchets Verts Déchetteries	64,64	82,00	144,36	129,86	167,40	203,88	198,08	174,66	158,14	182,34	104,66	68,00	1 678,02	7,59
Gravats S.T.	0,00	0,00	0,08	0,00	5,88	0,00	0,00	0,46	0,00	0,00	0,00	5,58	12,00	0,05
Gravats déchetteries	0,00	19,76	0,00	9,28	33,52	27,90	17,36	0,00	0,00	0,00	7,28	17,20	132,30	0,60
Encombrants C.S.	13,30	23,16	22,84	16,88	13,58	14,98	18,26	16,72	22,20	19,18	19,36	10,22	210,68	0,95
Non Incinérables S.T. Directs	1,84	2,30	18,24	8,70	6,98	3,22	6,52	2,50	10,28	9,36	3,42	9,06	82,42	0,37
Non Incinérables Déchetteries Directs	202,74	232,94	265,98	239,16	255,64	233,10	228,36	214,60	240,20	265,76	241,64	224,52	2 844,64	12,86
Incinérables S.T.	34,28	44,12	30,00	40,88	43,12	48,81	61,26	46,06	53,02	61,74	58,04	58,90	580,23	2,62
Incinérables Entreprises	22,32	15,10	23,42	21,00	24,96	12,54	27,70	31,76	19,92	17,94	14,30	22,60	253,56	1,15
Incinérables Déchetteries	73,36	86,70	94,88	94,38	104,60	106,64	115,60	118,08	106,90	105,58	90,50	73,94	1 171,16	5,29
TOTAL	1 477,92	1 512,12	1 636,02	1 876,02	2 039,90	1 969,27	2 168,69	2 116,52	1 923,98	2 027,38	1 765,44	1 609,36	22 122,62	100,00



Syndicat Mixte d'Élimination des Déchets de l'Arrondissement de Rouen

Siège social : Mairie de Rouen

Bureaux administratifs et correspondance : 40, Boulevard de Stalingrad - CS 90 213– 76121 LE GRAND-QUEVILLY
CEDEX

Tél. : 02.32.10.26.80

Fax : 02.32.10.26.81

Web : www.smedar.fr

Email : contact@smedar.fr



SMEDAR

Syndicat Mixte d'Élimination des Déchets Arrondissement de Rouen

40 Boulevard Stalingrad, 76120 Grand-Quevilly

02 32 11 45 80

www.smedar.fr

